



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

RAPPORT D'ACTIVITÉS



Service droit des jeunes

ASBL Namur-Luxembourg

2020



CADRE GÉNÉRAL

Le Service Droit des Jeunes – Namur est agréé en tant que service d'Actions en Milieu Ouvert de catégorie 2 avec une antenne.

Par un arrêté du gouvernement de la Communauté française du 14 novembre 2011, les Services Droit des Jeunes se sont vus reconnaître leurs spécificités formalisées au travers de *dispositions particulières relatives aux services spécialisés dans l'aide juridique à titre principal* ». Ces dispositions concernent tant l'action de prévention éducative que l'action de prévention sociale¹.

Le SDJ Namur a la particularité d'être actif au niveau de deux provinces, les provinces de Namur et de Luxembourg, soit de couvrir cinq divisions judiciaires, à savoir Namur, Dinant, Arlon, Neufchâteau et Marche-en-Famenne.

Depuis 2019, conformément à l'article 15 de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 5 décembre 2018 relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services d'Actions en Milieu Ouvert, **le Service est agréé pour accompagner et réaliser des actions de prévention en faveur des jeunes âgés de plus de 18 ans et de moins de 22 ans.**

À la lecture des dispositions préliminaires de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française relatives aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services d'Actions en Milieu Ouvert du 5 décembre 2018 et plus précisément à l'obligation donnée aux services de travailler « *avec les jeunes et leur famille dans une logique d'équité, ce qui suppose qu'il se donne les moyens d'atteindre les jeunes qui ont moins facilement accès au service* », le Service Droit des Jeunes de Namur est plus que jamais déterminé à maintenir une permanence sur le territoire de la Province du Luxembourg.

L'importante activité développée dans le cadre de la permanence en Province de Luxembourg assimile depuis des années celle-ci à un service à part entière et nous souhaitons faire reconnaître cette entité comme service autonome. Parallèlement, la complexité des dossiers Namurois se renforce et prennent de plus en plus des formes multiples. Aussi, **une nouvelle demande d'agrément a été introduite le 9 mars 2021 portant à la fois sur la reconnaissance de l'entité d'Arlon comme AMO de catégorie 1 et sur l'augmentation de catégorie de l'entité de Namur.**

¹ Anciennement dénommées « aide individuelle » et « actions communautaires ».

EN PROVINCE DE
NAMUR

EQUIPE

L'équipe se compose en 2020 de :

- **Camille Degraux**, juriste (remplaçante de Laurence Barreau)
- **Rose Mailleux**, juriste (remplaçante de Camille Degraux durant son repos de maternité et renfort entre septembre et décembre)
- **Clément Henry**, intervenant social
- **Delphine Boisseau**, intervenante sociale (remplaçante de Ludivine Brokken).
- **Pascale Gillot**, économiste diplômée.
- **Johanne Wyns**, directrice.

PERMANENCES

Depuis 2019, l'équipe a souhaité favoriser l'accès à l'information, à ses outils, à ses services et s'inscrire davantage dans une logique proactive dans différents lieux et temps. Aussi, le Service organise - durant la période « hivernale » (de la Toussaint à Pâques) et de manière hebdomadaire - une **permanence en soirée au sein du restaurant social « Une Main Tendue »**, situé derrière la gare. Durant les périodes « estivales », la permanence s'organise dans nos bureaux Rue Godefroid. De la même manière, une permanence faisant suite à une animation est organisée le **samedi**, une fois toutes les cinq semaines, de 10h à 15h, au sein de **l'IPPJ de Saint-Servais**.

En outre, le service est joignable **par téléphone** les lundi et mercredi de 9h à 17h, de 16h30 à 19h le mardi et de 10 h à 17h le vendredi. Les permanences **physiques**, quant à elles, sont organisées les lundi et mercredi, de 14h à 17h, le mardi de 16h30 à 19h et le vendredi de 10h à 17h. En fonction des besoins des usagers et des constats des travailleurs, ces permanences sont adaptées.

La **crise sanitaire** a chamboulé nos interactions avec l'extérieur et nous n'avons pu organiser nos permanences décentralisées. Cependant le service est resté **ouvert physiquement, sans réduire aucune plage de ses permanences**.

En septembre 2020, **les bureaux du SDJ ont déménagé au rez-de-chaussée** pour intégrer les anciens bureaux de l'étude du Notaire Erneux – propriétaire du bâtiment. Dorénavant, **l'ensemble des permanences « classiques » sont centralisées dans nos locaux**, au sein d'un bureau d'entretien spécifiquement désigné à cet effet. Dès lors et indépendamment de la collaboration nourrie avec le Service Infor Jeunes notamment dans le cadre d'animations de groupes de jeunes, **la permanence dans les bureaux du Beffroi de Namur a pris fin**. Les **constats** sont déjà **perceptibles** : les jeunes passent régulièrement, sans rendez-vous, discuter, boire un café, se poser. Pour les accompagnants, il leur est agréable d'attendre, confortablement et sans regard posé par l'extérieur. Ainsi visible, le service apparaît comme ouvert et accessible.

ACTIVITÉS LIÉES AU PROJET PÉDAGOGIQUE

Les Services d'Actions en Milieu Ouvert ont pour mission principale de réaliser des actions de prévention sociale et éducative, au bénéfice des jeunes d'une zone d'action déterminée, dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec leur environnement social, en l'absence de mandat administratif ou judiciaire².

1. AU NIVEAU ÉDUCATIF

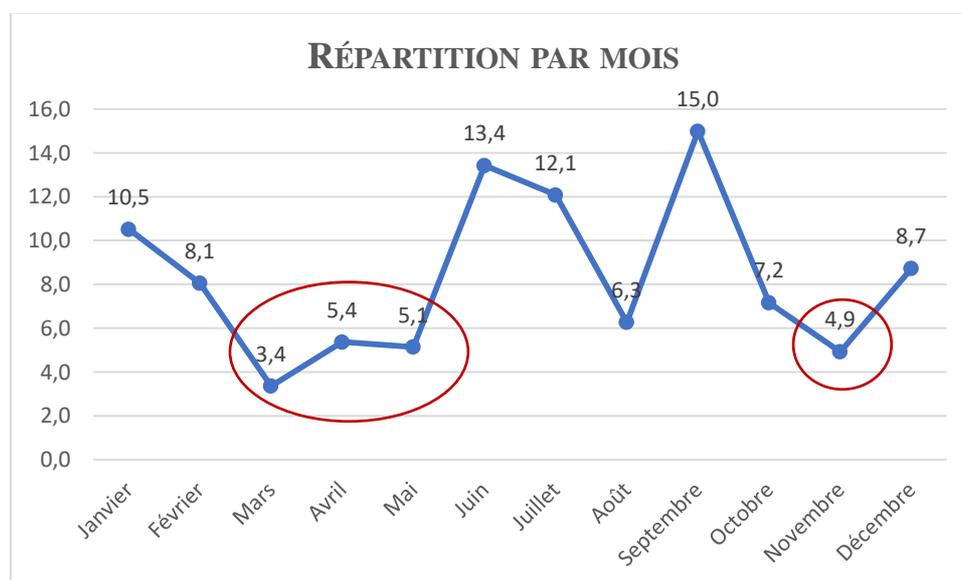
Dans le cadre des missions spécifiques qui leur sont conférées, les Services Droit des Jeunes dispensent aux jeunes, à leur famille et familiers, dans un langage adapté, une information juridique complète et adéquate, leur permettant de mieux comprendre leur environnement social et ainsi de faire des choix et d'agir en connaissance de causes.

a. Les demandes d'information – Consultations

Conformément à notre cadre de travail, nos actions de prévention premières sont l'écoute, la valorisation et la réorientation et ce, avant l'accompagnement social individuel. Une information complète sur les effets et les conséquences possibles des actions est systématiquement apportée avant toute proposition d'accompagnement dans les démarches.

Nombre de consultations

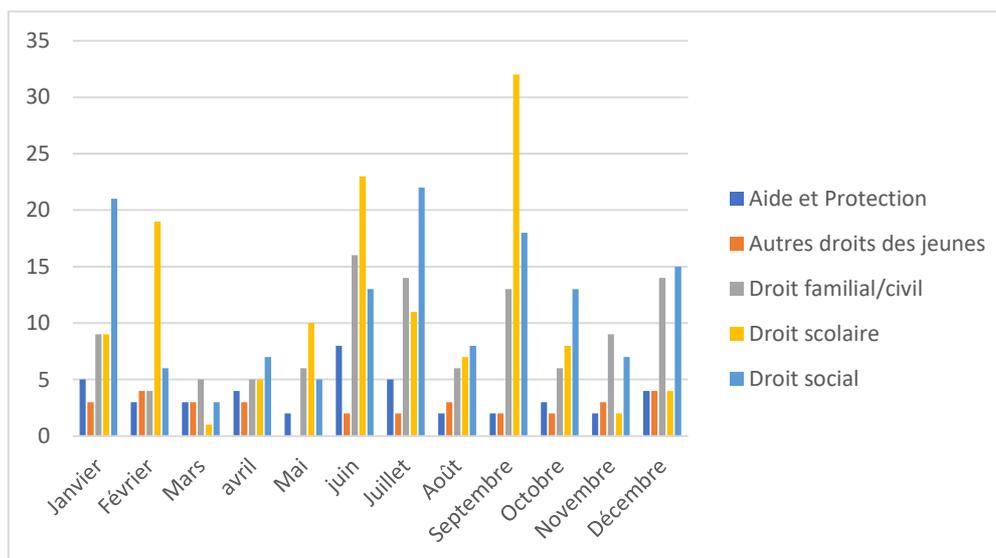
Sur l'ensemble de l'année 2020, le Service Droit des Jeunes de Namur a été consulté à **447 reprises**. Ce nombre est **anormalement faible** puisqu'il avoisine en général d'années en années et sur la seule entité de Namur les 800 demandes d'informations. Il s'explique sans difficulté sur le graphe ci-dessous par les **périodes de « confinement »** liées à la crise sanitaire et plus particulièrement durant la première.



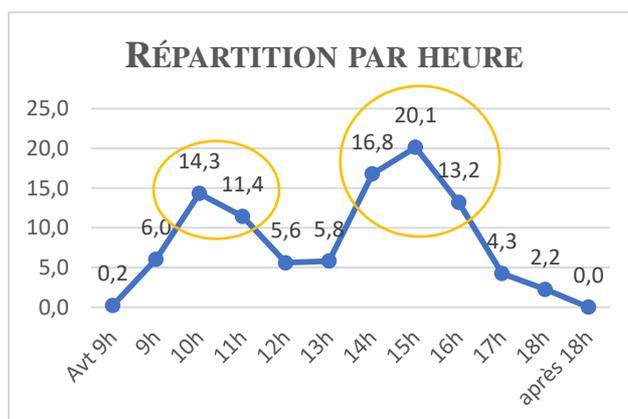
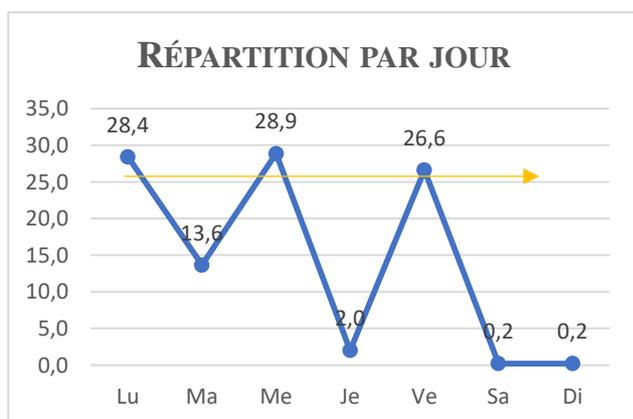
² Art. 2 al. 30 du Décret du 18 Janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse.

Généralement, les périodes de **moins grandes activités du service** se situent durant les périodes de **vacances scolaires**, comme le confirme d'ailleurs le mois d'Août. À l'inverse, les mois de Juin et de Septembre sont annuellement fort chargés. Sur ce point, **2020 ne fait pas exception**.

En effet, nous constatons déjà depuis de longues années un grand nombre de demandes relatives aux décisions et sanctions scolaires prises durant ces périodes. Il semble qu'il faut ajouter cette année à notre analyse, la **corrélation entre les sorties de périodes de confinements et les incertitudes relatives au cadre scolaire** renforçant directement les **pics de consultations** en matière scolaire en juin et septembre.



Pourtant, ayant présagé ce phénomène, nous avons régulièrement réalisé et publié des **fiches infos « covid »** synthétisant et vulgarisant pour chaque type d'enseignement les informations contenues dans les multiples **circulaires ministérielles spécifiques à l'enseignement durant cette crise sanitaire**³.

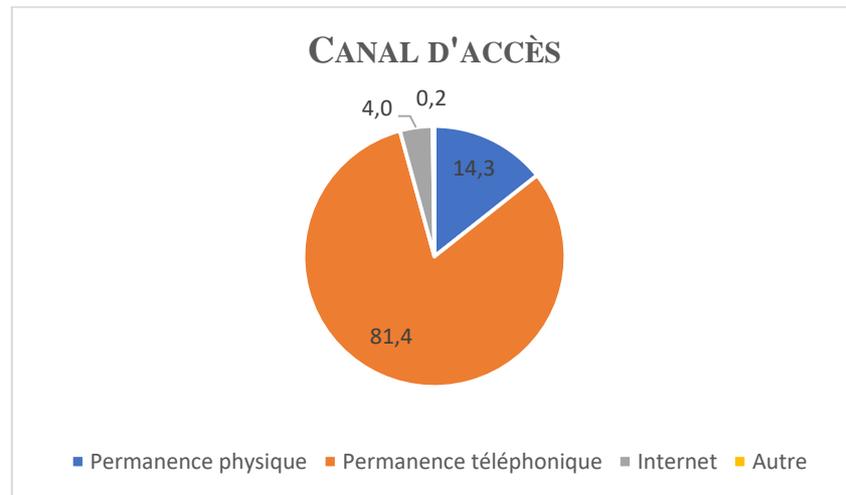


Très probablement liées à l'organisation de nos permanences, les journées sont dégressivement investies dans l'ordre suivant les mercredi, les lundis, les vendredis, les

³ Cfr. www.sdj.be/infosjuridiques

mardis, les jeudis et les samedis. De manière générale, **les après-midis** sont de manière stable investies à 62,6% avec des pics de consultations aux alentours de **10h-11h et 14h-15h**.

Canaux d'accès



Comme dans d'autres arrondissements, la **grande majorité de ces demandes d'informations se font dans le cadre des permanences téléphoniques**. Nous pouvons aisément supposer que dans le cadre d'un premier contact, de l'obtention d'une information ponctuelle, de l'éventuelle fixation d'un premier rendez-vous, les particuliers tout comme les professionnels préfèrent, avant de se déplacer, s'assurer qu'ils frappent à la bonne porte ou espèrent, par ce biais, obtenir une réponse plus rapidement.

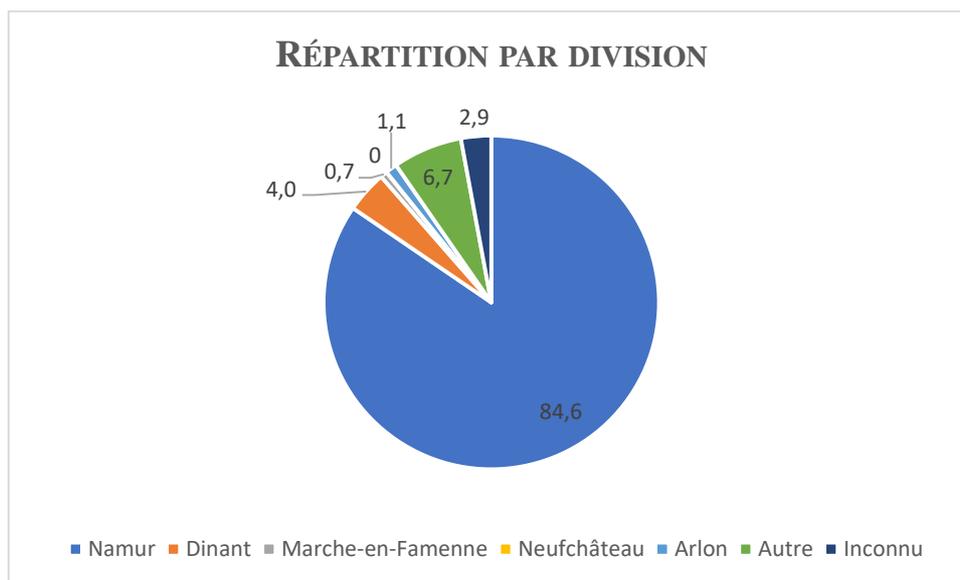
De manière tout à fait **contradictoire à 2019** – année durant laquelle les permanences physiques avaient connu un investissement particulièrement important - cette année les **permanences physiques** diminuent drastiquement. À nouveau, cette forte variation s'explique sans difficulté par les instructions fédérales adressées à la population restreignant au maximum les contacts physiques quels qu'ils soient.

L'obtention d'une information dans le cadre d'une action de prévention sociale ou collective sont, d'année en années, proches de 0.

Une **page Facebook et un compte Instagram** permettent de communiquer en permanence nos horaires et lieux de permanences, nos activités et l'information que nous estimons utile et nécessaire. Aucune permanence via les réseaux sociaux n'est organisée mais **l'utilisation de « Messenger »** s'avère plus que nécessaire dans certains de nos suivis. En effet, l'investissement d'internet et des réseaux sociaux par les jeunes est indéniable. L'accès à internet rendu pratiquement public est au cœur des interactions sociales. Ces outils sont en constante évolution et permettent aux jeunes aujourd'hui d'être connectés en continu. Les adolescents sont particulièrement sensibles à l'urgence de communiquer. L'usage des technologies ne doit pas devenir une fin en soi mais peut être un moyen susceptible d'entrer en relation avec les jeunes. Pour pallier au crédit de téléphone, **le recours aux messageries des réseaux sociaux** s'impose en quelque sorte à nous. En l'occurrence, certains usagers, mis en autonomie, isolés, précarisés, entretiennent le contact « social » très régulièrement par le biais de « Messenger ».

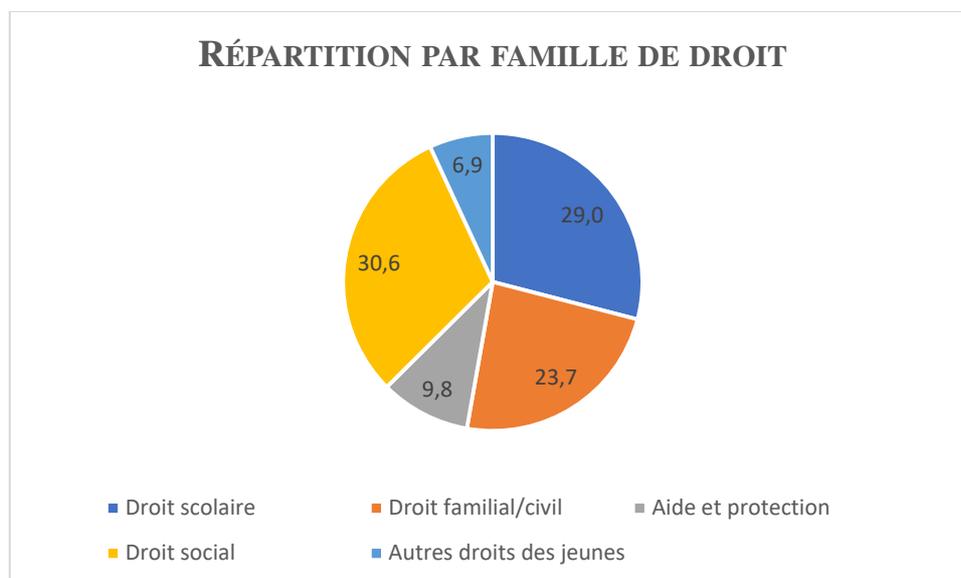
Plusieurs **tutos vidéos** offrant une **adaptation dynamique de nos fiches informatives** ont été réalisés. Ils sont mis en ligne sur le **site internet commun aux SDJ refondu et actualisé en 2020**.

Malgré tout, le **canal d'accès « internet »**, reste un **canal peu usité**. En réponse au manque de connaissance des missions et projets spécifiques des services très régulièrement rapportés dans les concertations et plateformes dont nous faisons partie, nous envisageons la **diffusion d'une newsletter**.



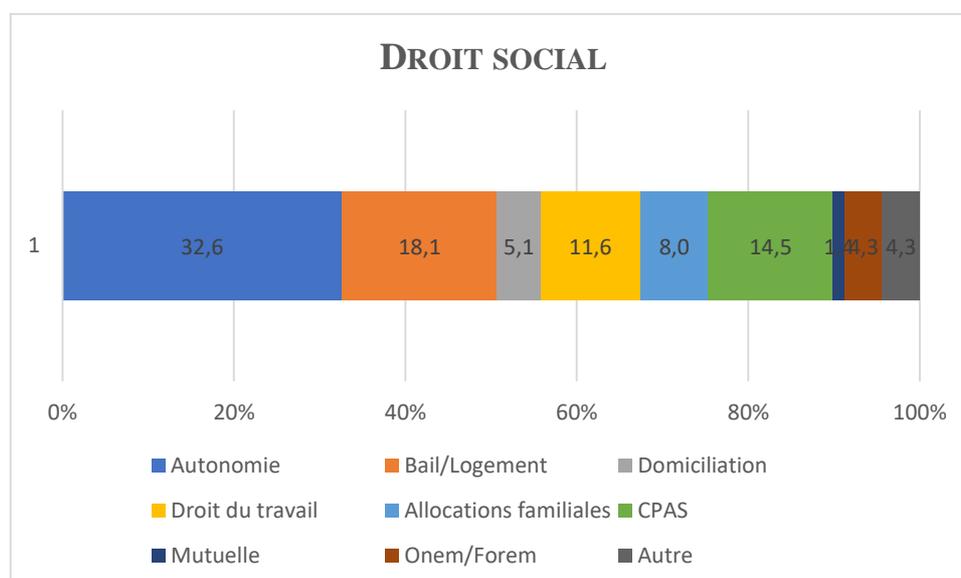
De manière stable, comme pour les accompagnements, les consultations du SDJ de Namur se font dans la très grande majorité des cas par des professionnels et des particuliers de la **division de Namur** (84,6%). Comme l'année passée, il est intéressant de relever que les demandes provenant de la division judiciaire de Dinant sont carrément inférieures à celles regroupées dans la catégorie « autre ». Celles-ci proviennent en 2020 du Brabant Wallon (Louvain-la-Neuve, Jodoigne, Genval) ou d'autres arrondissements couverts par un SDJ vers lequel, lorsqu'il s'agit d'une demande d'accompagnement, nous orientons.

Objet des demandes



Pour la première fois (depuis de nombreuses années), les **demandes d'information les plus nombreuses** relèvent du **droit social**; situation d'autant plus intéressante à souligner qu'elle est **identique à Arlon**.

Aujourd'hui, 138 demandes sur 447 sont identifiées comme relevant de cette matière. Par ailleurs, nous soulignons déjà l'année passée que les demandes d'informations concernant **spécifiquement l'autonomie des jeunes majeurs** ou en approche de la majorité représentaient notre **premier type de demandes** (devant celles concernant l'autorité parentale, les hébergements résultant de décisions civiles ou l'aide à la jeunesse)⁴. Tandis que celles relatives aux **domiciliations** doublent, elles se réduisent de moitié par rapport au **CPAS**.

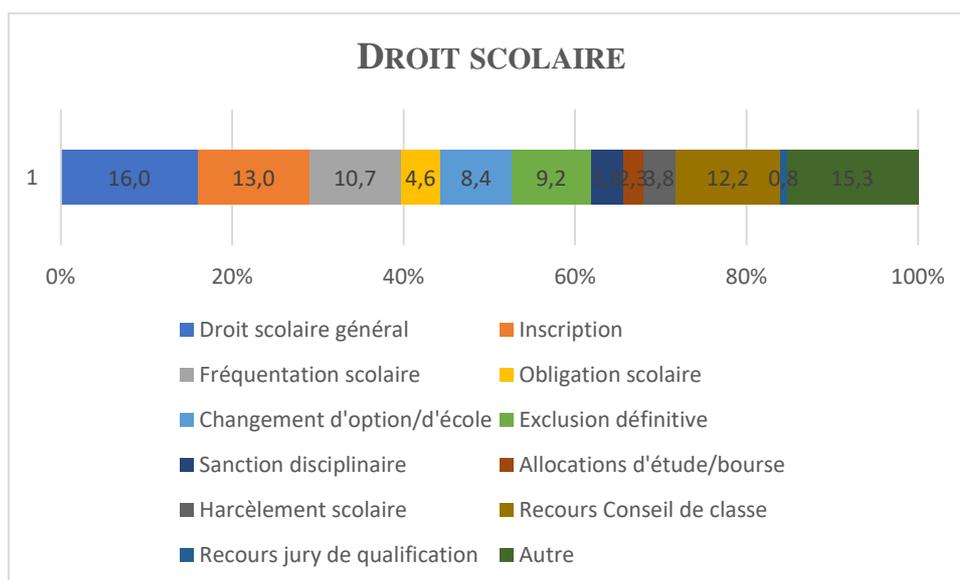


Depuis de nombreuses années, notre service est régulièrement sollicité pour des questions relevant du **droit scolaire**. Si nous notions déjà une diminution successive depuis 2016, c'est

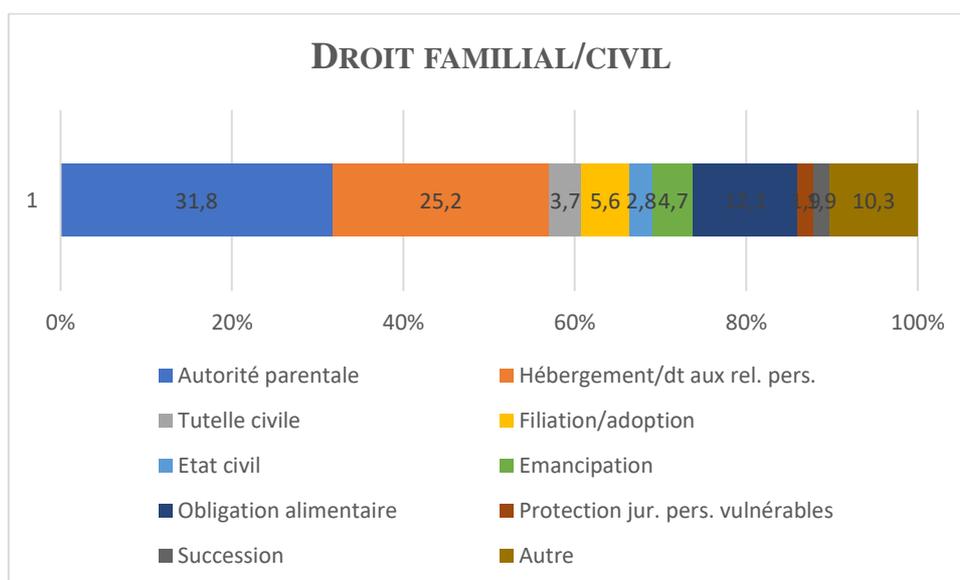
⁴ En termes de nombres, elles sont identiques (45) et représentent 12,37% de l'ensemble des demandes en 2019 et 10% en 2020.

la **chute libre en 2020** qui comptabilise 131 demandes d'informations quand nous en dénombrrions encore 229 en 2019.

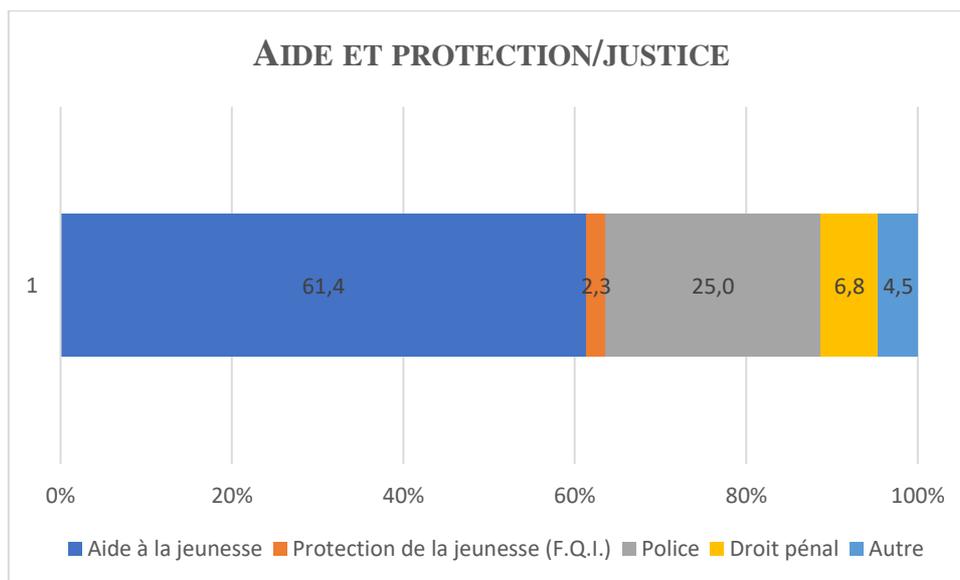
Elle est à noter dans différentes catégories « phares » où nos interventions sont généralement largement nécessaires et reconnues : les **recours contre les décisions de Conseils de classe** (- 18); les **exclusions définitives** (- 21); les **sanctions disciplinaires** (- 11); les **inscriptions** (- 17). Oserions-nous postuler qu'il s'agit d'une **conséquence directe de la crise sanitaire** et de l'adoption des circulaires interdisant exceptionnellement tant les exclusions que les redoublements et les refus de réinscriptions durant l'année 2020-2021 ?



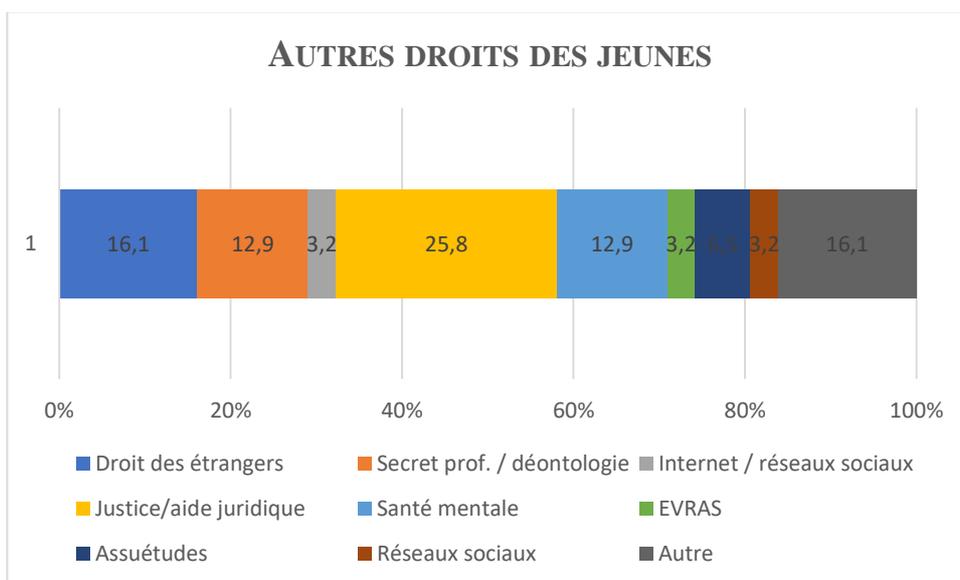
Notons également que dans la catégorie **Autres** sont regroupées davantage de questions liées à la fréquentation scolaire qu'au port du masque ou à l'organisation des cours en distanciel durant l'épidémie. Elles concernent d'ailleurs tout autant des questions relatives à l'enseignement de promotion sociale, à l'orientation scolaire suite à une première année en différencié, aux recours dans le cadre des jurys de qualification ou à l'inscription en internats.



Proportionnellement, le nombre de consultations relevant du **droit familial** reste tout à fait stable avec ses 107 demandes d'informations en représentant, comme l'année passée, près du quart du nombre total de demandes. Les demandes - très souvent portées par les parents ou les familiaux - relatives à **l'autorité parentale** (34), et à **l'hébergement** (27) restent proportionnellement très importantes.



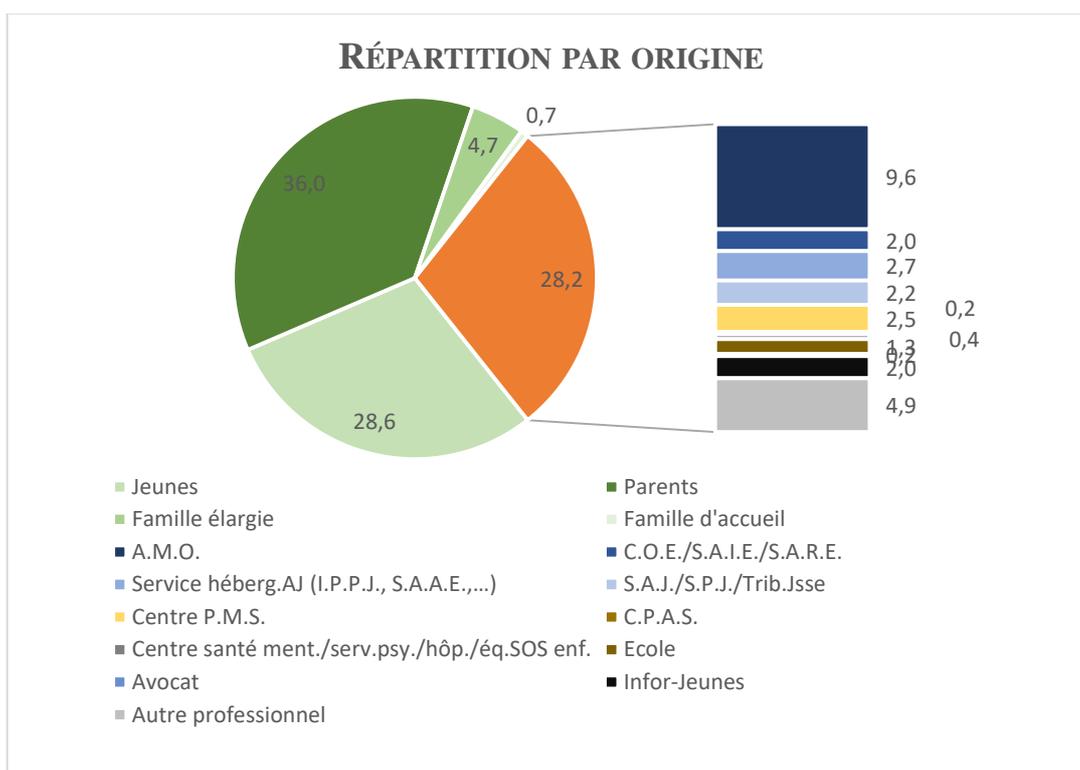
En **droit de la jeunesse**, en diminution, les consultations en la matière passent de 13,6% à 9,8%. Pourtant, les demandes en **Aide à la jeunesse** constituent à elles seules le **troisième type de demandes spécifiques** qui nous est adressée. Si elles restent annuellement supérieures en nombre pour le volet Aide par rapport aux autres volets, la proportion de ces derniers s'est considérablement accentuée en 2020. Les consultations en matière de police sont, avec leur 25%, encore en augmentation.



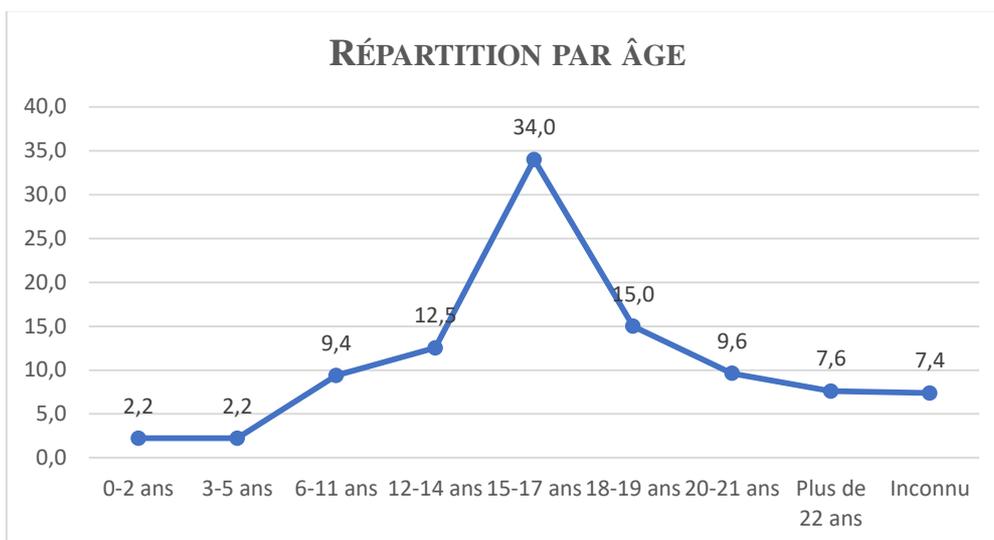
Comme toujours, les matières relatives à l'aide juridique, au secret professionnel, à la déontologie, aux réseaux sociaux, au droit des étrangers restent constamment inférieures à 2% sur l'ensemble des consultations.

Depuis 4 ans, la **dénomination « Autre »** retient particulièrement notre attention puisqu'elle regroupe, et ce malgré l'affinage des catégories d'encodage, plus du double du pourcentage chiffré - avant 2017 - entre 2 et 3%. Un **double mouvement s'opère en 2020** : une forte diminution des consultations en matière de réseaux sociaux et du droit des étrangers et une forte augmentation aux niveaux des assuétudes et de la santé mentale.

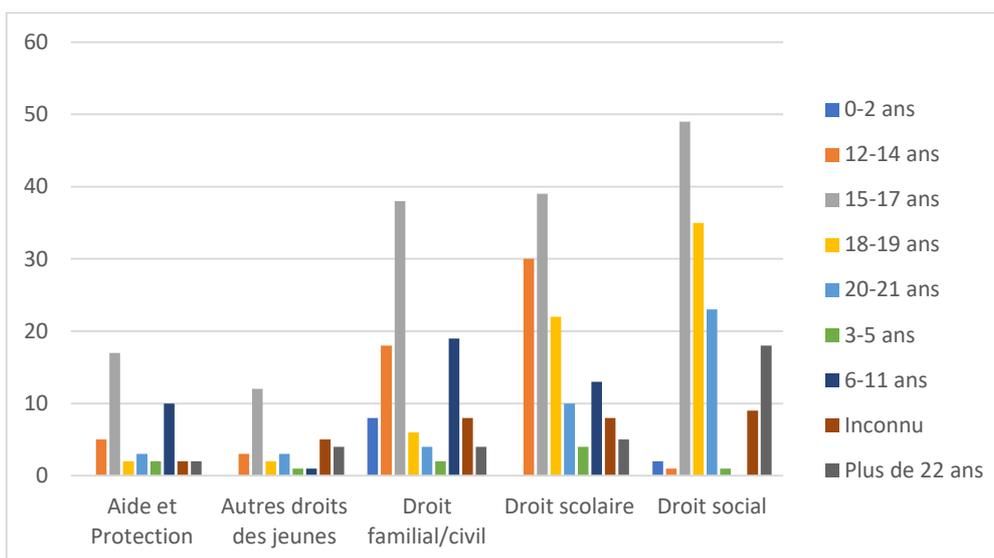
Origine et Âge



La répartition des consultations est, de manière stable, largement plus importante en provenance des **particuliers** que celles des **services sociaux**. Dans les mêmes proportions que les années précédentes, les services sociaux et les particuliers nous ont respectivement consultés en 2020 à raison de **28,6** et **71,4%**.



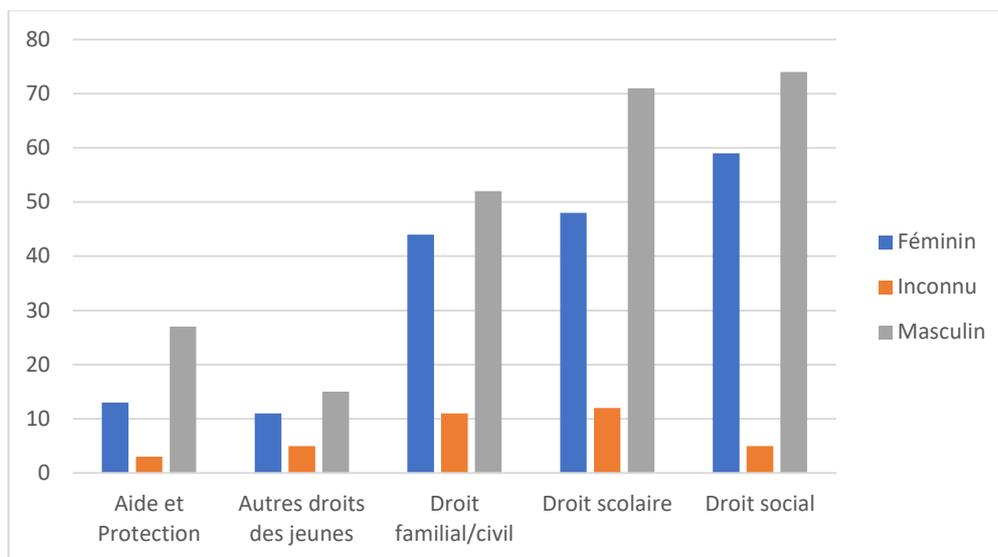
Les demandes d'informations les plus nombreuses concernent **invariablement** les jeunes mineurs proches de la majorité et âgés de **15 à 17 ans** (34%). Elles sont suivies de près par les demandes émanant/concernant les **jeunes majeurs** (32,2% au total). De manière chronologiquement dégressive se succèdent ensuite les demandes relatives aux tranches d'âges inférieures. **L'enfance et la petite enfance** restent les périodes pour lesquelles nous intervenons le moins. À l'inverse, nous assurons **de plus en plus le relais de services d'aide à la jeunesse à la majorité** et la « limite » des 22 ans est parfois à nos yeux une sorte de frontière imaginaire.



Les **enfants**, tous âges confondus, nous consultent **très majoritairement pour le droit social**, puis pour le droit scolaire. Les **parents**, eux, s'adressent à nous essentiellement par rapport au droit scolaire puis pour les questions relevant du droit de la famille.

Plus spécifiquement, les consultations relatives aux **grands ados** (15-17 ans) concernent d'abord et nouvellement le droit social, puis les droits scolaire et familial et de manière tout à fait moindre le droit de la jeunesse et les questions relevant de la catégorie Autre. Malgré tout, les jeunes qui font appel à notre service dans les cas de problématiques liées à **l'aide et la protection de la jeunesse** sont dans $\frac{3}{4}$ des cas en pleine adolescence.

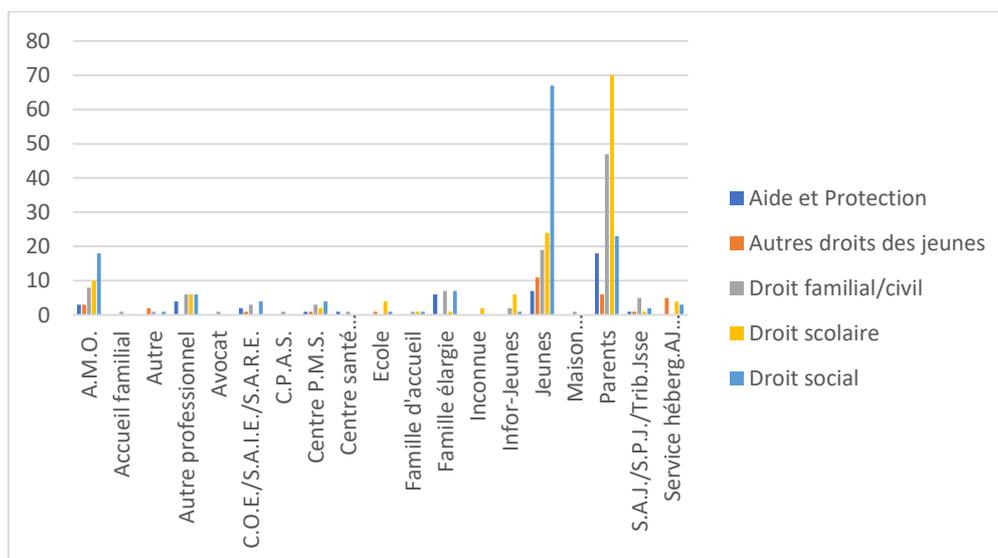
Invariablement, les questions des **jeunes majeurs** relèvent du droit social puis du droit scolaire; celles des « préados » du droit civil/familial et scolaire; celles des **enfants en bas âges** du droit civil et familial.



Généralement, nous sommes tant consultés par les filles que par les garçons.

En 2020, une légère prévalence masculine est à souligner (52,6 % de garçons et 39,1% de filles).

D'années en années, exception faite au droit scolaire, les associations entre les matières et le sexe des jeunes sont indéfinies.



Les demandes proviennent à 58,6 % du secteur de l'Aide à la jeunesse⁵.

De manière tout à fait stable, près d'un tiers des demandes proviennent des **AMO (33,6%)**. Cela **met en évidence le relais entre nos services et atteste de notre complémentarité**.

⁵ 65 % en 2018; 61% en 2017.

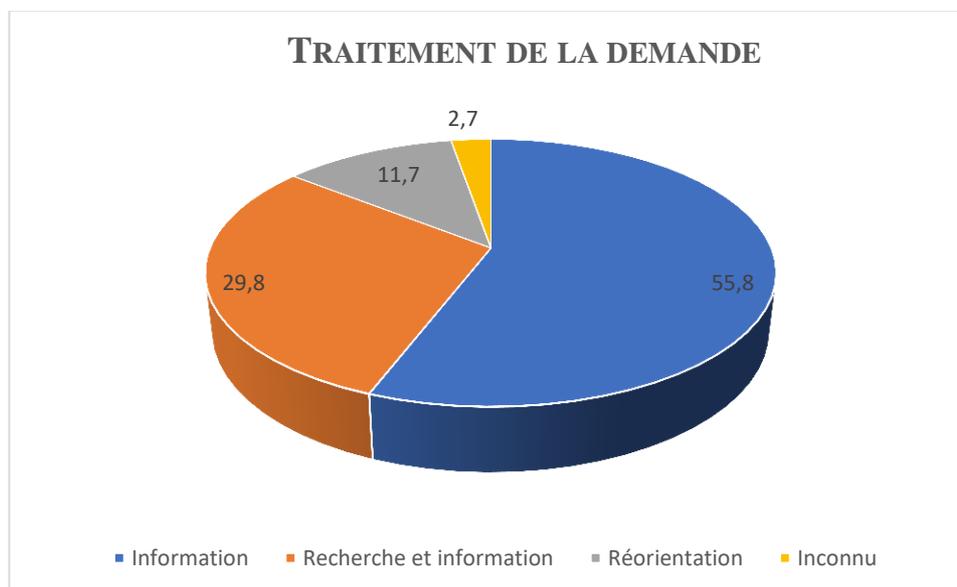
Elles nous consultent régulièrement lorsqu'elles ont besoin d'information relevant du droit social, puis scolaire et familial.

Viennent ensuite les demandes regroupant celles émanant des **services mandants et mandatés de l'Aide à la jeunesse** représentant ensemble 24,2%. Pourtant, les demandes provenant des autorités mandantes ne cessent de décroître ces dernières années⁶. Les **mandants**, nous consultent d'année en année concernant le droit familial; les **services mandatés** de toutes les matières, de manière indifférenciée.

En troisième position, comme l'année passée, la catégorie « **autre** » regroupe notamment des demandes ayant émané de la MADO, d'ASBL spécialisées notamment en droit des étrangers, de syndicats, etc. Plusieurs d'entre eux ont préféré garder l'anonymat.

Infor Jeunes, service d'information généraliste, se tourne vers nous lorsqu'ils ont des demandes relevant du droit scolaire ou des obligations alimentaires.

Traitement de la demande



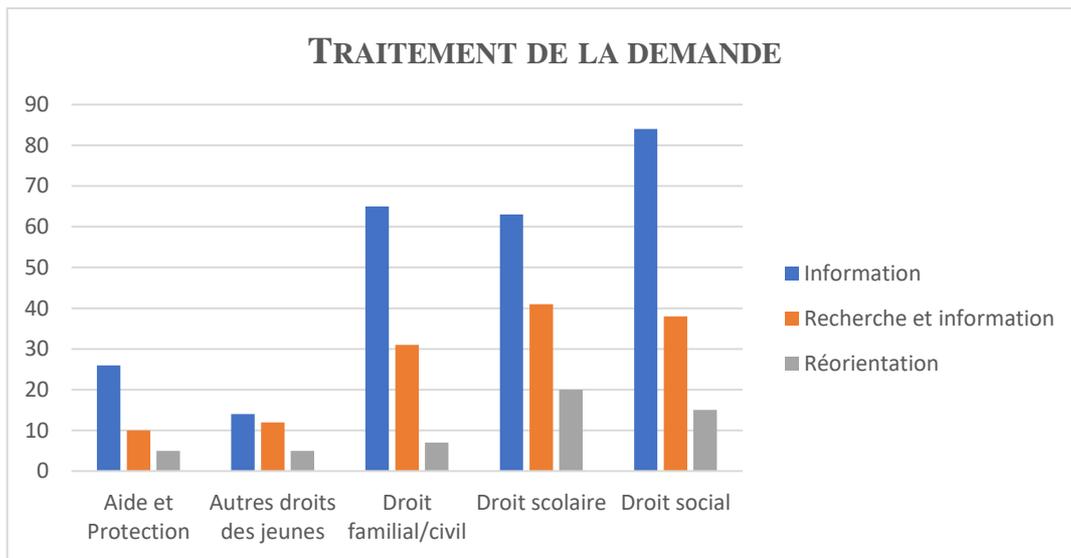
Dans 55,8% des cas, les demandes des usagers sont rencontrées par une information directe dispensées par les intervenants qui assurent la permanence.

Dans 29,8% des cas, une recherche est nécessaire pour apporter une information complète compte tenu de la complexité ou de la particularité de la demande. Cela concerne majoritairement des situations relevant du droit social (ONEM/Forem; droit du travail; les allocations) puis du droit familial. Les **situations complexes ou liées à un statut, à un état** nécessitent généralement aussi une recherche.

Dans 11,7% des cas, le service réoriente vers un autre service. On peut donc en déduire qu'une grosse majorité des demandes relèvent de notre compétence et que nous sommes adéquatement identifiés par les services et par les particuliers. Lorsque l'équipe réoriente un jeune, un familial

⁶ 7,8% en 2020; 7,8% en 2019; 12,6% en 2018; 13% en 2017; 12% en 2016; 13,27% en 2015; 14,69% en 2014, 17,26% en 2013; 22,31% en 2012).

ou un professionnel, elle le fait majoritairement vers le Service Info Conseil Logement et Infor Jeunes, UNECOF ou les services spécialisés dans le droit des étrangers.

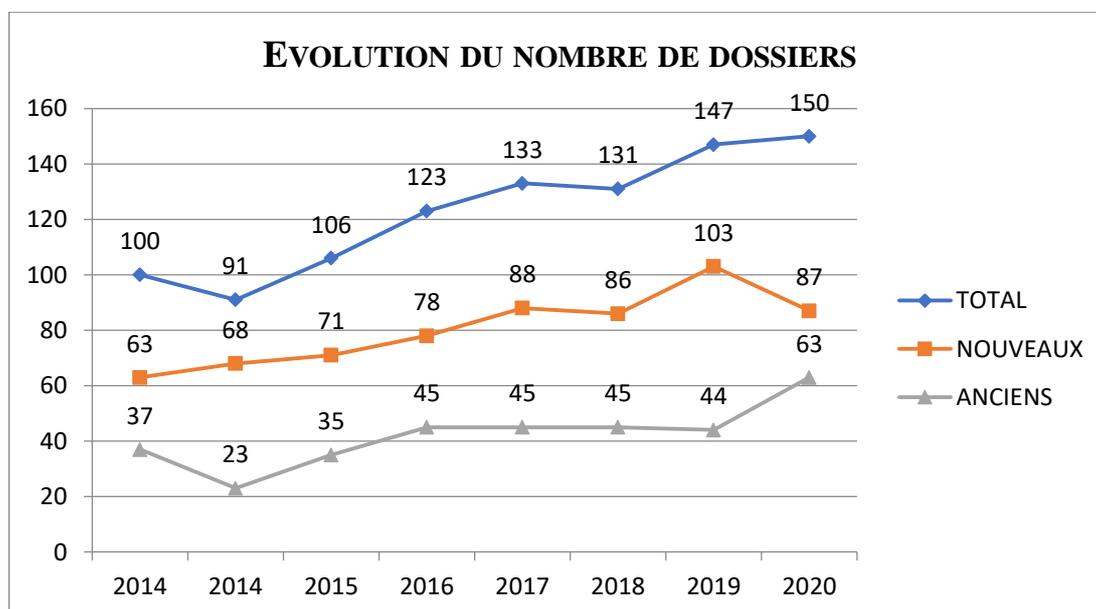


b. Les dossiers ouverts

Au-delà de l'information juridique, le Service accompagne les jeunes, leur famille et leurs familiers qui le souhaitent dans leurs démarches juridiques et sociales, en les associant pleinement au processus d'aide. Il leur donne l'occasion de faire valoir leurs droits, y compris le cas échéant par voie judiciaire.

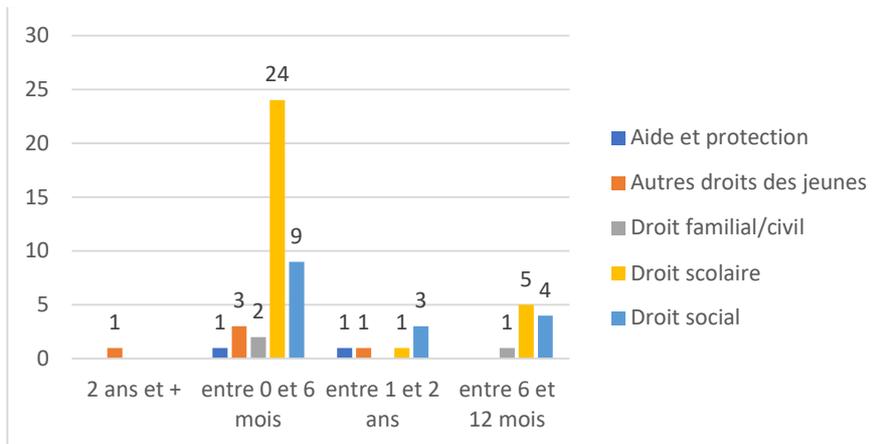
Nombre de dossiers

Durant l'ensemble de l'année 2020 et malgré deux périodes de confinements, **150 dossiers** ont été traités sur l'arrondissement de Namur (+ **3 dossiers**)⁷. **Tant à Namur qu'à Arlon, nous continuons de dépasser chaque année le nombre d'accompagnements atteint auparavant.** Au terme de l'année civile de 2020, 94 situations nécessitent encore notre accompagnement pour 2021. Ce qui est particulièrement interpellant pour les permanents est la **complexité des dossiers**. Pour nombre d'entre eux, le réseau en place s'est essoufflé, a « lâché », nous obligeant parfois comme un effet en cascade à sortir de notre cadre.



Actuellement, nous essayons de calculer la durée moyenne de prise en charge d'un dossier et de déterminer pour quelle matière les dossiers sont amenés à être traités dans la durée. De manière générale, on peut constater que **dans 69% des cas, nos dossiers sont clôturés en moins de six mois; 42% de ceux-ci concernent des dossiers en droit scolaire.** Les accompagnements à l'autonomie sont généralement plus longs.

⁷ L'encodage est historiquement réalisé selon le principe un dossier par jeune et par matière. **Le nombre total de jeunes accompagnés en 2020 est de 137 pour 150 dossiers traités.**



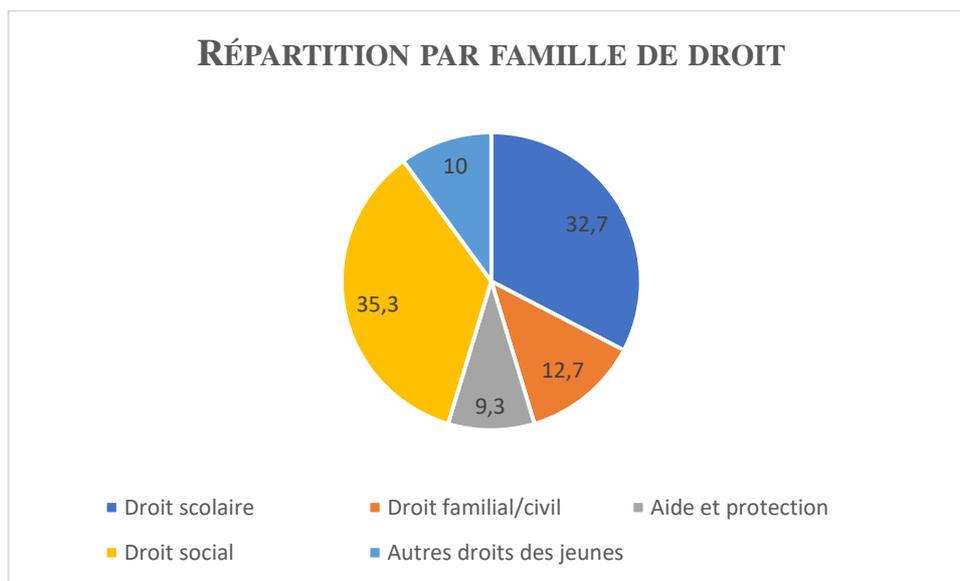
Couverture géographique



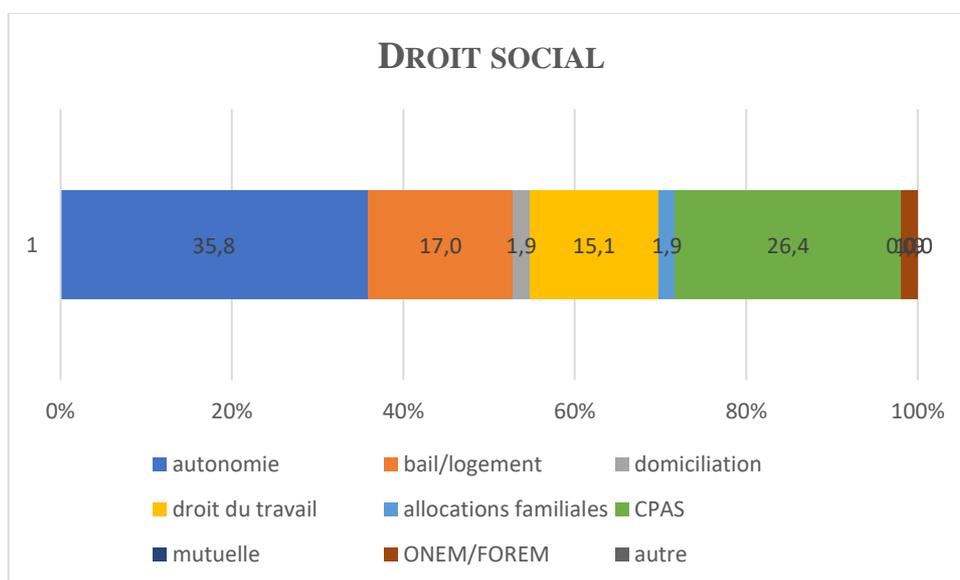
Annuellement, les dossiers ouverts concernent essentiellement les jeunes du « grand Namur ».

Historiquement et étonnamment, la division de Dinant est, comme pour consultations, très peu couverte. Les situations regroupées dans la division « autre » concernent : Walhain, Nivelles, Seraing, La Hulpe, Schaerbeek, Ottignies et Nivelles.

Objets des dossiers



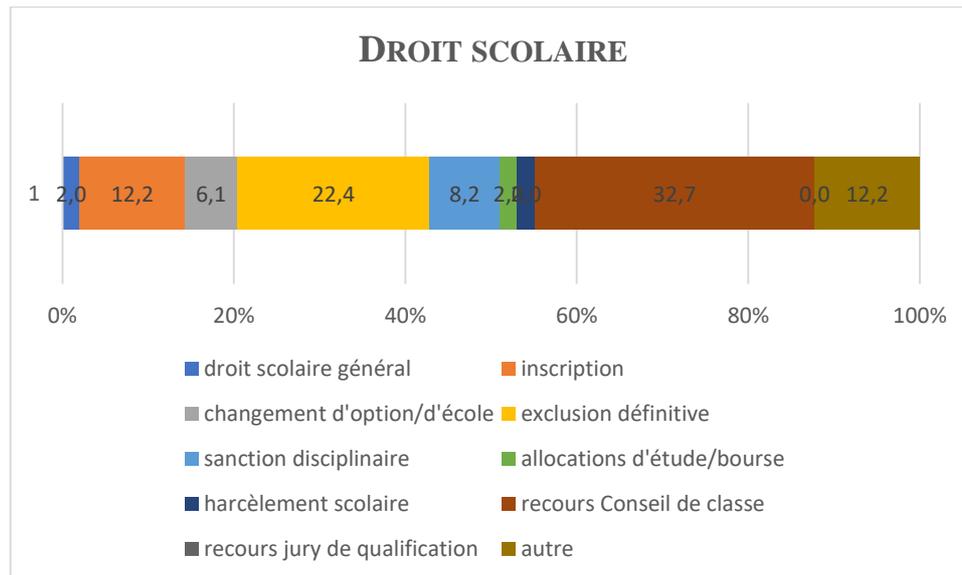
Comme pour les consultations déjà présentées et comme pour l'entité d'Arlon, pour la première fois, en comptabilisant **35,3% (+6,3%; soit 53 dossiers)** de nos accompagnements, ce sont les situations relevant du **droit social** qui sont les plus nombreuses.



Pourtant, ces dossiers en matière sociale constituent une **charge importante de travail** pour les intervenants. En effet, lorsqu'un jeune sollicite une aide pour « se mettre en autonomie », un travail de réflexion et d'accompagnement dans différentes matières va généralement se mettre en place. Ce type de demande nécessite, d'abord, un exercice de clarification afin de s'assurer du type d'aide à apporter (générale ou spécialisée) et les services auxquels s'adresser. Régulièrement des problématiques, déjà indiquées ailleurs, tel qu'un renvoi de balle entre l'Aide à la jeunesse et le CPAS font surface. Les démarches administratives pour l'octroi de l'aide générale sont nombreuses en amont, en parallèle, et à l'issue de l'introduction de la demande⁸. En effet, un travail de réseautage doit parfois être (ré)investi;

⁸Veiller au respect de la législation relative au CPAS et de la compétence territoriale, à l'application du protocole de collaboration, anticiper l'application des obligations alimentaires, restaurer/créer une relation de confiance

des problématiques liées au projet d'insertion, aux assuétudes et à la santé mentale; aux relations avec le bailleur émergent régulièrement. Ces questions sont d'une réelle importance pour les travailleurs sociaux qui accompagnent ces jeunes souvent isolés et carencés. **L'accès au logement** complexifie davantage encore ces mises en autonomie. Aussi, un **projet innovant** d'envergure sera développé dans les **perspectives pour 2021-2022**. En outre, le droit du travail attire notre attention avec son augmentation de + 8,3%.



Le nombre total de dossiers en **droit scolaire (32,7%; soit 49 dossiers)** perd 10% bien qu'il représente de manière assez stable un **tiers de l'ensemble des dossiers (42% en 2019, 35% en 2018; 36,4% en 2017; 50% en 2016; 38% en 2015; 33% en 2014; 36% en 2013 et 27% en 2012)**. La diminution observée au niveau des consultations est à réaliser ici aussi⁹. Pourtant, c'est un fait, le droit scolaire est une matière complexe et souvent méconnue. Comme les autres SDJ, il semble que nous ayons été identifiés comme étant le service « ressource » pour cette matière. En effet, nos collègues des autres AMO nous renvoient régulièrement des dossiers d'ordre scolaire afin que nous établissions une co-intervention ou, que nous prenions le relais et réalisons une prise en charge complète du dossier. Malgré nos missions et notre offre de services presque identiques, d'aucuns ne se sentent pas assez outillés pour offrir une information complète ou un accompagnement de qualité lors de ces procédures particulières.

Si les **recours contre les décisions du conseil de classe** ont augmenté de 13% les **exclusions et les refus de réinscription** ont diminué de 28,4% - comme nous le postulons pour les consultations - nous pouvons imaginer que les **législations spécifiques à la crise sanitaire** en faveur d'un accrochage scolaire n'y sont pas étrangères¹⁰.

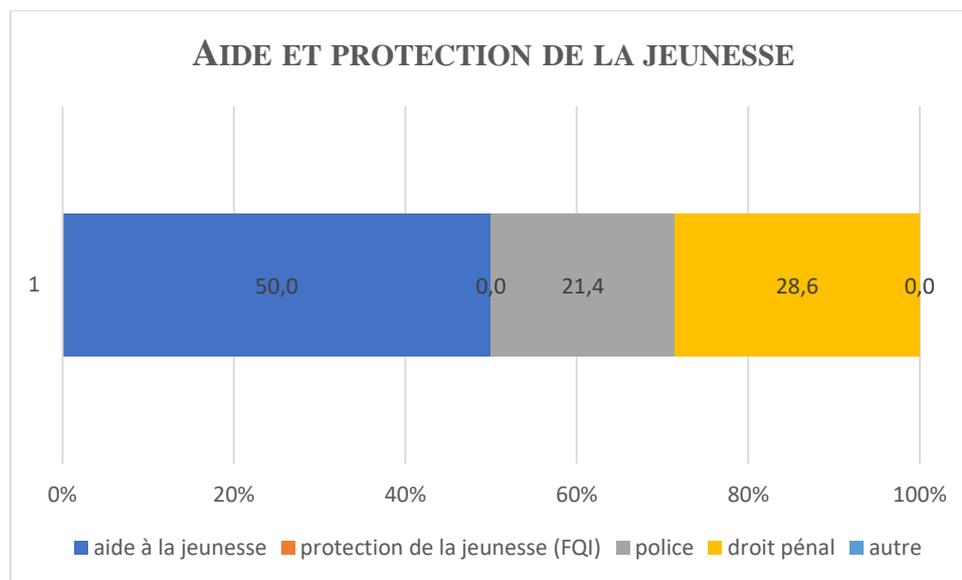
Pour Namur, la thématique **Autre** est relativement importante en 2020. On y retrouve des situations découlant de l'arrêt de l'intégration, de difficultés dans les transports scolaires, de la mise en place d'aménagements raisonnables, de conflits de droits en raison de la crise

entre le bénéficiaire et l'assistante sociale, régularisation au niveau des mutuelle, allocations et bourses éventuelles, recherche éventuelle d'un avocat et introduction de recours, inscription scolaire, etc.

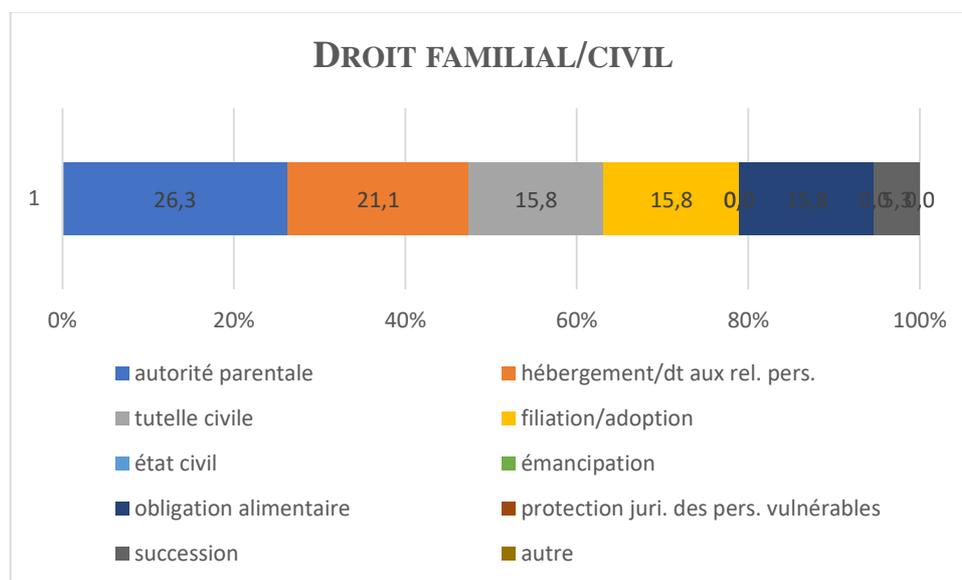
⁹ Une réflexion d'équipe au départ de la définition de la « vulnérabilité » des usagers a été menée afin de que notre service ne soit pas « parasité » par ceux qui en ont le moins besoin et d'éviter ce que l'on appelle communément « l'effet Matthieu ». Référence faite à l'évangile selon Saint Matthieu – « Car on donnera à celui qui a, et il sera dans l'abondance, mais à celui qui n'a pas on ôtera même ce qu'il a ».

¹⁰ Voy. à ce sujet le Journal du Droit des Jeunes n°403, p.29.

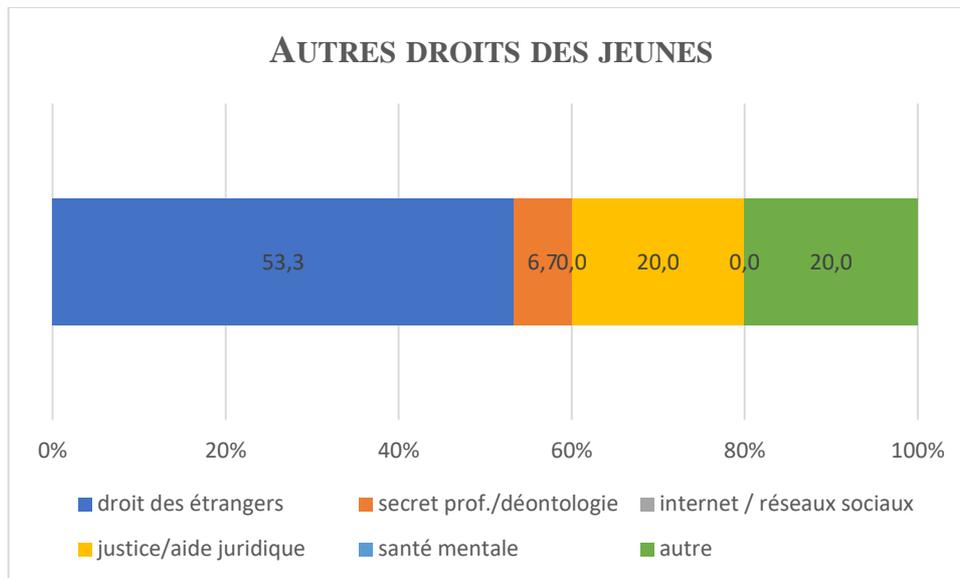
sanitaire, de l'enseignement supérieur, de difficultés relationnelles entre les parents et l'école, etc.



Le nombre de dossiers relevant de **l'Aide et de la Protection de la Jeunesse** comptabilise près de **10%** du nombre total d'accompagnements. Les dossiers relevant de la **Police** et du **Pénal** sont en **forte augmentation (+18,2%)**. Ce volet atteint assez exceptionnellement la moitié de ces suivis. Le secteur de l'Aide et de la Protection de la jeunesse est un des secteurs d'intervention qui reste prioritaire au niveau du Service Droit des Jeunes, notre volonté étant toujours de recentrer nos actions vers le public des plus défavorisés.



Nous faisons d'année en année le même constat : contrairement à l'importance du nombre de consultations en la matière, les dossiers relevant du **droit familial** atteignent de manière stable à peu près **10%** de nos suivis. Cela peut sans doute s'expliquer par le fait que nous n'accompagnons pas les parents dans leurs démarches de séparations parentales.



Les dossiers ouverts au niveau du **droit des étrangers** sont au nombre de 8 (+5). Ils concernent évidemment des droits de séjour mais majoritairement, comme déjà indiqué, des accompagnements de jeunes pour lesquels **le regroupement familial** s'avère extrêmement compliqué.

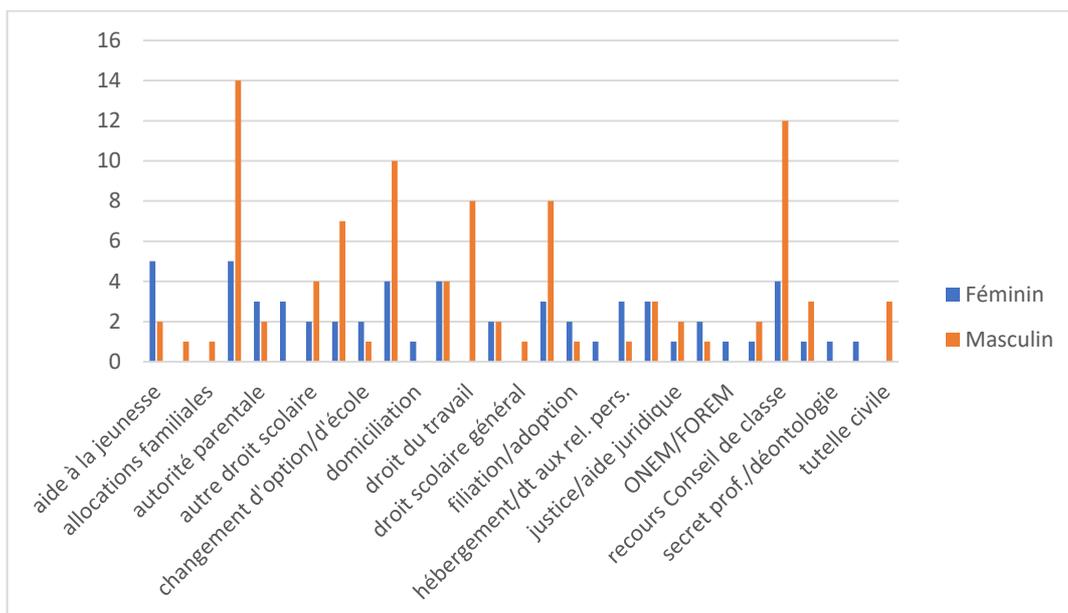
Les thématiques de la **déontologie** et de **l'aide juridique** comptabilisent l'une et l'autre 1 seul dossier.

La thématique **autre** regroupe 3 dossiers, au niveau d'un de dettes et du droit du consommateur et au niveau d'une recherche de d'activités extrascolaires pour une famille précarisée.

Enfin, si aucun dossier n'est repris spécifiquement dans la catégorie « **santé mentale** » cela ne signifie aucunement que ceux-ci ne rencontrent pas de telles difficultés. Au contraire, nous faisons le **constat de l'augmentation de demandes de jeunes présentant des besoins complexes et multiples, avec un long parcours A.J. et/ou de soins**. Les jeunes qui fréquentent notre service décrivent régulièrement les décisions d'interventions ou les absences d'intervention comme des violences. Ils peuvent être **ambivalents quant à l'accompagnement** qu'ils souhaitent et la réalisation des démarches tant sociales que juridiques sont souvent freinées ou sabotées¹¹. Nous le verrons, la **mise en place de notre projet de prévention sociale** est réellement porteur de sens pour les jeunes et pour les travailleurs.

¹¹ Cfr. Actions de prévention sociale.

Afin de réfléchir à notre pratique, il nous a semblé pertinent de croiser ces données de fonds avec d'autres :

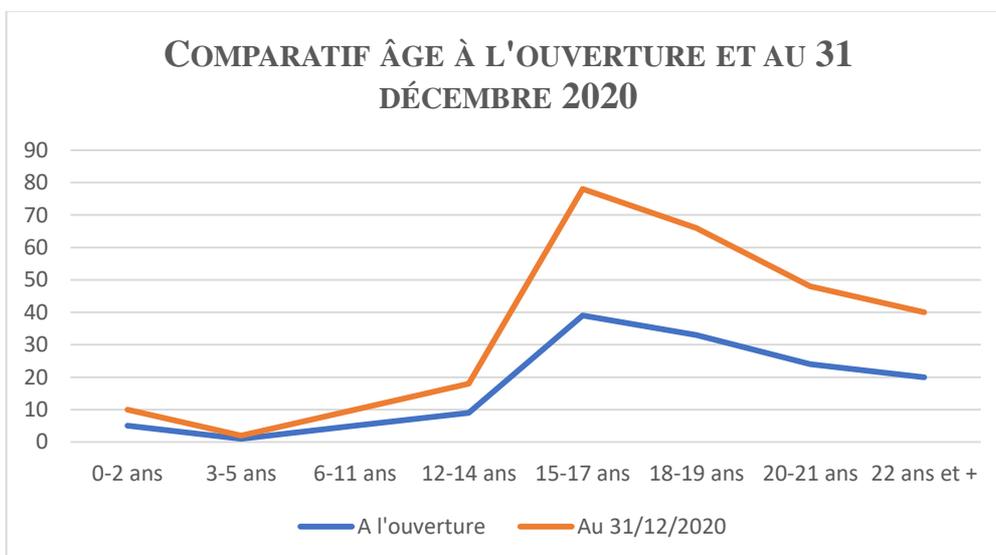


Chaque année, sur la question du genre, nous indiquons que d'une part, de manière générale, les accompagnements s'équilibrent, et d'autre part, que si dans certaines matières les garçons comme les filles semblent nous consulter de manière indifférenciée ou non-significative, une prépondérance genrée garçons dans des démarches sociales spécifiques nous semblent devoir être étudiées à la lumière d'études relatives à la délinquance juvénile et aux enjeux de genre.

Cela étant, **en 2020**, **62%** de nos demandes d'accompagnement proviennent des **garçons**. Une forte prédominance est à souligner tant pour des projets d'autonomie et des demandes de RIS, que pour les recours contre les décisions du conseil de classe, des difficultés au niveau du bail et du logement, du droit du travail et de la tutelle civile.

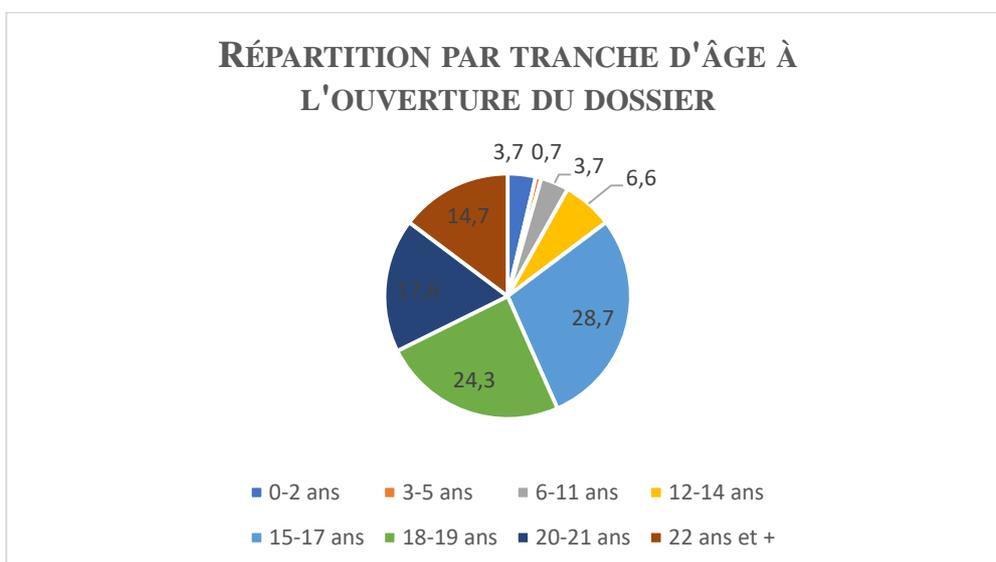
En outre, comme d'habitude, les garçons nous consultent très majoritairement par rapport aux filles dans les matières plus « disciplinaires » (exclusion définitive, sanction disciplinaire, pénal)¹².

¹² Nous nous efforçons de préciser qu'à notre niveau cette indication ne signifie nullement qu'ils ont un plus gros problème de discipline mais bien que nous sommes davantage amenés à intervenir pour ce qui les concerne dans ces cadres.



Au niveau de l'âge, en combinaison avec nos données de consultations, force-nous est de constater que **notre public namurois reste aujourd'hui majoritairement composé de grands adolescents et de jeunes majeurs**. La quantité de dossiers ouverts après la majorité est d'ailleurs encore supérieure aux années précédentes. **Si les 18-19 restent identiques en nombre, les 20-21 ans passent de 5 % à 17,6%, les plus de 22 ans passent de 3% à 14,7% avec au total une augmentation de 24,3%, du jamais vu.**

La catégorie des mineurs de moins de 15 ans (14,7%), comme en 2016 et 2019, reste inférieure aux nombres de prises en charge durant les cinq dernières années.

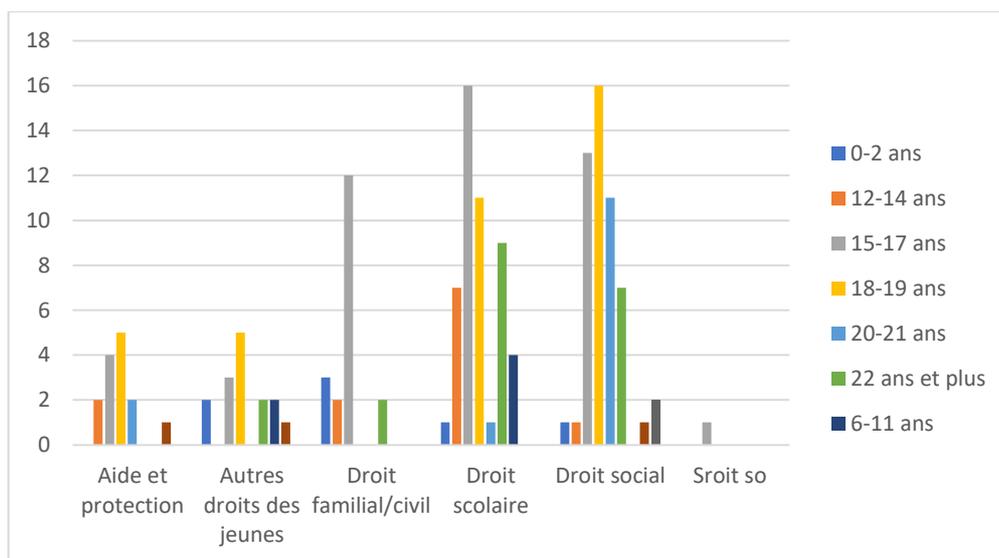


Aussi, sur base du graphique ci-dessous il nous est possible d'affirmer que les 15-17 ans sollicitent notre aide - d'abord, pour des problématiques liées à la scolarité; ensuite, de manière **distincte à 2018 et 2019**, dans les situations relevant du droit social, et presque autant, pour les situations de droit civil.

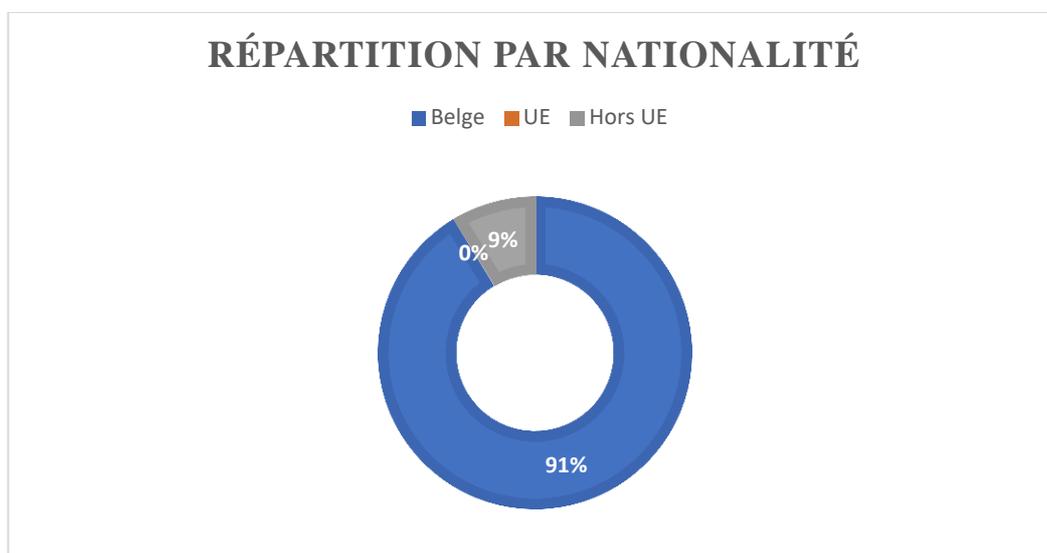
Les jeunes majeurs, quant à eux, se tournent sans surprise vers nous lorsqu'ils rencontrent des problèmes dans le cadre de leur mise en autonomie puis du droit scolaire.

La catégorie d'âge regroupant les 12-14 ans est généralement prioritairement concernée par des problèmes relevant du droit scolaire.

Enfin, les usagers les plus jeunes sollicitent notre accompagnement dans presque toutes les matières, sans différence notable.



Nationalité

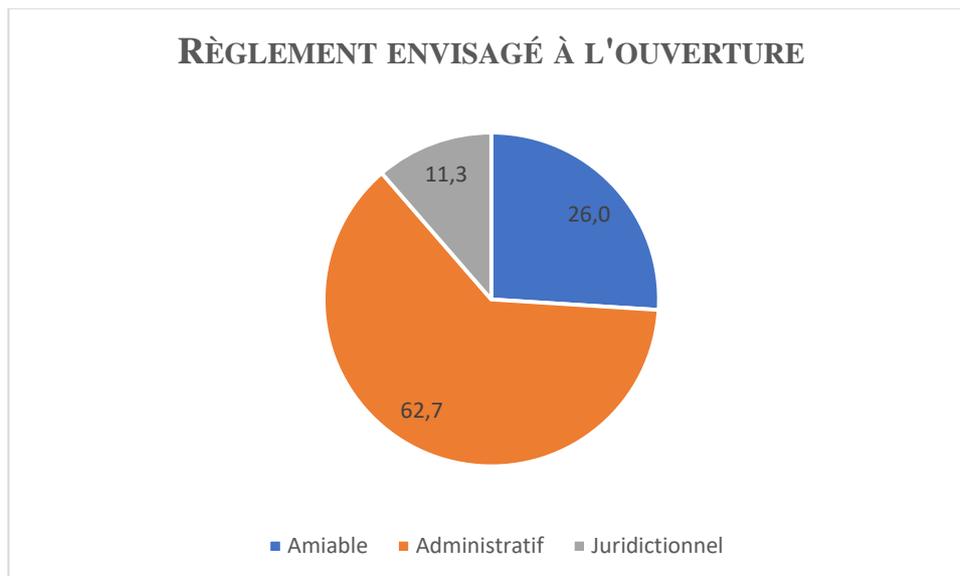


Ce n'est pas récent, à Namur, les permanents ont très peu de demandes concernant le droit des étrangers ou impliquant l'accompagnement d'un jeune de nationalité étrangère. Cette année encore, plus de 90% des dossiers concernent des bénéficiaires belges.

Résolution, Issue et utilisation du Fonds de défense

Pour cette partie d'analyse, il importe selon nous de lire les graphiques ci-dessous de manière combinée.

De manière stable, le règlement des conflits s'opère d'année en année, majoritairement, par la voie administrative, ensuite, de façon amiable, enfin, par la voie judiciaire. Cela dit, il est à noter qu'en regard des années précédant 2018, les résolutions administratives se distinguent plus nettement des règlements amiables et juridictionnels.

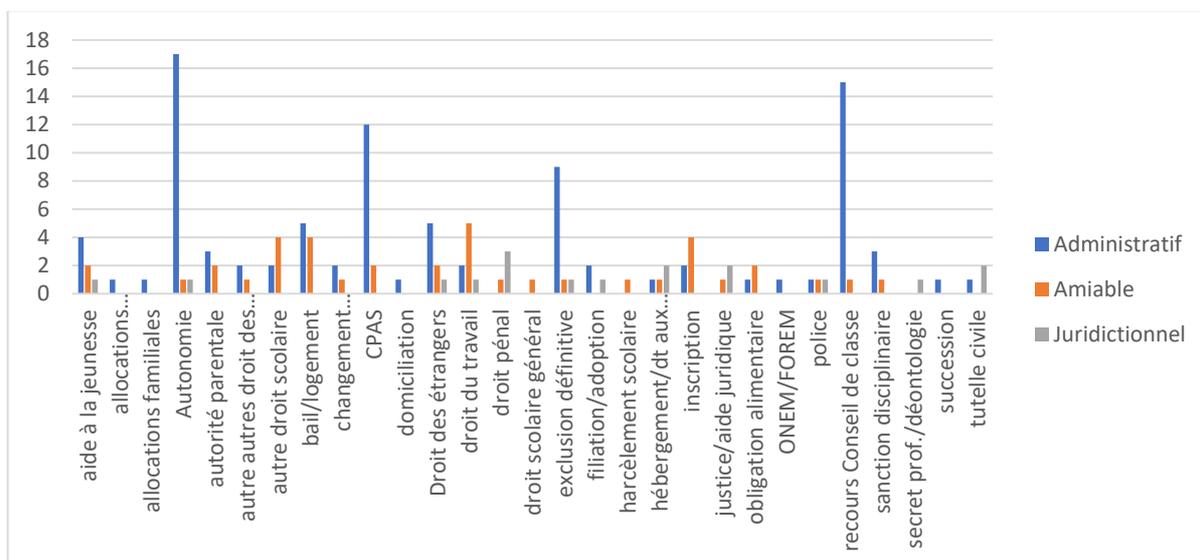


Au vu de cette prépondérance de règlement administratif (et du vécu des travailleurs), il semble que notre **maitrise du droit et notre présence (de plus en plus physiquement indispensable) soient souvent nécessaires** pour permettre aux usagers d'obtenir davantage le respect de leurs droits fondamentaux. Souvent, il s'avère qu'il ne doit pas être envisagé de recourir aux autorités juridictionnelles.

Bien que la voie amiable soit toujours privilégiée et que les usagers soient toujours informés des conséquences financières et affectives d'une action en justice, nous pensons devoir indiquer que les types de règlement dépendent souvent de la matière traitée.

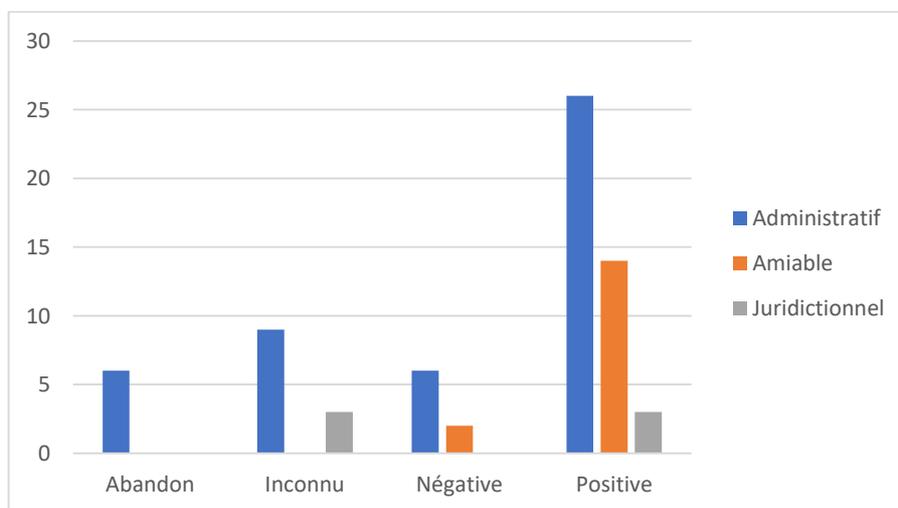
Comme l'indique le graphique ci-dessous et comme nous l'avons déjà souligné l'année passée, les dossiers scolaires sont très peu portés devant les juridictions et ce, comme déjà indiqué, parce que fort de notre expérience, nous savons que peu de décisions rendues par les Pouvoirs Organisateurs sont infirmées, même lorsque la procédure n'a pas été respectée ou est vidée de son sens.

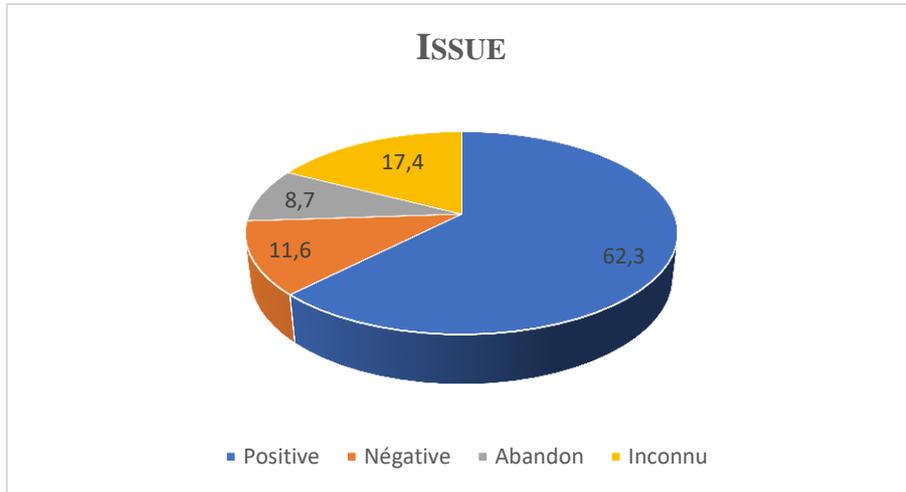
À cette grille de lecture nous pensons devoir apporter quelques éléments : d'abord, peu d'avocats pro deo sont spécialisés en droit scolaire dans nos régions voire même plus largement dans les provinces de Luxembourg ou du Hainaut. Ensuite, les indemnités de procédures - si elles sont nulles dans les matières sociales ou protectionnelles - peuvent rapidement être élevées pour cette matière particulière. Enfin, si une exclusion scolaire est lourde de conséquence dans le parcours du jeune, le jeune ne souhaite parfois pas réintégrer l'établissement ou aller au bout de la procédure.



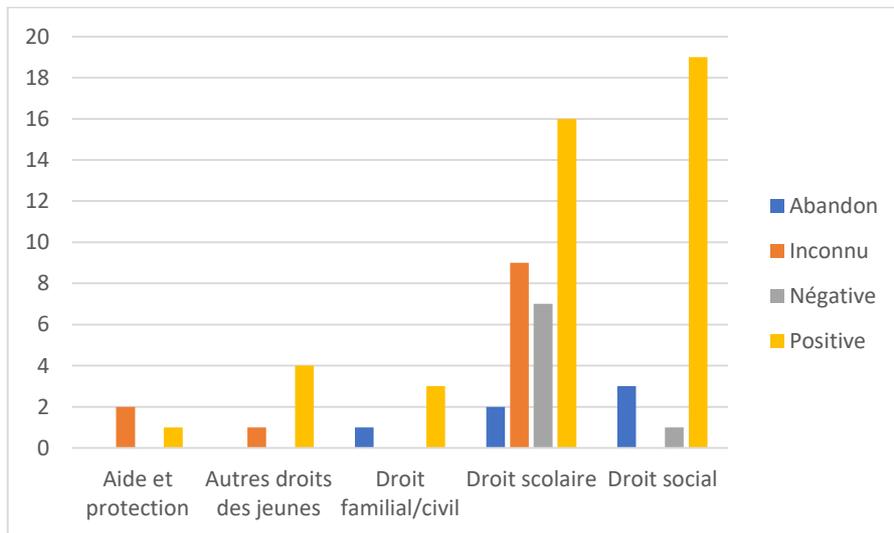
Concernant le droit social, le règlement administratif est la voie la plus fréquemment envisagée. Il nous semble que souvent les CPAS entretiennent une certaine méfiance vis-à-vis des jeunes leur formulant des demandes d'aide. Lorsque le jeune omet de communiquer certaines informations au service social, il arrive que cette attitude soit sanctionnée par un retrait définitif du RIS quand, parfois, le problème provient d'abord d'un problème de communication, de confiance, et non d'une intention frauduleuse du jeune.

Le délai de traitement des demandes devant les Tribunaux du travail étant toujours relativement long et les jeunes dans des situations de précarité, il nous semble essentiel de pouvoir être un facilitateur de lien entre le jeune et le CPAS afin de faire respecter les droits et obligations de chacune des parties.





D'année en année, la majorité des issues sont positives, toutes matières confondues. De plus, les issues négatives totalisent à nouveau – après une augmentation exceptionnelle en 2019 – un peu plus de 10 % et elles concernent, à une exception près, les accompagnements relatifs au droit scolaire. Cela étant, ces issues sont proportionnellement bien moindres en la matière qu'en 2019.



1. LES ACTIONS DE PRÉVENTION SOCIALE¹³

Au niveau de l'ASBL, ce sont les actions de prévention sociale qui ont été **le plus impactées** en 2020 par la **crise sanitaire** que nous traversons.

L'organisation de très nombreux groupes, travaux, formations, activités si enrichissantes à nos yeux a été maintes fois réfléchi, aménagée, reportée, annulée. À notre niveau, les activités visant **l'animation et/ou le recueil de paroles** de groupes de jeunes ont été dans la mesure du possible **maintenues**.

Il est indéniable que la mise en place des **nouveaux organes de prévention** sur chacune des 5 divisions et notre participation à chacun d'entre eux représente à elles seules une charge de travail considérable. **En 2020**, le **Diagnostic Social triennal** de notre service a – au départ d'une démarche participative au niveau des travailleurs comme au niveau des jeunes – été **actualisé** afin, d'une part, d'évaluer les actions écoulées, et d'autre part, d'en initier au départ de thématiques récurrentes et émergentes. Pas moins de **10 phénomènes sociaux ont été relayés aux 5 Conseils de Prévention locaux** parmi lesquels : l'hypersexualisation et les nouvelles technologies; la santé mentale; la précarité; les approches communales sécuritaires; la précarité; les difficultés inhérentes à la scolarité et à la gestion des établissements; les renvois de balle; les violences en maison d'accueil et en maison maternelle; etc¹⁴.

Plusieurs de ces faits sont travaillés au départ d'actions synthétisées ci-dessous :

a. Groupe « articulation autour des séparations parentales »

Ce groupe de travail reconstitué au départ de l'ancien groupe « cochem » visant la création d'un outil méthodologique au départ de la notion de « trajectoire de vie » adapté afin que chacun des professionnels puisse identifier les besoins, les freins et les accélérateurs au regard de la trajectoire temporelle d'un dossier **s'est arrêté. Aucune des quatre rencontres annuelles n'a eu lieu et n'a été reprogrammée.**

b. Groupe SYPA « Les jeunes de 18-25 ans »

Ce groupe de travail est issu de différents services agréés par l'Aide à la jeunesse de la division de Namur. Il s'est constitué au départ du constat selon lequel les jeunes âgés de 18-25 ans se trouvaient à l'entre-deux en termes de prise en charge et qu'ils pouvaient éprouver des difficultés à trouver le service compétent pour répondre à leurs besoins et les accompagner.

Le groupe de travail organise depuis fin 2015 deux *laboratoires* afin de mettre en place des actions concrètes sur le territoire namurois concernant le *logement* et *l'insertion socio professionnelle/la scolarité* pour le public cible.

Laboratoire logement

En 2020, en raison de la pandémie du covid-19, le labo logement n'a pu se rassembler.

¹³ Anciennement appelées « actions communautaires ».

¹⁴ Retrouver notre Diagnostic Social en ligne sur www.sdj.be/namur.

Concernant les différents objectifs fixés en fin d'année 2019, le Projet Salto reste bien évidemment d'actualité, il est notamment prévu d'entamer une collaboration avec les différentes AIS de la province namuroise.

Une rencontre avec Monsieur Tholomé du Service « Infos-Conseils-Logement » de l'Espace Wallonie était initialement prévue en 2020 afin de répondre à l'ensemble de nos questions concernant le bail. Celle-ci s'est vue reportée à plusieurs reprises pour des raisons de logistique (difficulté de mettre en place une visio-conférence). La rencontre est prévue début 2021.

Pour finir, un site internet est en cours de création avec l'intervention notamment d'ACMJ (Action Médias Jeunes) afin de centraliser les outils de prévention (dont Aire d'autonomie et Prendre son envol) et les tutos relatifs à la mise en autonomie réalisés durant le stage que nous avons encadré en partenariat avec l'AMO Passage et la MADO en 2019.

c. Projet de prévention générale « La précarité : vécu des jeunes et recherche d'une réponse adaptée »

Ce projet initié en 2018 devait s'achever à la fin de 2020. En raison du contexte, une partie de l'action n'a pu être menée à bien et l'autre – en découlant de par son analyse – a pris du retard. La justification des dépenses a été autorisée jusqu'en août 2021, raison pour laquelle l'action se poursuivra au-delà de décembre.

Concrètement, où en est-on fin 2020 ?

Comme prévu dans notre agenda et notre méthodologie exposés dans les précédents rapports, l'année 2020 nous a permis de poursuivre avec RTA l'analyse des divers entretiens menés en 2019 et 2020 et la rédaction du cadre légal, historique et théorique.

Conformément aux missions spécifiques dévolues au SDJ, nous mettons un point d'honneur à contextualiser nos recherches-actions par un cadrage en droit. Cette approche juridique vise à informer mais également à interpeller. La parole des jeunes est le point de départ de notre réflexion et permet par maintes illustrations de souligner la fracture entre les prescrits, « les droits de papiers » et les ressentis. Loin de nous borner à vous exposer des dispositions juridiques successives, nous avons sélectionné certaines atteintes graves et récurrentes aux droits en lien avec les situations de pauvreté ou de précarité vécues par les jeunes que nous accompagnons. Interrogés sur la situation de précarité dans laquelle ils se sont trouvés ou dans laquelle ils se trouvent toujours, les jeunes *balancent* les droits dont ils devaient légalement bénéficier mais dont ils ont été privés, que les adultes (professionnels, monde politique,...) ont bafoués. Ces droits ne sont pas exhaustifs et bien d'autres auraient pu être ajoutés. Toutefois, ces choix ont été faits dans un souci de cohérence entre la rédaction de ce rapport et la recherche menée sur le terrain. En effet, les droits développés dans le rapport de recherche sont soit ceux que nous avons directement identifiés dans les témoignages des jeunes comme négligés, soit ceux pour lesquels, de leur point de vue, l'applicabilité devrait être limitativement contextualisée, personnalisée, nuancée.

Dans une seconde partie – plus empirique – après une proposition de concepts construits par trois auteurs que nous avons choisis de mobiliser (S. Paugam, F. Dubet, Goffman) une très grande place a été donnée à l'analyse individuelle des entretiens des jeunes pour déboucher, enfin, sur une analyse comparative en 5 axes proposée par RTA.

Parallèlement à la rédaction du rapport de recherche, nous avons également lancé la dernière étape de l'action collective en recontactant l'ensemble des jeunes ayant témoigné.

Nous avons réaffirmé notre vif intérêt concernant leur situation et notre volonté de co-crée ensemble un projet en fonction de leurs besoins. Bien conscients des réalités de notre public, des appels téléphoniques ont été réalisés durant plusieurs mois afin de, d'abord, donner une suite à leur témoignage, puis, fixer, avec eux, une première date de rencontre.

Si l'année 2020 a été exceptionnelle tant la crise et les mesures sanitaires que nous vivons toujours actuellement ont bouleversé nos pratiques et notre organisation, il est un fait que – contrairement à d'autres actions collectives et projets que nous menons avec les jeunes – la constitution et le maintien du groupe dans le temps a considérablement été impacté. Force est de constater que sur les onze jeunes interviewés, plusieurs n'ont pas répondu à nos appels et ne nous ont pas recontacté.

Nous rappelons que la constitution/participation de/à ce focus-groupe se fait de manière libre, sans obligation de présence, de façon inconditionnelle. Ce « libre consentement » prend tout son sens à la lecture des entretiens réalisés avec les jeunes, dans lesquels ils ont pu notamment dénoncer la contre-productivité de la contrainte et leur besoin, presque vital, d'être enfin entendus dans leur demande (ou leur absence de demande).

Plus concrètement, concernant l'action collective, nous l'avons construite – comme imaginé – au départ des entretiens récoltés, des attentes formulées des jeunes et de l'analyse croisée des données qualitatives. Nous avons donc construit cette action collective en plusieurs phases, dont **la première** était la **constitution d'un « focus-groupe »** avec l'ensemble des jeunes participants. Il s'agissait de réunir tous les jeunes lors d'une journée et de leur permettre de se réapproprier leur parole et leur vécu.

Cette première rencontre s'est déroulée au sein de notre service et fut divisée en **deux temps majeurs** :

- Le premier temps avait pour objectif de leur faire un **retour sur le déroulé de la recherche** (ligne du temps), nos observations et notre analyse/ nos observations de leurs vécus et de leurs parcours, sur base des entretiens.
- Le deuxième temps visait à **favoriser l'échange entre les jeunes et ce, par le biais d'extraits anonymisés tirés des entretiens récoltés**. Nous avons préalablement déterminé différentes thématiques, à savoir : le **rapport au Système** (comment (dys)fonctionne-t-il, comment pèse-t-il sur les plus vulnérables ?); les **effets de la vie en situation de précarité**; et pour finir, **les aides** (ce qu'elles sont, ce qu'elles devraient être et ce dont ils auraient besoin). Ces thématiques ont évidemment été sélectionnées en fonction de leur pertinence et de leur récurrence dans les divers entretiens, favorisant dès lors un **partage d'expériences communes et la création d'un lien**.

Concernant cette première rencontre, nous avons tout d'abord fixé une première date de rendez-vous au sein de notre service, en tenant compte de la scolarité, des formations/apprentissages, des activités extra-scolaires des jeunes, etc. Toutefois, cette réunion introductive du focus-groupe a dû être reportée à plusieurs reprises afin de nous adapter aux imprévus personnels des jeunes participants (séparation conjugale, réunion familiale, quarantaine,...). Notre objectif était réellement de réunir le plus de jeunes possible afin de tisser du lien et de construire/pérenniser un groupe solide.

Ajoutons également que nous avons été confrontés au fait que certains jeunes qui avaient accepté de témoigner ne voulaient, par la suite, plus participer à la poursuite du projet. En effet, ceux-ci expliquent que leur situation de précarité et de pauvreté est déjà très pesante au quotidien et difficile à vivre. Dès lors, revenir et insister encore sur cela généraient pour eux davantage de mal-être et de souffrance. D'autres sont aujourd'hui plus loin et revenir en arrière ne leur apparaît pas comme porteur. D'autres encore ont changé de projet de vie, de Province.

Finalement, seuls deux jeunes se sont présentés à la rencontre prévue le jeudi 17 septembre 2020. Malgré le nombre restreint de participants et par respect pour leur investissement, nous avons tenu à maintenir la rencontre. Celle-ci fut très riche et nous sommes toujours agréablement surpris par la capacité des jeunes à prendre du recul et à faire preuve de beaucoup de maturité à l'égard de leur propre histoire de vie. Les deux jeunes présents se sont montrés très preneurs de ce projet et ont pu réaffirmer leur volonté de participation. Lors de cette rencontre du 17 septembre, nous avons observé un échange très riche entre les participants, chacun complétant le discours de l'autre, sans jugement et avec beaucoup de bienveillance. Ils ont pu remarquer des similitudes dans leurs parcours mais également des divergences, puisant potentiellement dans l'histoire de l'autre des ressources, des outils, des forces pour l'avenir. Nous croyons profondément en l'intérêt de ce partage d'expérience et en la capacité des jeunes à se servir de l'autre, de son parcours afin d'en tirer un apprentissage personnel. Nous avons également été étonnés par le non-jugement et l'écoute présents durant ce moment d'échange.

Cette première étape réalisée, nous souhaitons ensuite souder encore davantage les jeunes à travers une **activité créatrice de liens et d'expériences communes** (y compris entre notre équipe et les jeunes). Prenant exemple sur les activités de « Team Building », nous avons proposé aux jeunes différentes **activités coopératives**. A nouveau, nous avons recontacté l'ensemble des jeunes ayant accepté de témoigner, indépendamment de leur présence lors de la première rencontre et sans aucune distinction. Finalement, ce fut l'activité « Paintball » choisie par les jeunes.

Cette journée était aussi pour nous l'occasion de remercier les jeunes de leur implication. Une date avait été fixée le mercredi 14 octobre et la réservation avait été réalisée auprès d'un club sur l'arrondissement de Namur. Malheureusement, au vu de la pandémie et des règles sanitaires en vigueur, l'activité, choisie « *par et pour* » les jeunes, a dû être **suspendue jusqu'à nouvel ordre**. Nous tenons régulièrement les jeunes informés des suites envisageables car plusieurs d'entre-eux, bien que compréhensifs, expriment des regrets de ne pouvoir poursuivre le projet.

Nous sommes d'ailleurs aujourd'hui inquiets et en questionnement quant à la poursuite opérationnelle de notre projet. D'une part, parce que nous craignons de perdre totalement les jeunes ayant participé à ce projet (reports successifs, projets de vie des jeunes changeant, déménagement, difficultés actuelles,...) et d'autre part, car nous sommes bien conscients que la crise sanitaire n'est pas terminée et que les perspectives quant au rassemblement des plusieurs jeunes apparaissent incertaines. Nos craintes sont grandes de ne pouvoir reconstituer ce groupe naissant bien que nous croyons vivement en la pertinence de celui-ci.

Supervisions méthodologiques avec RTA en cours de l'année 2020 : 24 janvier, 27 février, 24 avril, 23 juin, 31 juillet, 11 août, 17 septembre 2020.

Entretiens avec les jeunes : 21 janvier, 28 janvier (non retenu dans l'échantillonnage).

Focus-Groupe avec les jeunes.: 17 octobre.

Perspectives pour 2021

En ce début d'année 2021, nous finaliserons complètement le **rapport de recherche**.

Bien que nous avons été contraints de suspendre actuellement les réunions du focus groupe et les activités associées, ce projet reste bien d'actualité et nous souhaitons poursuivre ces rencontres avec les jeunes et tisser ces liens dont ils ont tant besoin.

L'activité « Paintball » qui avait été prévue sera **reprogrammée dès que possible** et l'ensemble des jeunes seront de nouveau invités à y participer.

Dans la poursuite de ce que nous avons réalisé et après avoir interrogé les jeunes à ce niveau, nous envisageons toujours la création d'un **projet de mentorat/tutorat/parrainage** où chaque jeune pourra utiliser positivement son expérience au bénéfice d'autres jeunes en difficultés.

Nous souhaitons que ce début d'année **redonne un souffle nouveau à notre projet** et nous réfléchissons donc dans la positive : Comment maintenir ce groupe, notre projet tout en respectant les mesures sanitaires et en étant vigilants de la sécurité de tous ? Notre capacité d'adaptation et notre créativité sont mises réellement à l'épreuve et nous avons pu être déstabilisés, démunis, mis à mal dans notre pratique professionnelle et dans notre volonté forte d'aider ces jeunes particulièrement isolés, *nos* jeunes. Nous avons peur pour leur avenir, pour leur santé mentale, pour les liens qui les accrochent et les soutiennent,...

Encore plus aujourd'hui, les jeunes ont besoin de professionnels qui sont moteurs et soucieux de leur bien-être et leur avenir. Et nous devons en être ! Dans notre société actuelle où nous sommes face à un phénomène de « déliaison », de repli sur nous-même, de mise à distance de l'autre, ... le tissage et le maintien de ces liens sociaux, humains et bienveillants ne sont-ils pas « essentiels » ?

Ce projet lié à la précarité chez les jeunes et les actions créatrices de liens que nous souhaitons mettre en place gardent tout leur sens et cette année 2021 sera pour nous l'opportunité de poursuivre ce projet et de mettre en place, de façon créative, l'action collective. Plus encore, nous restons convaincus que ce focus-groupe permettrait non seulement aux jeunes de créer des liens durant nos rencontres mais également de se construire un réseau à l'extérieur, réseau favorisant l'intégration sociale, professionnelle et la connaissance des aides disponibles. Nous avons pu directement observer cela sur le terrain. En effet, ce groupe de jeune et les liens tissés apparaissent être un **levier solide** afin de générer de la motivation entre les jeunes, de l'entre-aide, un sentiment d'utilité et de pouvoir « **compter pour et sur** » ses pairs.

Notre AMO finalise actuellement **deux projets en simultané**. Celui-ci, relatif à la précarité et un deuxièmement sur le thème de la santé mentale. Au vu de certains liens que nous avons pu observer en menant ces deux projets, nous nourrissons l'envie de **réaliser une journée complète destinée à la présentation de ces deux études et de tisser des liens**. Aucune date n'a encore été définie, toutefois, cette perspective de se réunir et de pouvoir partager nos observations, nos expériences, nos questionnements nous apparaît prometteuse.

.....

.....

.....

.....

d. **Projet « Les jeunes et la santé mentale : vers un outil de déstigmatisation »**

« Je pensais pas que c'était aussi courant »; « Leurs excuses : j'ai plein de dossiers..., je suis un dossier aussi, je suis là aussi »; Je pense que c'est compliqué quand on est jeune parce qu'on ne sait pas vraiment vers qui se tourner pour avoir un bon suivi et se sentir à l'écoute.; « j'aurais mieux aimé qu'il écoute au lieu d'écrire »; « la psychiatrie

est là pour aider à aller mieux, comme on va chez le médecin, quand on est malade pour aller mieux », « la santé mentale c'est une maladie sans être une maladie »; « si on va voir tel professionnel c'est parce qu'on a compris qu'il fallait aller voir les personnes pour discuter, on est pas un extraterrestre parce qu'on va là-bas, on va pas là-bas parce qu'on a envie de perdre une heure de cours ! »; « il y a secret professionnel et quand on dit secret professionnel, ce qui est entre le psychologue et le jeune reste entre le psychologue et le jeune, mais pas le psychologue entre le jeune et les parents. » [...] « Elle m'a trahi par rapport à ça et du coup ça n'a rien arrangé avec mon père et ça a nouveau dégradé, tout a pété »

Ces quelques phrases parmi des centaines pour recontextualiser un projet qui nous tient particulièrement à cœur...

Pour rappel, note service tant sur Namur que sur Arlon fait le constat de l'augmentation de consultations et accompagnements par le Service de jeunes présentant des besoins complexes et multiples avec des parcours en Aide et Protection de la jeunesse et/ou de soins. Si les demandes nous étant adressées ne relèvent jamais seules de la santé mentale, cette dernière complexifie souvent les démarches et leurs aboutissements. L'équipe a une impression d'impuissance face à ces problématiques connues des services sociaux et autorités compétentes.

Le « travail » de la demande qui nous est adressée nous invite à prendre cet aspect en compte dans l'accompagnement que nous tentons de mettre en place. En effet, les jeunes qui fréquentent notre service décrivent régulièrement les décisions d'interventions ou les absences d'intervention comme des violences. La rupture de confiance y est très présente.

Par ailleurs, nous postulons que certains jeunes, en raison de leur représentation de la santé mentale, préfèrent porter l'étiquette de « délinquant » que de « malade » et de s'inscrire dans un parcours de soins. Certains jeunes refusant d'emblée des prises en charge de ce type alors même qu'ils expriment un mal-être, des angoisses, des instabilités d'humeur, des problèmes de consommation, etc. Ces questionnements prenaient tout leur sens à l'heure où, dans le cadre de la réforme de l'aide à la jeunesse, en vertu de l'article 122 alinéa 2, le jeune souffrant d'un trouble de la santé mentale ou d'un handicap, ne peut plus être placé en IPPJ, seule institution jusqu'ici parfois mobilisée par les tribunaux de la jeunesse.

Ce projet de deux ans est cofinancé à concurrence de 15 000 euros par la Fondation Roi Baudouin, de 4000 euros du Conseil de Prévention de Marche et 3000 euros du Conseil de Prévention de Arlon.

Suite à différentes lectures et réflexions préliminaires, nous avons (re)balisé notre projet de la manière suivante : la santé mentale contient une série très variée de dispositifs. La plupart de ces dispositifs renvoient une image négative auprès de ceux pour lesquels ils pourraient être utiles.

Nous souhaitons par ce projet éviter que ces dispositifs stigmatisent les jeunes usagers, mettre au travail les idées des jeunes et trouver des moyens pour en favoriser l'accès.

Concrètement, où en est-on fin 2020 ?

Le recueil de parole

Si sept entretiens avaient été réalisés en 2019 (trois sur Namur et quatre en Province de Luxembourg), onze autres jeunes ont été rencontrés durant 2020 comptabilisant au total **18**

entretiens individuels. 7 garçons et 11 filles, tous âgés de 16 à 20 ans, 11 sur la Province de Namur et 7 sur celle de Luxembourg. Certains d'entre eux sont encore accompagnés, d'autres plus ou plus par les mêmes services; quelques-uns vont mieux, d'autres pas encore tout à fait... Des jeunes que nous accompagnons nouvellement ou depuis longtemps, des jeunes rencontrés dans le cadre d'activités collectives, des jeunes accompagnés par nos collègues de l'Aide à la jeunesse dans des services ouverts, dans des services mandatés, dans des IPPJ, des jeunes qui dans tous les cas et pourtant de manière tout à fait singulière, expriment non sans difficulté un passé et un présent emplis de violences et de souffrance.

Pour rappel, le guide d'entretien semi-directif avait été pensé en regard de quatre larges catégories de questions portant respectivement sur l'accès, l'usage, les rapports et les effets du dispositif (cf. *guide d'entretien annexé au rapport portant sur 2019*).

Entre juin et août, **12 professionnels issus de 10 services distincts** (8 de Namur – 4 de la Province de Luxembourg) ont été rencontrés afin de nous aider à comprendre les difficultés et dysfonctionnements identifiés par les jeunes.

Des thérapeutes, des assistants sociaux, des directions, des psychologues, des coordinateurs, des pédopsychiatres, des juges de la jeunesse, tous ont acceptés de nous livrer le pendant de leur cadre de travail, de leur fonction, de leurs réalités. Avec peu de retenues, ils ont eu le courage d'indiquer ce qui, de leur point de vue, peut freiner les collaborations, de souligner les avancées, les changements sociétaux de paradigme, d'y contrebalancer les réformes en ce qu'elles comportent parfois d'incompréhensible. Conscients de leur limite d'intervention et de la nécessité de constamment bricoler, parfois aussi démunis que nous, ils se sont montrés compréhensifs et conscients des forces et des faiblesses du système. Souvent, en fait, ils ont pu rejoindre et faire résonner les témoignages des jeunes.

Le contexte sanitaire n'a pas empêché que 9 rencontres s'organisent entre notre service et les professionnels de l'Aide et du Soins; seuls 2 entretiens ont été enregistrés en visio.

Dates des supervisions avec RTA: 3 mars; 8 septembre, 29 septembre; 30 octobre; 1^{er} décembre.

Dates des entretiens menés par le SDJ avec les jeunes : 3 février 2020 (2); 9 mars (2); 27 mai 2020; 4 juin; 16 juin 2020; 3 juin 2020, 23 juillet 2020, 29 juillet 2020; 13 août 2020.

Dates des entretiens menés par le SDJ avec les professionnels : 9 juin; 12 juin (2); 23 juin; 3 juillet; 6 juillet, 29 juillet; 19 août; 14 août; 20 août (2); 4 septembre.

· **La conception d'un outil de sensibilisation et de promotion**

Nous avons invité les jeunes « témoins » à une première rencontre collective afin de les réunir autour d'un but commun, à savoir la réalisation d'un outil de sensibilisation. Nous souhaitons réfléchir ensemble à la forme et au contenu qu'ils souhaitaient lui donner. Les moyens de diffusion/publicité de l'outil auprès des jeunes ont également été abordés.

De l'analyse croisée des entretiens des jeunes, **quatre thématiques récurrentes** ont distinctement émergé :

1. La **stigmatisation** et le regard des autres
2. Le **sentiment de solitude**; de ne pas être crû/compris – insatisfaction du suivi proposé Versus attentes du jeune

3. Le **secret professionnel**

4. Le **manque d'information**, de visibilité des services existants et le renvoi de balles

Aussi, l'outil de sensibilisation et de promotion de la « bonne » santé mentale sera réfléchi à la lumière de ces quatre thématiques.

L'organisation de cette journée en Novembre 2020 a été maintenue malgré le contexte sanitaire actuel en raison de l'objet lui-même de la recherche-action. Notre projet de prévention interroge la santé mentale des jeunes, santé mentale qui est aujourd'hui et depuis un an, rudement mise à l'épreuve. Au-delà du souhait manifeste d'une majorité de jeunes de participer à cette journée malgré un **contexte sanitaire qui leur apparaissait subsidiaire à leurs difficultés voire alourdissant celles-ci**, d'autres se sont remobilisés à la suite de la dynamique qui s'en est dégagée.

Organiser cette journée en réaffirmant notre disponibilité et notre accessibilité, en renforçant leur sentiment d'appartenance à un groupe social et en permettant la résonance de leur vécu par d'autres jeunes dans un cadre rassurant et respectueux des mesures sanitaires prenait définitivement tout son sens à l'issue de l'analyse des entretiens menés en amont.

Sur dix jeunes ayant répondu positivement, 7 ont participé à la journée d'élaboration des capsules. Cette journée s'est déroulée dans les anciens locaux du SDJ de Namur totalement vidés et strictement aménagés avec le matériel nécessaire à la journée.

La journée s'est organisée en deux temps :

1. Avec l'objectif permanent d'associer les jeunes à la construction du projet et de systématiquement repartir de leur parole/vécu/attentes; il leur est proposé de choisir l'une des citations tirées des entretiens menés et affichées anonymement aux murs de la pièce. Au départ de leur choix de citation, un débat s'ensuit permettant la reconnaissance en miroir et la mise en exergue de thématiques récurrentes identifiées dans leurs entretiens.

2. Ce choix « préférentiel » individuel a permis de regrouper les jeunes en sous-groupes de travail. Sous forme d'ateliers d'écriture et d'expressions, chaque sous-groupe a été amené à réfléchir au script, au message direct ou intrinsèque, à son destinataire et au rendu visuel qu'il souhaitait construire. Par la suite, par un système de rotation, chaque sous-groupe a pu co-construire, valider, enrichir les travaux relatifs aux trois autres thématiques. Chaque jeune avait donc la possibilité de s'exprimer sur chaque thématique.

Les jeunes en sous-groupes constitués par les thématiques ont été très complémentaires. Les jeunes se sont montrés respectueux. Ils ont osé bousculer, remettre en question les approches envisagées, se projeter dans le tournage des capsules vidéos en regard de leurs forces et fragilités, se montrer constructifs et positifs. Leur volonté de contribuer à un message positif sans être utopistes, non-stigmatisant, non-culpabilisant, motivant et porteur de sens et d'espoir pour les autres a plusieurs fois été exprimée. Certains ont pu aussi exprimer des doutes sur le fait que ces outils puissent véritablement faire changer les choses. Ils ont pu indiquer lorsque les approches envisagées avaient déjà été expérimentées/vues, ne toucheraient - à leur sens - pas, plus suffisamment ou trop les jeunes destinataires afin qu'ensemble nous les adaptions.

La construction/réflexion progressive par atelier tournant a permis à certains de prendre de la hauteur, de la distance, à d'autres d'exprimer pleinement leur vécu actuel, de valoriser l'estime d'eux-mêmes et à d'autres encore de valoriser les premiers en soulignant ne pas vouloir « déconstruire » ou « trop retravailler » ce que les premiers avaient amenés. Il semble

que la **reconnaissance entre pairs** et le **sentiment d'appartenance** soient essentiels, d'autant plus aujourd'hui. En effet, il semble aussi que le **sentiment d'être angoissé et isolé voire « abandonné »** est **accentué depuis la crise sanitaire**: « *Les chiffres font déjà peur en tant normal, aujourd'hui c'est encore pire. Les psy devraient se montrer encore plus là et prendre plus à cœur le boulot qu'ils ont choisi. C'est un devoir* ». D'autant que pour certains les formations sont arrêtées ou les cours sont suspendus totalement ou partiellement; pour d'autres, sans projet d'insertion professionnelle ou formatif, aucun regroupement social valorisant ne s'organise depuis déjà trop longtemps. S'engager pour les autres, apporter du soutien, faire entendre son vécu, être écouté; se sentir à la fois soutenu et utile sont des **besoins identifiés et d'actualité**.

À l'issue de cette journée, les membres de l'équipe ont associé et affiné les éléments au départ des entretiens et du contenu de la journée pour en produire 4 scripts. Nous avons veillé à garder le plus fidèlement possible les propos et intentions des jeunes.

Cette journée a donné lieu à deux autres journées durant lesquelles 10 jeunes se sont succédés dans l'arrière du bâtiment de Namur pour enregistrer tour à tour leur voix pour la bande-son des capsules. Presque tous avaient répété les textes que nous leur avions fait parvenir, plusieurs étaient stressés soucieux de vouloir (trop) bien faire, d'autres ont spontanément proposé des adaptations de texte qui ont directement été intégrées.

Dates des journées de rencontre et d'enregistrement: 23 novembre; 14 et 16 décembre 2020.

Perspectives

Le travail réalisé jusqu'ici mais non finalisé, la dynamique créée au sein du groupe de jeunes, les retours individuels de nombre d'entre eux, l'évolution de nos suivis et la crise sanitaire nous amènent à entrevoir une suite indispensable à ce projet ayant débuté il y a deux ans.

Les perspectives ci-dessous sont envisagées selon trois calendriers et en fonction d'appels à projets différents :

- Janvier 2021 – Juin 2021 (Prolongation de la dépense des subsides pour l'appel à projet de la FRB)

Poursuite et finalisation de la création d'un outil - le tournage :

Afin d'impliquer les jeunes « témoins » de leur parcours dans cette dernière phase du projet, il a été proposé aux jeunes de participer à la réalisation des capsules vidéos, soit directement à travers les témoignages à la caméra, soit à travers un soutien technique.

Dans l'hypothèse où les jeunes interrogés lors de la première phase ne souhaiteraient pas se retrouver sous les feux des projecteurs, il avait été initialement pensé que des jeunes comédiens faisant partie d'une troupe ou d'un enseignement théâtral/artistique pourraient être associés à cette seconde phase. De cette manière, la participation des comédiens à la réalisation de l'outil aurait permis de sensibiliser un « autre public » jeune, lui aussi destinataire de l'outil. Cependant, vu l'engouement des jeunes « témoins » et leur souhait de mettre leur pierre à l'édifice, en racontant « face caméra » leurs parcours crûment et sans détours pour marquer les esprits, il n'a pas été nécessaire de faire appel à des acteurs.

En cette fin d'année 2020, pas moins de 12 jeunes marquent régulièrement leur intérêt et se mobilisent pour cette deuxième grande étape du projet au point que lorsqu'ils ne doivent pas figurer dans le champ de la caméra, ils se montrent désireux de venir supporter et encourager les autres.

Avec le soutien technique de RTA, quatre dates en Janvier et Février 2021 ont pour vocation de mettre en images les témoignages audio anonymisés. Dans le cadre de cette réalisation, le talent artistique de plusieurs d'entre eux est mis à l'honneur.

· **Droit à l'image et retour fait aux jeunes**

Certains ont exprimé des craintes d'être reconnus voire *retrouvés*, d'autres d'être stigmatisés ou pire, de stigmatiser « les jeunes à problèmes »; d'autres encore, souvent animés par des sentiments de colère et d'injustice, souhaitent « mettre un visage » sur des paroles aujourd'hui assumées.

Cependant, les vidéos sont réalisées en veillant à ce que les jeunes ne puissent être visuellement reconnaissables dans un double souci de droit à l'image et de droit à l'oubli. Subsidiairement, les plans ont été réfléchis afin de ne pas « ternir » ou « signer » les vidéos par le contexte actuel et le port du masque.

Sitôt la finalisation des montages vidéos (mars), une ou plusieurs rencontres seront organisées avec les jeunes afin qu'ils puissent visionner le fruit de leur travail, se le réapproprier et au besoin l'épurer. Ces séances sont d'autant plus essentielles que les jeunes expriment à quel point il est difficile lorsque la confiance est instaurée et le lien créé de « clôturer » la relation jeune-professionnel ou le cadre spécifique dans laquelle elle se déploie.

· **Rédaction de la recherche-action**

Pas moins de 1607 minutes d'enregistrement soit, plus de 27h d'échanges d'une grande richesse à retranscrire et à analyser. C'est la tâche à laquelle nous nous sommes livrés en parallèle de la réalisation de l'outil entre septembre et décembre 2020. Même avec le soutien de RTA, nous avons manqué de temps. Dès la finalisation des capsules vidéo (Carnaval), nous nous y replongerons.

Aussi, pour l'été 2021, nous vous donnerons en lecture les résultats de notre recherche action faisant notamment état en deux temps, d'une **mise en contexte historico-critique de la définition de la santé mentale** et d'un **cadrage important en droit** soulignant ci et là les avancées, les incompréhensions des professionnels ou les besoins des jeunes. Cette entrée en matière plus théorique sera donc - dès le départ - **illustrée par de nombreux propos tirés de nos témoignages.**

Dans un second temps, RTA proposera une analyse des trajectoires de soins et de prises en charge des jeunes au départ de la **théorie de « l'acteur-réseau »** dite « sociologie de la traduction ». Cette grille de lecture considère la société comme un réseau d'acteurs humains et non-humains égaux qui ne peuvent se connecter qu'à l'issue d'un **processus de quatre étapes** : la problématisation, l'intéressement, l'enrôlement et la mobilisation. Cette approche particulière est mobilisée au départ du **principe selon lequel l'acteur du soin est le jeune lui-même et qu'entre le jeune et le professionnel, il n'existe aucune dissymétrie dans la « potentialité du soin »**. En tant que co-acteurs, ils rendent - l'un et l'autre par leur alliance et leur collaboration - le réseau de soin et de l'aide possible. Cette théorie présente en outre l'avantage de présenter la diversité des « intérêts » des acteurs en présence sans adopter un discours « moralisateur ».

Diffusion/publicité de l'outil

Dans un premier temps, les **capsules vidéo** seront publiées sur les réseaux sociaux et notre site internet InterSDJ remis à neuf. Une chaîne Youtube spécifique est envisagée. L'**écrit** sera lui aussi publié via ces canaux. Une rencontre sera prévue avec les jeunes pour leur remettre un exemplaire de la recherche et leur exposer les résultats vulgarisés.

Dans un deuxième temps, à leur demande, il est envisagé de diffuser « avec » les jeunes cet outil créé « par » les jeunes « pour » les jeunes. Les jeunes ont indiqué qu'ils souhaitaient devenir eux-mêmes des « intermédiaires » par rapport aux autres jeunes en témoignant, en conseillant, en démystifiant le soin et la santé mentale.

Dans les écoles, dans les institutions de l'Aide à la jeunesse, dans les services hospitaliers, les jeunes « témoins du vécu » participeraient à l'animation d'un débat constructif à partir des capsules vidéos afin de faire s'exprimer les jeunes sur la santé mentale.

Les partenaires déjà associés durant la recherche-action resteraient assurément des partenaires pour la suite.

Cette diffusion devrait être réfléchié dans le cadre du second appel à projet.

Dans un troisième temps, une journée de diffusion des résultats et d'échange devrait être réfléchié afin de mettre en parallèle les constats que l'équipe du SDJ Namur-Luxembourg a réalisés ces dernières années en menant à bien ce projet relatif à la santé mentale chez les jeunes et celui sur la recherche d'une réponse adaptée à la grande précarité dans le Namurois.

➤ En 2021 et 2022 – Appel à projet spécifique au covid

Cet appel à projet devrait découler de la subvention spécifique obtenue par la Ministre Glatiny dans la cadre de la crise sanitaire et permettre la mise en place d'actions sur trois thématiques précises parmi lesquelles nous retrouvons la santé mentale. Suite aux retours des jeunes exposés ci-dessus dans le cadre de l'évaluation du projet, nous souhaitons poursuivre l'action de prévention afin d'assurer une continuité du lien créé avec les jeunes dans le cadre du projet 2018-2020 tout en sensibilisant l'environnement social des jeunes aux conséquences du covid et ce, tant en Province de Namur qu'en Province de Luxembourg.

Du vécu des jeunes accompagnés, nous avons a priori identifié trois sphères pour lesquelles la deuxième vague à un impact particulier:

- effet du covid sur l'image des jeunes et le respect de leurs droits des jeunes. A aucun moment, la parole n'a été donnée aux jeunes pour les inclure dans la discussion/réflexion. Ce sont des experts adultes qui ont été entendus par des politiciens adultes qui ont pris des mesures concernant les jeunes. Les auteurs des cartes blanches ont-ils réellement pris le temps d'aller à leur rencontre et de relayer le point de vue des jeunes ou se sont-ils contentés de relayer leurs observations d'experts ? De plus, alors qu'on ne les a pas associés aux décisions prises, les jeunes se sont vus stigmatisés dans les médias parce qu'ils ne respectaient pas les conditions. Il s'agirait de tirer les enseignements de la crise pour éviter que cela ne se reproduise; créer une dynamique différente concernant le droit à la participation des jeunes par le biais d'une vidéo « interpellation/recommandations ».
- effet du covid sur le décrochage scolaire et le droit à l'instruction
- effet du covid sur les assuétudes.

L'objectif est de garder la même approche que pour les quatre première capsules. Les trois suivantes seront toujours réalisées avec RTA qui a donné son accord.

- Entre 2022 et 2024 – Nouvel appel à projet : « La santé mentale, il faut qu'on en parle » (issu de la capsule vidéo d'interpellation sur la manque d'info)

L'objectif est de donner suite au projet actuel et d'apporter un changement au-delà de la sensibilisation et de l'interpellation.

Deux objectifs ciblés en regard du premier projet mené :

1/ La diffusion et la publicité des vidéos: les jeunes ont spontanément parlé des « témoins du vécu », d'être des « intermédiaires ».

2/ Pallier le manque d'information pertinente dénoncé avec l'aide de partenaires.

e. Groupe avocat du mineur

Le droit du mineur en difficulté, en danger et/ou en conflit avec la loi à se faire représenter par un avocat a évolué avec le temps, au regard de la place et du statut conférés au mineur. Le rôle de l'avocat du mineur n'a pas toujours fait l'unanimité dans les esprits et, aujourd'hui encore, de nombreux présupposés restent prégnants. Aussi, il n'est pas rare d'entendre que les avocats ne sont pas les bienvenus aux Service de l'Aide à la Jeunesse puisqu'ils vont complexifier et freiner la signature de programme d'aide consenti, que le jeune a rencontré son avocat entre deux portes juste avant de se voir donner la parole par le juge ou que l'avocat n'a pas pu accéder au dossier, l'avocat *pense* que dans l'*intérêt* de son client il vaudrait mieux éviter un retour en famille ou sa mise en autonomie ou, au contraire, que l'avocat ne respecte pas le service de placement qui accompagne le jeune.

Certains ont longtemps osé questionner le manque d'investissement et de formations des avocats « spécialisés », l'absence de modèle de référence/de définition du rôle de l'avocat par le législateur, la méconnaissance par le jeune de son droit à se faire représenter par son avocat ou des droits y étant relatifs (par exemple : choix et changement possible d'avocat)¹⁵.

Conscients de cela, **intervenants de terrain et avocats de l'arrondissement judiciaire de Namur ont initié, depuis 2004, un lieu et un temps de rencontres régulières pour débattre sur ces questions, sur la manière de promouvoir le droit du jeune à se faire représenter, à donner son opinion dans les procédures le concernant.**

En interrogeant « le pouvoir du prescrit sur l'agi », sous notre impulsion, un groupe de travail s'est réuni pour le première fois en 2004 en souhaitant dresser **un état des lieux de la relation « mineur-avocat » sur le Namurois.**

Depuis, bien que plusieurs actions aient été menées et aient significativement amélioré la relation entre le mineur et son avocat ainsi que l'articulation des professionnels concernés par ce droit autour du jeune, du chemin nous semblait devoir être encore parcouru. **En 2014**, à la demande des services privés de l'Aide à la Jeunesse Namurois, **le groupe a été « réactivé »** dans le but de **faire le point sur les pratiques et les avancées engendrées par les différentes actions menées par le passé.** En effet, si les avocats ont une obligation de formation continue, qu'ils se mobilisent davantage auprès de mineurs, cette évolution positive

¹⁵ À ce jour il n'y a toujours aucun ancrage légal au niveau fédéral en ce qui concerne la fonction, le rôle et la mission de l'avocat du mineur. L'OBFG dans son règlement du 14 mars 2011 et, ensuite, le Code de déontologie des avocats consacre finalement de manière contraignante la thèse de l'avocat défenseur et porte-parole du jeune. Pour plus d'informations sur le sujet, nous vous renvoyons à la recherche menée par Défense des enfants -DEI Belgique « My Lawyer, My rights – Le rôle de l'avocat du mineur dans les procédures protectionnelles et pénales en Belgique », 2017 et à la partie 1 de notre rapport de recherche « le point de vue de jeunes sur le rôle de l'avocat du mineur à Namur » cofinancé par le Bureau d'Aide juridique de Namur et l'ASBL SYPA.

continue de ne concerner qu'une minorité d'avocats et une différence dans l'approche des représentants reste indéniable. Le **groupe de travail** est **composé de deux types de représentants**. D'une part, des professionnels de services agréés par le Ministère de l'Aide à la Jeunesse en FWB dont le siège social se trouve sur la division judiciaire de Namur, et d'autre part, des avocats membres du Barreau de Namur, inscrits dans le cadre de la colonne jeunesse du Barreau.

Entre 2004 et 2011, **différentes actions ont été intentées par le groupe de professionnels** : brochure de présentation du rôle de l'avocat, affiche, jeu incluant un DVD présenté dans les services aux intervenants et aux jeunes permettant de vulgariser le rôle de tout un chacun, interpellation du Conseil de l'Ordre, proposition de code de bonnes conduites, journée d'étude etc.

En 2014, un sous-groupe du groupe avocat du mineur s'est constitué afin de se centrer sur la question suivante : « les acteurs du champ de l'aide à la jeunesse se donnent-ils les moyens de mettre en œuvre les prescrits légaux concernant le droit du mineur à se faire représenter par un avocat¹⁶ ». Celle-ci sera analysée à partir de la perception que se font les jeunes de leur avocat.

En 2019, le rapport de recherche a été rédigé. Il est disponible sur notre site et sur le site de l'ASBL SYPA qui a soutenu financièrement le projet à différentes reprises. Ce rapport présente, outre les résultats et leur interprétation, des recommandations à l'attention tant des avocats que des mandants et des services mandatés. Le contenu de ce rapport a été présenté lors d'un colloque qui s'est tenu le 21 novembre et a réuni environ 300 professionnels issus du monde judiciaire et de l'Aide à la jeunesse. Cette journée a permis l'appropriation et la formulation de nouvelles recommandations (*Cf. programme, invitation, save the date en annexe*).

En 2020, nous avons retranscrit les recommandations formulées le 21 novembre 2019 par les participants du colloque eux-mêmes (via un retour à l'assemblée, par des rapporteurs, des discussions dégagées en sous-groupes), ainsi que les débats qu'elles ont générés. Ces recommandations ont été analysées, confrontées à celles qui figuraient dans le rapport de recherche, et synthétisées. Ensuite, un mail destiné aux participants du colloque a été préparé, reprenant la synthèse des recommandations précitée, interrogeant les destinataires sur les éventuelles évolutions observées durant l'année écoulée (évaluation cadrée au départ de 5 questions balisées), et les invitant à se positionner quant à l'intérêt qu'ils porteraient à une future rencontre présentielle lorsque le contexte sanitaire le permettrait. En parallèle, nous avons questionné et redéfini la raison d'être du groupe de travail, à savoir organiser des temps de rencontre pour permettre aux divers acteurs gravitant autour du jeune d'échanger et de faciliter les pratiques/collaborations quant au rôle de l'avocat du mineur.

Dates des réunions en vidéoconférence : 26 novembre, 11 décembre, 17 décembre (les échanges par mail ont été préférés).

Le groupe de réflexion constitué par le SDJ étant actif depuis de nombreuses années et l'intérêt manifeste pour la promotion du droit du mineur à être représenté étant constant, le groupe de travail reste constitué.

Début 2021, une rencontre présentielle sera fixée avec les professionnels intéressés dès que le contexte sanitaire le permettra. L'ordre du jour de cette première réunion est très concret : réactualiser la plaquette sur le rôle de l'avocat et la redistribuer; clarifier la procédure de

¹⁶ L'avocat est ici celui prévu par les anciennes législations en aide et protection de la jeunesse.

changement d'avocat via la distribution d'un document clair dans les services; établir une liste avocats jeunesse à proposer aux services dans le but de les afficher dans les services; établir une liste des service Aide à la Jeunesse à remettre aux avocats; proposer une fiche type avec les coordonnées du jeune à mettre dans les dossiers SAJ, SPJ, TJ.; etc.

Il n'en restera pas moins intéressant de faire le bilan du vécu des jeunes d'ici quelques années tant en regard des recommandations formulées par les différents acteurs qu'au regard de la nouvelle législation.

f. **Projet Droit@Home – un projet innovant**

Suite au déménagement de l'étude notariale jusqu'ici située au rez-de-chaussée du bâtiment situé Rue Godefroid, le siège social de l'ASBL a déplacé ses locaux du 2^{ème} étage au rez-de-chaussée.

Initialement, le propriétaire, Maître Erneux souhaitait affecter nos anciens bureaux en appartements/kots privés. Suite à notre interpellation, il a marqué son accord pour inscrire ce projet d'affectation dans une dimension sociale. L'objectif étant de pouvoir **héberger dans le bâtiment certains des jeunes que nous accompagnons à la mise en autonomie, de renforcer la pair-aidance et le lien social et de renforcer l'accès au logement et le droit à la dignité humaine.**

Les jeunes isolés/carencés vivent l'(absence d')accompagnement à l'autonomie parfois difficilement : la relation de confiance établie, il nous est de plus en plus **difficile de « limiter » notre intervention aux strictes démarches sociales et administratives.** En manque de lien, de soutien, de ressources, les jeunes pour lesquels il s'agit parfois d'un énième échec/abandon, nous sollicitent de plus en plus tant pour du fonctionnel, que pour de la restauration de lien social, des multiplications de petites gestions quotidiennes qui ne tardent pas à faire boule de neige. Nous initions d'ailleurs depuis plusieurs années des activités collectives telles que « Aire d'autonomie » (Pièce de théâtre sur la solitude dans le logement) et « Précarité – une réponse Adaptée » (groupe de pairs-aidants qui part du constat d'une augmentation de jeunes à la rue à Namur, de solutions qui ne tiennent pas, de jeunes en décrochage des structures d'aide).

L'équipe du SDJ de Namur souhaite s'inscrire dans une **prévention proactive** et sortir des constats, de la réparation courte-durée. **L'opportunité d'offrir une réponse structurelle à des constats de terrain est réelle, le projet innovant.** Il s'inscrit distinctement dans les priorités de nos diagnostics sociaux en 2014, 2017 et 2020 et celui des Conseils de Prévention.

Afin de ne pas nous écarter de notre projet pédagogique et de nos missions spécifiques tout en s'assurant que notre « cohabitation » dans l'immeuble n'entache pas notre philosophie de travail, nous avons pensé accompagner ces jeunes en **partenariat avec le Relais Social Urbain Namurois**, et plus particulièrement le Service FISAA et le Capteur Logement. Le propriétaire – lui – sera représenté par l'**AIS GLN** qui assure la gestion de la location. **L'objectif est que chacun des partenaires puissent trouver en l'autre ce qui lui fait généralement défaut pour mener à bien l'accompagnement social dans le cadre d'un projet d'autonomie.**

En septembre 2022, pas moins de **9 studios indépendant les uns des autres seront loués sur trois étages au-dessus de l'ASBL à des jeunes âgés de 16 à 22 ans rencontrant – prioritairement - des difficultés d'ordre sociales et familiales.** Les jeunes accompagné(e)s

occuperont les logements octroyés sous contrat(s) de bail de courte durée pour une durée de **6 mois, prorogeable deux fois**.

Concrètement, le SDJ

- Apportera un **accompagnement dans les démarches juridiques et sociales** et un suivi individuel auprès du jeune en matière de remise en ordre administrative (revenu d'intégration du CPAS, mutuelle, allocation familiale, domiciliation, etc.);
- Apportera un **soutien au jeune dans son projet de vie en assurant l'articulation de tous les interlocuteurs** (signataires ou non de la présente convention), tout en laissant l'aspect éducationnel et de suivi dans le logement à l'équipe HF/FISSA du RSUN;
- Proposera aux jeunes des **ateliers collectifs en lien avec la mise en autonomie** (comment gérer un budget, comment gérer les énergies, etc);
- Proposera au Comité d'Attribution les candidatures de jeunes accompagné(e)s par le SDJ

Dans tous les cas, il est évident que le Service restera en toute circonstance aux côtés du jeune, portera et relayera sa parole et l'aidera à faire valoir ses droits; indépendamment de sa (dé)inscription dans le projet d'habitation.

Les **Services partenaires** – eux – assureront un rôle entre le représentant du propriétaire et le jeune, le sensibilisera aux démarches à réaliser en début et fin de bail, encadrera le jeune dans sa recherche de « futur » logement, ce dernier étant par principe un logement « tremplin ».

Aussi, c'est eux qui assureront un **accompagnement socio-éducatif régulier**, avec les locataires dans leur logement. Cet **accompagnement sur-mesure et personnalisé** sera fonction de la situation et du besoin du jeune, en favorisant à la fois son autonomie et la cohabitation avec ses pairs et l'ASBL SDJ au sein de l'immeuble.

Cet accompagnement sera réalisé en fonction des principes de la **philosophie Housing First Young** :

- Accès immédiat au logement sans condition préalable
- Choix des jeunes et autodétermination
- Orientation positive vers le développement des jeunes
- Accompagnement individualisé et orienté patient
- Favoriser l'intégration sociale et communautaire.

Ensemble, nous favoriserons une occupation en adéquation avec les droits et devoirs du locataire.

Les logements seront attribués par le **Comité d'attribution** constitué du-de (la) Capteur(-euse) Logement, la direction de l'ASBL du Service Droit des Jeunes de Namur, le(la) coordinateur(-trice) du Housing First et le directeur de Gestion Logement Namur. Ce Comité délibère et procède à la sélection des locataires proposés par le Service Droit des jeunes et le pôle logement du RSUN. Dans ce cadre, il sera veillé à la mixité des parcours/projets de vie des locataires au sein du projet d'habitation. Il sera retenu les jeunes en difficulté, contraint(e)s à quitter leur famille ou provenant d'une institution du secteur de l'aide à la jeunesse; il peut aussi être retenu des profils de jeunes percevant des revenus précaires à la recherche d'un logement et qui souhaitent s'inscrire dans ce projet.

En outre, un **Comité d'accompagnement** sera constitué du propriétaire, de la direction du Service Droit des Jeunes ainsi que d'un membre du Pouvoir Organisateur de l'ASBL, d'un(e) représentant(e) du RSUN, de la direction de l'ASBL Gestion Logement Namur et de deux personnes extérieures en tant qu'expertes des questions de logement et d'accompagnement des jeunes et public en difficulté. Le Comité d'accompagnement se réunira tous les trimestres

dans le but de procéder à l'**évaluation permanente et documentée** du projet dans sa globalité et de prendre des décisions qui s'y rapportent.

Dates des rencontres : 17 août (CEMO – Projet KAP à Bruxelles), 20 août (AIS Marchen-Famenne et AMO Mic-Ados), 1^{er} septembre (Maitre Erneux), 9 septembre, 10 septembre, 14 septembre, 15 septembre, 6 octobre (Maxime Prévot et Madame Schalquin), 9 octobre (Philioe Noël et Hugo Roerits), 15 octobre (Info Conseil Logement – L. Tholomé), 17 novembre, 7 décembre,

g. Actions collectives auprès des Jeunes dans les établissements scolaires

- Animation les Experts de l'info à l'Institut Saint-Ursule : 3 et 4 février (EVRAS).
- Animation les Experts de l'info à l'IATA : 24, 25 (et 26 ? et 27 ?) novembre (Réseaux sociaux) – report des animations initialement prévues en mars et avril.

h. Actions collectives auprès des jeunes dans d'autres institutions

Depuis 2018, le SDJ Namur, en collaboration avec le Service l'Athantor du Centre Neuro-Psychiatrique Saint-Martin à Dave et le Service Infor-Jeunes Namur, effectue des animations avec le jeu Les Experts de l'Info à raison d'une fois par mois, le mercredi, dans les locaux des sections « Athantor ». Ce service rassemble des jeunes de 15 à 20 ans rencontrant diverses problématiques telles que la phobie sociale, la phobie scolaire, la cyberdépendance, le harcèlement, les troubles alimentaires, etc. Ces jeunes y séjournent pendant 6 semaines (renouvelables au besoin). Les jeunes choisissent la thématique du jeu qu'ils souhaitent aborder.

Dates des animations en 2020 :

- Animation les Experts de l'info au GABS : 22 juin et 9 octobre (Assuétudes)
- Animation les Experts de l'info à l'IPPJ de Saint-Servais : 25 janvier, 24 février et
- Animation les Experts de l'info à l'Athantor (Dave Saint-Martin): 21 octobre et 2 décembre).
- Animation les Experts de l'info à Mentor-Escale: 11 mars (autonomie MENA).
- Présentation de la formation de criminologue et du métier d'intervenant sociale au SDJ pour le forum aux professions : 15 janvier.

3. AUTRES ACTIVITES DE L'EQUIPE EN 2020 :

a. Participation à des associations de travailleurs du secteur de l'aide à la jeunesse :

- Inter-SDJ : 27 janvier, 3 mars, 4 ou 18 mai, 2 juin, 25 juin, 28 septembre, 9 octobre (40 ans JDJ).
- Date des journées inter-SDJ : 21 septembre, 26 octobre, 19 novembre (*reportées*)
- FIPE : 21 Janvier, 8 juin.
- CA SYPA : 31 janvier, 8 mai, 28 août, 9 octobre, 11 décembre (annulée).
- CCIS : 30 Janvier, 16 mars (annulée), 15 octobre (annulée),
- Groupe porteur « Interpel'AMOs »: 7 janvier,

- Groupe Droit scolaire Inter-SDJ : 30 janvier, 15 mai, 17 juillet.
- Conseil de Prévention de Namur et Commission de Diagnostic Social et de Plans d'actions : 14 janvier, 6 mars, 19 mars, 16 avril, 30 avril, 11 mai, 4 juin, 29 septembre, 10 novembre, 24 novembre, 14 décembre,
- Conseil de Prévention Dinant : 24 mars, 21 avril, 12 novembre, 30 septembre.
- Plateforme intersectorielle AJ/Enseignement : 16 janvier et 18 novembre.
- Interpell'AMOs – Groupe porteur : 12 mai, 16 novembre,

b. Rencontres ponctuelles avec des services extérieurs :

- Rencontre avec le Centre de Service Social de Namur : le 27 janvier, le 5 mai (annulée).
- Rencontre avec la coordinatrice de la MADDO de Namur : le 11 juin (annulée).
- Rencontre avec **Maître** Wattiez, Maître Zombeck et Maître Vanbinst : 16 juin.
- Rencontre Inter-équipes avec IPPJ de Saint-Servais : le 13 octobre (annulée).

c. Interventions, colloques, séances d'informations, formations données, interpellations :

- Formation MENA/droit scolaire pour le Centre d'Action Interculturelle de la Province de Namur (annulée).
- Formation sur le secret professionnel et le devoir de discrétion à Transition Insertion 2000 (17 mars - annulée).
- Formation sur le secret professionnel en service résidentiel et questions relatives aux fugues au SRG Les Colverts (24 mars - annulée).
- Formations Jeunesse&Droit en Aide et Protection de la Jeunesse : 21 et 28 avril (annulées)
- Intervention dans le cadre du Colloque « Quels soins Psy pour la Transition 16-23 ans » et du projet Trajectoire organisée par a Chaire de Psychiatrie de Transition de Bruxelles : 4 septembre.
- Intervention dans le cadre d'un webinaire organisé par DEI avec le Montenegro : 16 octobre.
- Intervention dans le cadre de la table ronde organisée par le groupe de travail « participation des jeunes » du Réseau Santé Kirikou : 26 octobre.

d. Formations suivies :

- Formation donnée à l'ASBL par Famiwal sur la réforme législative relative aux allocations familiales : 16 janvier.
- Formation ennéagramme : 28 et 29 décembre.
- Formation aide à la jeunesse – module 1, organisé à la Marlagne : 20 février (le reste du module a été annulé).
- Formation « Jeunesse et Droit » sur le droit scolaire : (annulée).
- Formation « Jeunesse et Droit » sur les Mineurs Etrangers Non-Accompagnés (annulée).
- Formation relative à l'articulation entre l'Aide à la jeunesse et les institutions civiles : 23 mars (annulée)
- Webinaire organisé par l'hôpital Jean TITECA « la psychiatrie et l'hôpital psychiatrique à l'épreuve du Covid-19 : aujourd'hui et demain » : 11 décembre.

- Webinaire organisé par l'AMO Chlorophylle avec Bruno Humbeeck sur l'impact du covid sur le milieu scolaire et l'enseignement : le 7 décembre.

e. Réunions Extraordinaires de Service

- Assemblée Générale : le 26 mai.
- Conseil Educatif : le 18 juin.

f. Accompagnement d'étudiants, de stagiaires et jury de mémoire

- Encadrement d'une stagiaire Assistance Sociale de l'Henallux de Namur de février à Avril.
- Encadrement de septembre à décembre d'une stagiaire en criminologie étudiant à l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve
- Témoignage dans le cadre d'un mémoire portant sur la prise de contact des jeunes avec les AMO : 16 novembre.

EN PROVINCE DE LUXEMBOURG



EQUIPE

L'équipe se compose en 2020 de :

- **Odile Buchet**, intervenante sociale (mi-temps) et coordinatrice (mi-temps).
- **Emeline Wilkin**, intervenante sociale.
- **Aurélie Decker**, intervenante sociale.
- **Johanne Wyns**, directrice.

PERMANENCES

Le siège de l'activité en province de Luxembourg est situé à la Grand Rue n°28 à Arlon.

Le bien occupé permet à chaque travailleur de recevoir les usagers en entretien dans son bureau et une salle de réunion permet aussi d'organiser des rencontres en rapport avec notre projet pédagogique.

Le bien est situé en plein centre-ville et est traversé tous les midis par un nombre conséquent d'étudiants fréquentant les écoles secondaires du centre d'Arlon. La visibilité du SDJ est accrue depuis son déménagement. L'implantation actuelle nous rapproche également de la gare d'Arlon et des principaux arrêts de bus qui facilitent ainsi le déplacement des personnes jusqu'à nous. Malgré tout, nous le verrons à travers l'étude des canaux d'accès, la réalité de la Province de Luxembourg est telle que le nombre de personnes physiques en permanence est faible et les déplacements des intervenants sont nombreux.

Comme à Namur, conformément au nouvel arrêté du Gouvernement de la Communauté Française relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services d'Actions en Milieu Ouvert du 5 décembre 2018 et plus précisément à l'obligation donnée aux services de travailler « avec les jeunes et leur famille dans une logique d'équité, ce qui suppose qu'il se donne les moyens d'atteindre les jeunes qui ont moins facilement accès au service » ainsi qu'à l'article 13 relatif aux conditions particulières d'agrément, **le Service a revu l'organisation de ses permanences.**

Le service est **dorénavant accessible** le lundi de 14h à 18h, le mercredi de 12h à 16h et le vendredi de 10h à 14h. Durant les périodes de vacances scolaires, les permanences ont lieu les lundis, mercredis et vendredis de 10h à 14h. En effet, suite à une réflexion quant à la **réalité particulière** de l'entité d'Arlon et la nécessité de pouvoir « effectivement » se rendre accessible durant des heures de permanences renseignées, **il a été convenu de réduire les créneaux de l'antenne.**

Il n'y a plus de permanence décentralisée ailleurs bien que des locaux d'entretien, au besoin, peuvent nous être mis à disposition en d'autres lieux de la province dans le cadre d'accords avec d'autres services sociaux. La réflexion à ce sujet reste d'actualité.

Les permanences physiques sont assurées en alternance par les trois intervenantes sociales.

ACTIVITES LIEES AU PROJET PEDAGOGIQUE

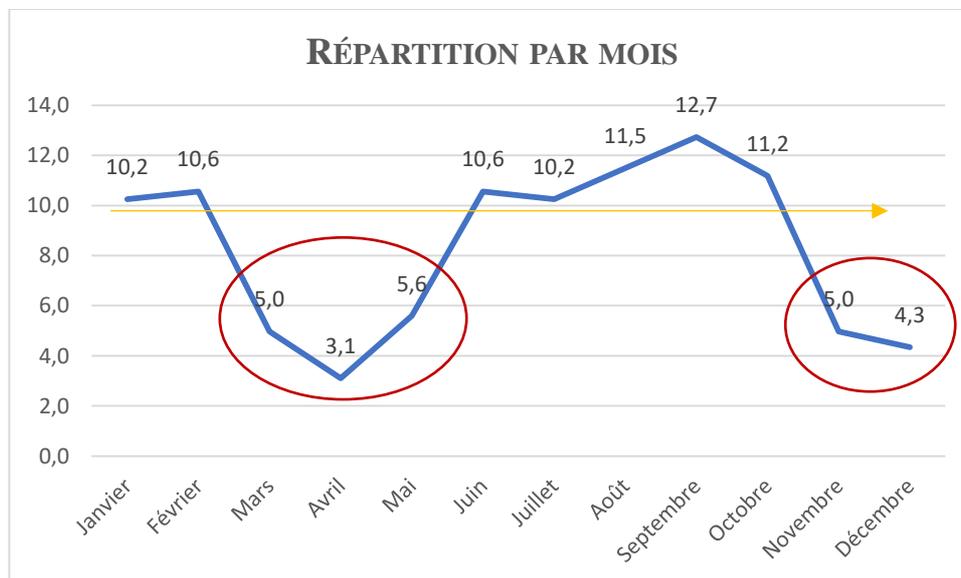
Au risque de nous montrer moins lisible, dans le but d'éviter les redondances et une lourdeur pour le lecteur, les commentaires descriptifs relatifs à notre cadre de travail, aux hypothèses, questionnements, **réflexions et constats exposés dans le cadre de la partie de Namur et applicable à la province de Luxembourg ne seront pas systématiquement rappelés**. Dans ces cas, nous nous bornerons à renvoyer à la partie 1. En outre, de manière régulière, des comparaisons seront soutenues entre les entités de Namur et de Arlon afin de souligner des phénomènes ou des **comportements communs aux deux provinces** ou, au contraire, d'indiquer les **spécificités propres au territoire de la Province de Luxembourg**.

1. AU NIVEAU INDIVIDUEL

a. Les demandes d'information – Consultations

Nombre de consultations

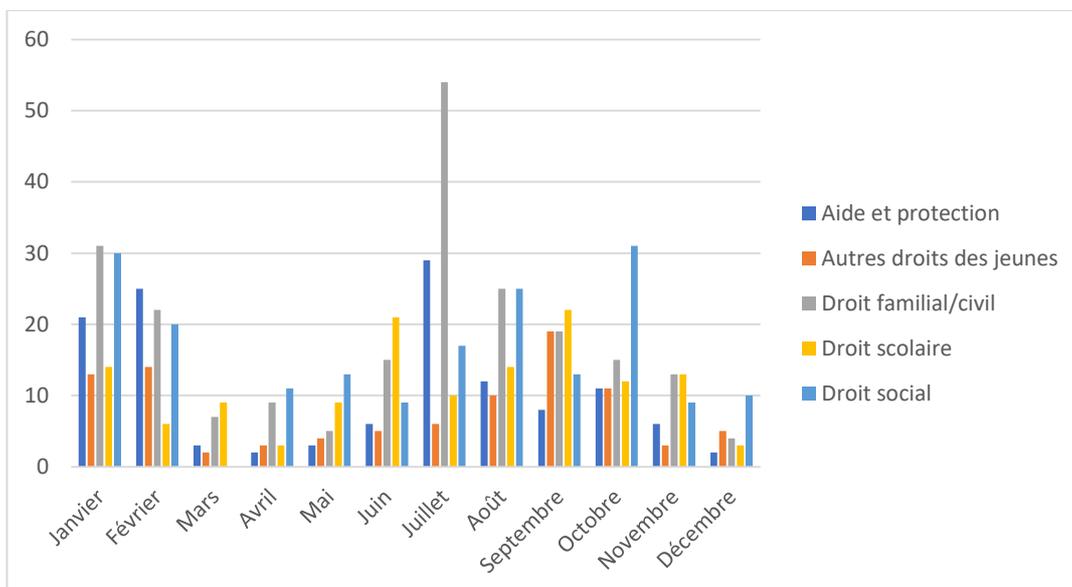
Sur l'ensemble de l'année 2020, le Service Droit des Jeunes de Namur – entité de Arlon - a été consulté à **322 reprises (- 88)**. Ce nombre est **en diminution** en regard des deux dernières années durant lesquelles une troisième intervenante sociale a rejoint le Service mais reste – malgré la crise sanitaire - **plus important** que durant les vingt années de l'antenne.



Si l'année passée, les consultations oscillaient fortement de mois en mois, en 2020 - **hormis les périodes de confinement** plus marquées encore qu'à Namur - la **répartition mensuelle est tout à fait stable**.

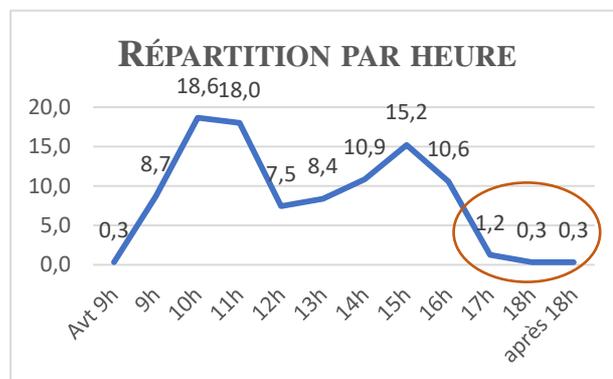
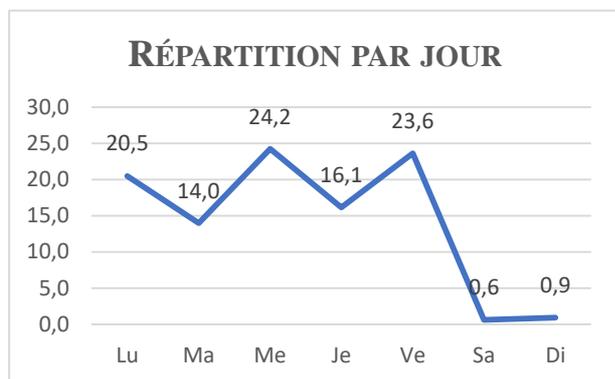
Aussi, **dans la continuité de 2019 et contrairement à Namur**, les mois de juin et septembre ne se distinguent pas grandement des autres même s'ils regroupent l'un et l'autre majoritairement des demandes relevant du droit scolaire. En outre, les mois de juillet et août sont depuis deux ans bien investis et en l'occurrence cette année au niveau du droit familial.

De même, **depuis deux ans**, le mois de juillet représente, lui, une forte densité de consultations en aide et protection de la jeunesse.

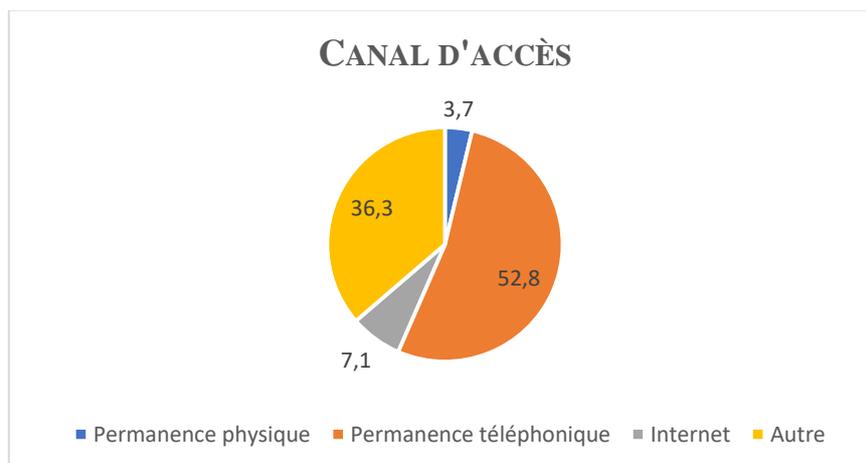


Très probablement liées à l'organisation de nos permanences, les journées sont dégressivement investies dans l'ordre suivant les mercredis, les vendredis, les lundis, les jeudis, les mardis et les weekends. Notons aussi que la **répartition par jour est - comme la répartition mensuelle - plus stable qu'à Namur.**

De manière générale, **les après-midis** sont de manière stable investies à 53,7%. Comme à Namur, les pics de consultations se situent aux alentours de **10h-11h et à 15h.**



Canaux d'Accès



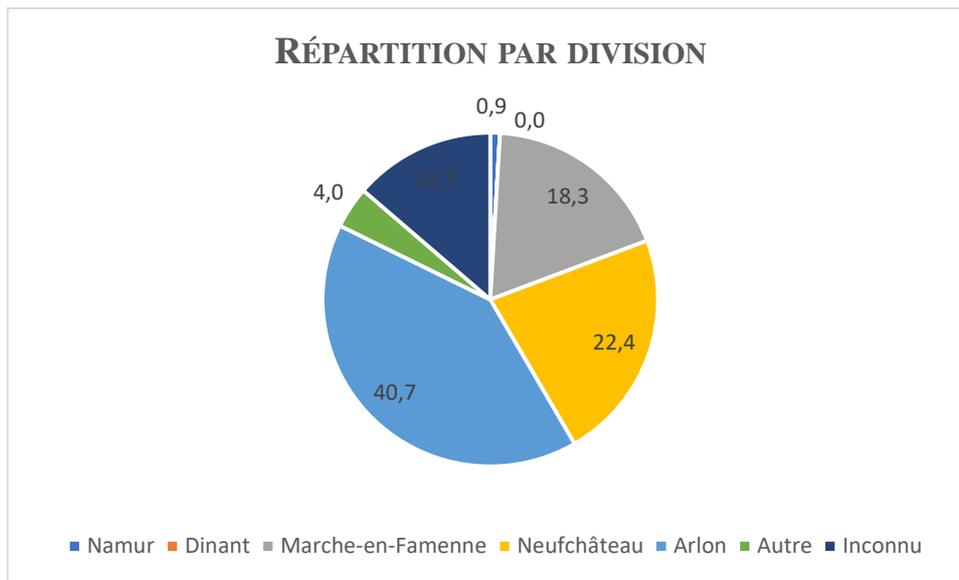
D'année en année, en comparant les chiffres avec Namur, nous constatons un « **faible** » **taux de consultations proportionnellement à l'importance du nombre de dossiers ouverts** (qui est depuis plusieurs années équivalent voire, depuis trois ans, supérieur à celui de Namur). Nous émettons deux hypothèses à ce constat :

- **L'offre de services diffère** par rapport à Namur. La Province de Luxembourg ne dispose pas des mêmes services qu'à Namur. De ce fait, les possibilités de réorientation vers d'autres services sont moindres et la nécessité de traitement de la situation par le Service droit des jeunes plus importante.
- **Les spécificités territoriales** et notamment la desserte par les transports en commun obligent l'équipe à régulièrement aller à la rencontre des bénéficiaires. Ces temps passés à l'extérieur réduisent la présence physique permanente au bureau. Bien que nous recontactons systématiquement toutes les personnes ayant contacté le service par téléphone (même sans avoir laissé de messages vocaux), il n'est pas rare que celles-ci nous indiquent avoir trouvé l'information via un autre canal (souvent en contactant le SDJ Namur). Par ailleurs, si les personnes sont souvent dans l'attente d'une réponse immédiate à leurs questions, certaines nécessitent de par leur complexité, une recherche plus approfondie.

Non seulement le **nombre de personnes se déplaçant en permanences physiques est en diminution et représente le plus faible canal d'accès (3,7%)** mais il est annuellement proche des canaux d'accès délaissés à Namur. Autrement dit, si au total 255 personnes nous ont consultés par téléphone, seules 12 personnes se sont physiquement rendues dans nos bureaux pour obtenir une information. En réalité, bien que nos « nouveaux » bureaux facilitent l'accès des usagers à notre Service, la **problématique de la mobilité en milieux ruraux** et notamment en Province de Luxembourg reste des plus actuelles. Cette réalité est à prendre en compte lors de **l'évaluation de la mise en place de permanence physiques** notamment les Weekends et en soirée.

La **catégorie « autre »** est – comme l'année passée - **anormalement haute**. Son importance résulte d'un **encodage**. Les intervenantes sociales ont encodé les appels téléphoniques « hors créneaux de permanence » à raison de 85 fois sur un total de 117 demandes dans cette catégorie. Aussi, il convient de lire en réalité **79,19 % pour le canal d'accès « permanence téléphonique »**. Cela étant, **deux hypothèses sont à formuler** : soit, les nouveaux horaires de

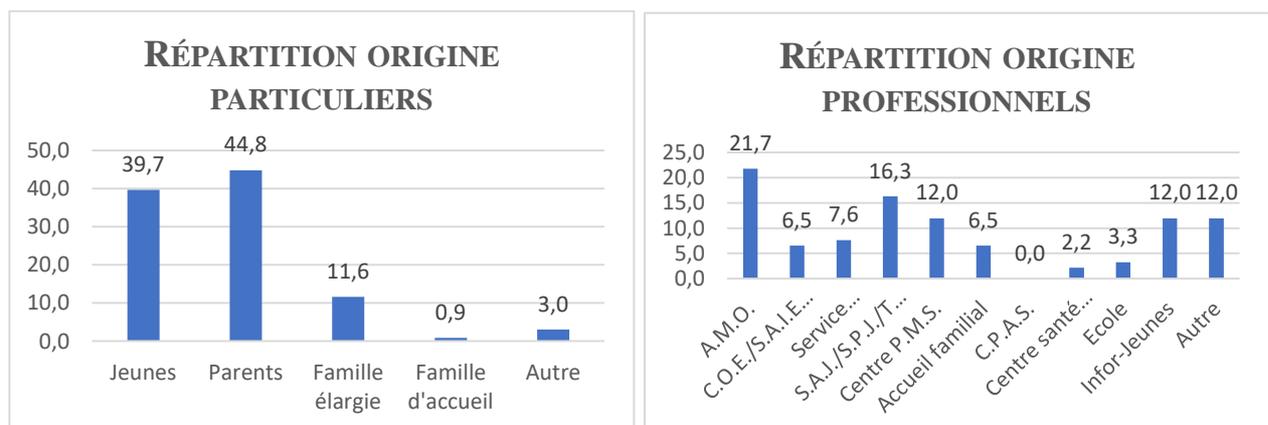
permanences ne rencontrent pas la demande; ce qui ne semble pas automatique puisque les demandes sont aussi importantes; soit, les usagers continuent d'appeler en dehors des heures de permanences annoncées et la demande va se réguler.



Comme les autres années, le nombre de consultations par divisions judiciaires **augmentent en fonction de la proximité géographique avec Arlon** bien que ceux-ci soient dans l'ensemble bien plus répartis sur l'ensemble de la province que sur Namur. L'hypothèse énoncée plus haut quant à l'offre plus limitée de service est réitérée.

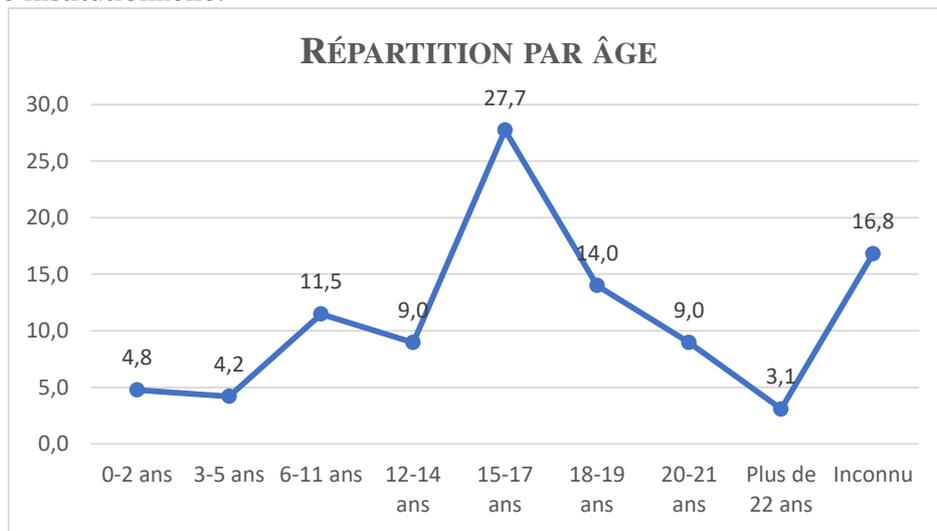
Origine et Âge

La répartition des consultations est, de manière stable, **plus importante en provenance des particuliers** qu'en provenance des services sociaux. Ils nous ont respectivement consultés à raison de **71,6%** et 28,4%. D'année en année aussi, les parents nous consultent davantage que leurs enfants.



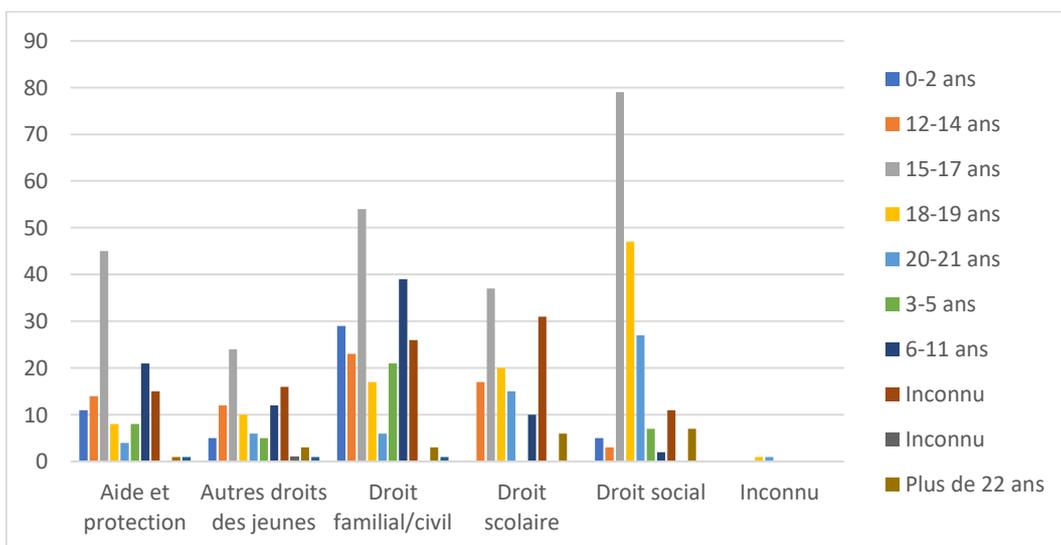
Si nous veillons à ce que l'enfant ou le jeune soit toujours l'interlocuteur privilégié et à ce qu'il reste en tout état de cause au centre de l'intervention, nombre d'enfants ne possèdent pas encore le discernement pour nous consulter directement, d'autres sont parfois coutumiers de parcours de rupture ou démissionnaires par rapport à eux-mêmes. Si nous devons aider les particuliers à identifier qui est le « demandeur d'aide », il nous appartient également de réfléchir à la place laissée à la proactivité relationnelle et aux liens entre absence de

formulation de demande d'aide et refus d'aide; entre formulation expresse de demande d'aide et exigence institutionnelle.



Comme pour le reste de notre analyse comparée des entités, nous notons que le **public est moins « caractérisés » qu'à Namur**. En effet, les distinctions au niveau du public cible sont moins notables puisque les **catégories d'âges** sont presque à l'équilibre.

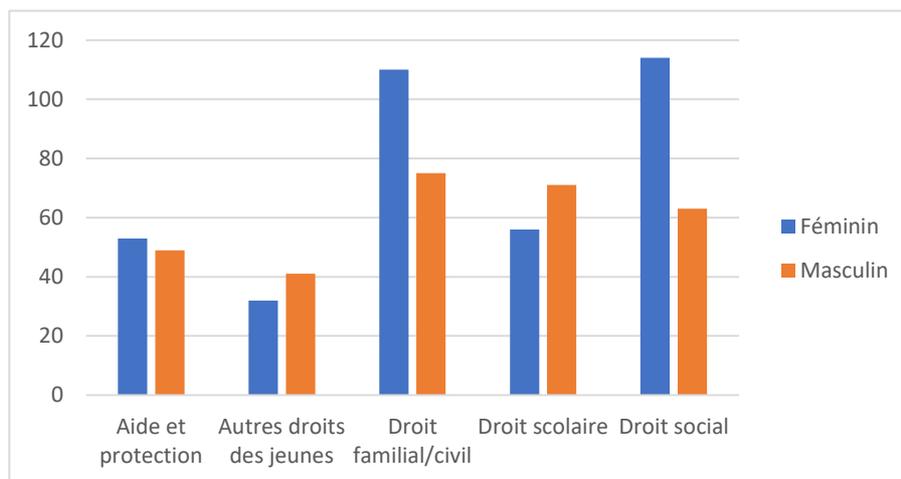
D'ailleurs, pour la première fois, les demandes pour les – **15 ans** sont les plus nombreuses et représentent **29,5%** des consultations. Malgré leur **diminution de 10%**, les demandes d'informations concernant les **15-17 ans restent très élevées (27,7%)**. Pour la première fois également, **presqu'à égalité**, sont comptabilisées les demandes concernant les **jeunes majeurs**. Tous confondus, ils représentent **26,1%** de l'ensemble des consultations.



Sans surprise, les consultations relatives aux grands ados (15-17 ans) s'imposent dans toutes les matières. Ces demandes relèvent très majoritairement du droit familial (autorité parentale, puis dans une moindre mesure, obligation alimentaire et hébergement); ou de l'aide à la jeunesse (AJ et FQI/Police pour le même nombre); avant le droit scolaire.

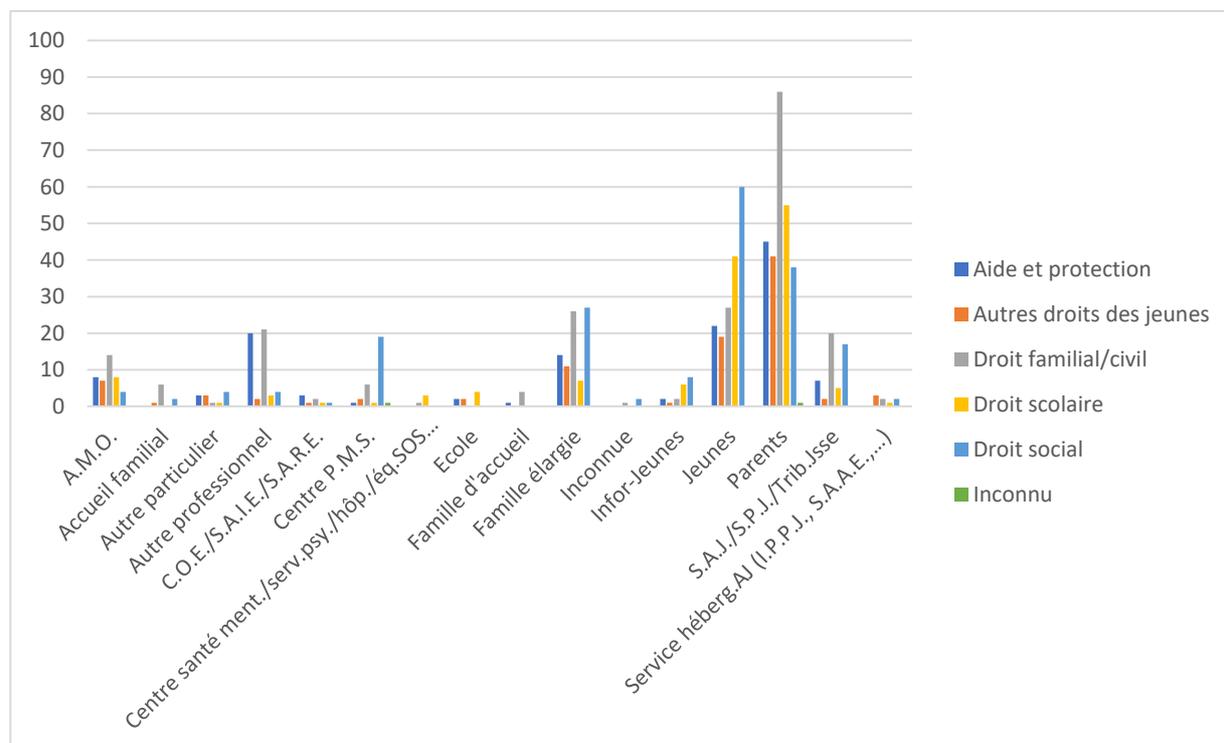
Les 12-14 ans nous consultent premièrement pour les demandes relevant de l'autorité parentale, puis l'Aide à la jeunesse et ensuite d'hébergement familial.

Les préoccupations des jeunes majeurs, inchangées également, relèvent majoritairement du droit social et plus précisément le CPAS, le bail, et les allocations familiales. Ils ont également des questions que nous classons dans le « droit scolaire Autre ».



À nouveau presque à l'équilibre, les garçons nous ont consulté à raison de 43,4% tandis que les filles ont sollicités notre aide à raison de 45,7%.

Les questions spécifiques pour lesquelles nous pouvons noter une différence d'origine concernent pour les **filles** : l'autorité parentale, les allocations familiales et l'autonomie. Les renseignements pour les **garçons** sont légèrement plus importants en nombre pour ce qui concerne la santé mentale, le changement d'école et d'option et les recours contre les décisions du conseil de classe.



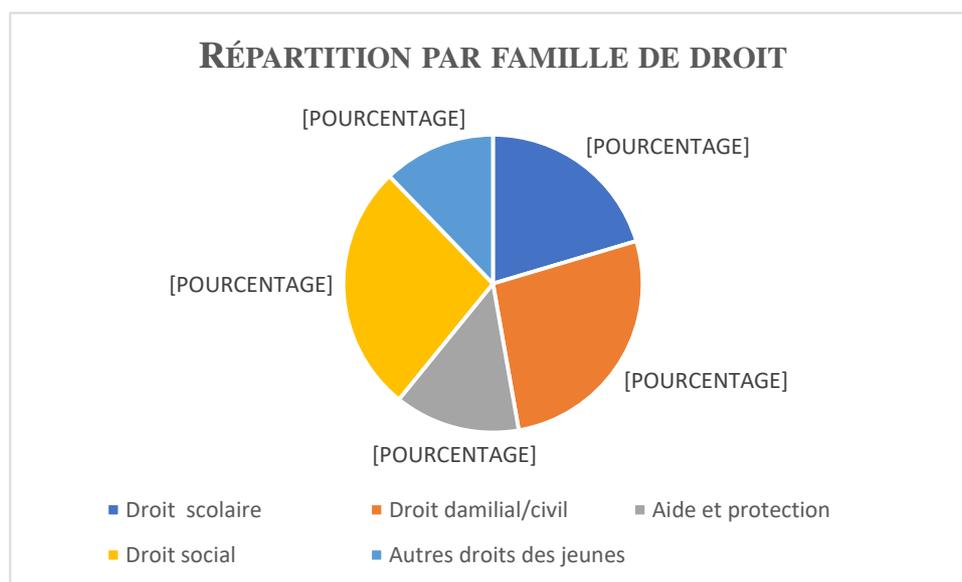
Plus de la moitié des demandes d'informations proviennent des **services de l'aide et de la protection de la jeunesse, tous services confondus (52,1%)**.

Exception faite en 2019, les AMO sont les premiers services à nous consulter avec des demandes atteignant plus de 20%. Les services mandatés nous consultent à raison de 14,1%.

À l'inverse de Namur où elles sont fort peu nombreuses, les demandes émanant des **autorités mandantes** tendent à grimper dans la province de Luxembourg (11% en 2016, 15% en 2017; 15,2% en 2018; 17,1% en 2019; 18,1% en 2020).

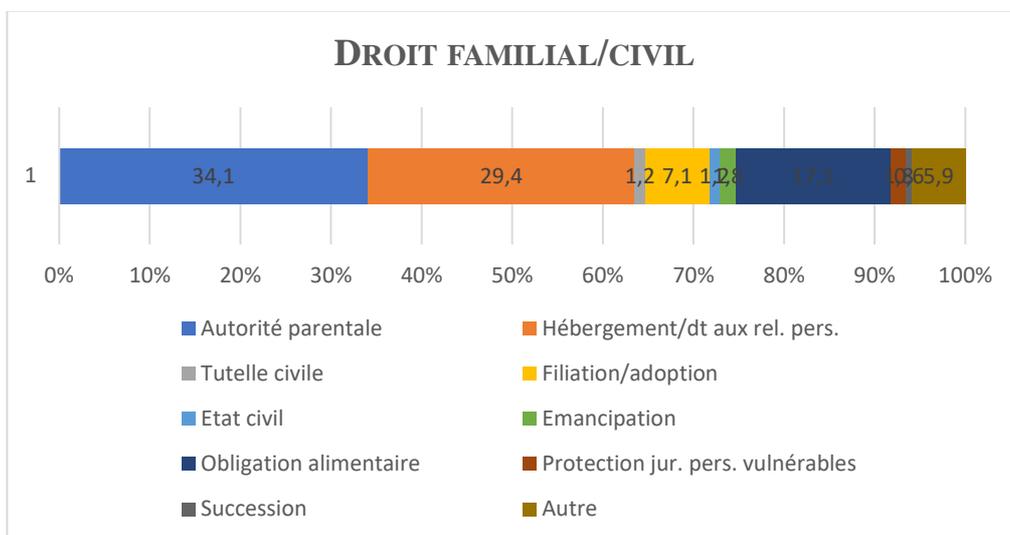
La catégorie **Autre** regroupe en 2020 des demandes d'informations émanant de l'ONE, de communes, de la CAPAL, de projets particuliers d'accompagnements ou encore du service d'aide au détenu.

Objet des demandes d'informations

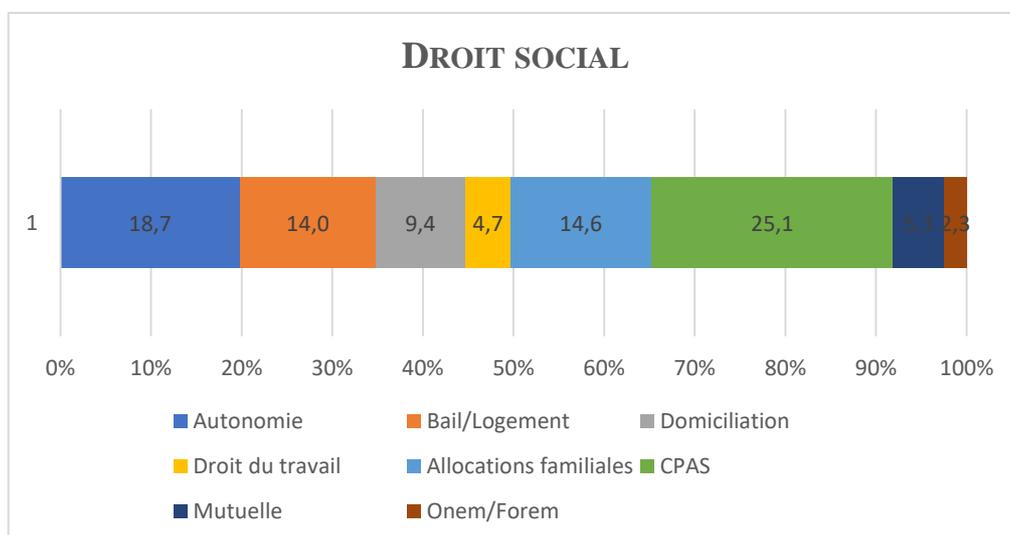


Depuis de nombreuses années, le premier type de consultations en Province de Luxembourg concerne les consultations relevant du **droit civil et du droit familial**. Si les demandes relatives à l'autorité parentale sont à nouveau en augmentation, celles relatives à l'hébergement et aux relations personnelles sont, elles, en diminution. Elles constituent directement les deux premiers types de demandes spécifiques qui nous sont formulées et s'équilibrent d'années en années¹⁷.

¹⁷ Autorité parentale : 18% de l'ensemble des demandes; Hébergement/droit aux relations personnelles : 15,5%.

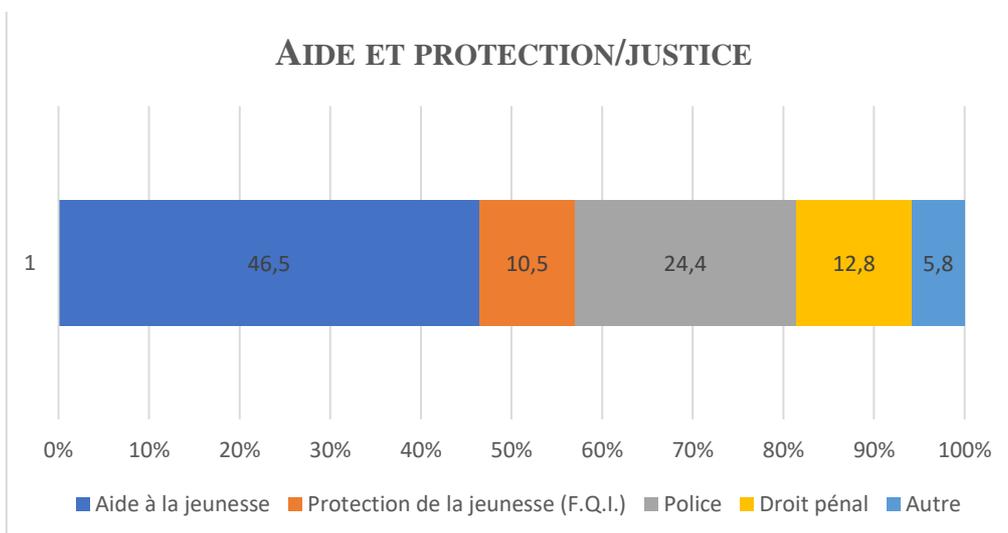
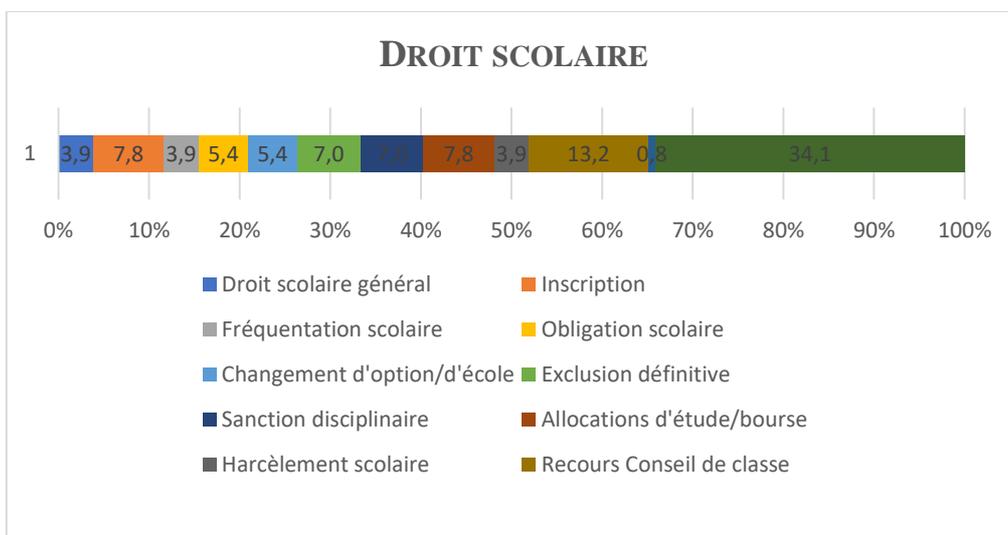


À égalité, le **droit social** comptabilise lui-aussi 27% des demandes, soit 171 demandes. La catégorie **CPAS** représente avec ses 43 demandes d'informations le **troisième type de demande spécifique**. Elles sont suivies par celles relatives à l'**autonomie** (32 demandes). Les questions relatives au **droit du travail** et aux institutions d'insertion sont en diminution et moindre qu'à Namur.



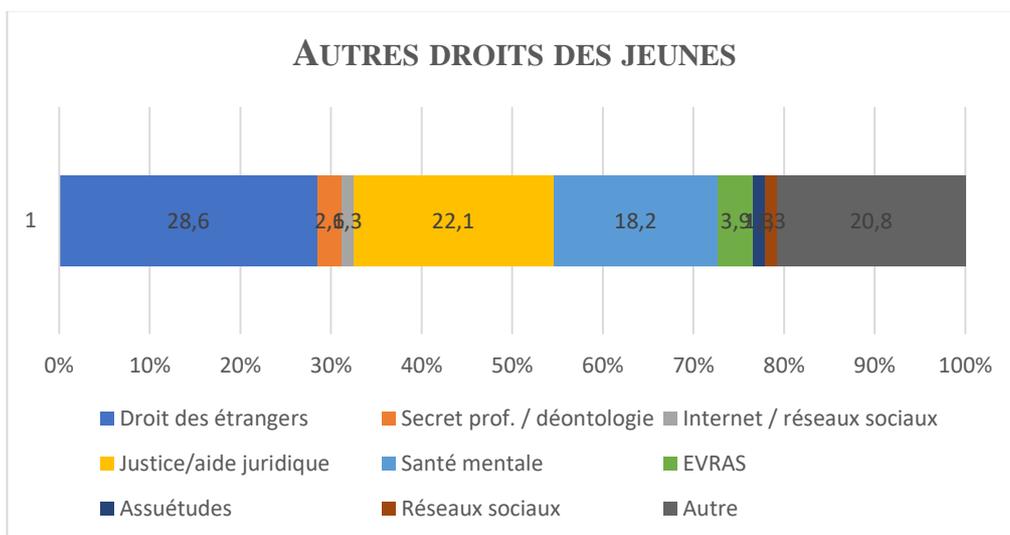
Après une forte augmentation, le **droit scolaire** réatteint une proportion **stable depuis plusieurs années**, de 1/5 (**25% en 2019; 23,3% en 2018; 21% en 2017; 23% en 2016; 20% en 2015; 20% en 2014; 21% en 2013**).

Comme l'année passée, la catégorie **Autre** attire notre attention d'autant que ce constat est à faire également au niveau des dossiers arlonnais. Avec ses **34,1%**, elle est bien loin devant toutes les autres consultations scolaires parmi lesquelles comptent les 7% d'exclusion définitive. À Namur, malgré l'affinage des catégories d'encodage, les constats sont les mêmes avec dans une moindre proportion un grand nombre de demandes « inclassables ». Elles ont ici essentiellement trait à l'enseignement supérieur, à l'orientation et au projet scolaire du jeune, à l'enseignement spécialisé mais aussi moins régulièrement sur les alternatives à l'enseignement « classique », sur les accueils extrascolaires, sur des problématiques de discrimination.



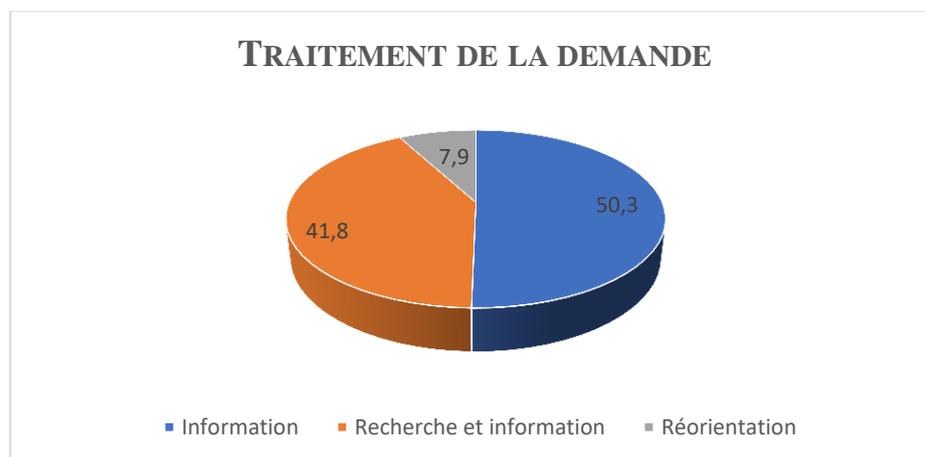
Plus spécifiquement, les demandes d'information relevant de l'Aide et la Protection de la jeunesse sont annuellement **supérieures à Arlon en comparaison à Namur** (86 en 2020 à Arlon pour 44 à Namur).

Les questions relatives à la **police** sont particulièrement élevées cette année. Nous verrons que c'est également le cas au niveau des dossiers. Nous constatons depuis un moment une augmentation des questions en lien avec la police. Nous sommes régulièrement consultés suite à un contact avec la police qui s'est mal passé (refus d'acter une plainte, tentative de dissuasion, violence policière...). Le rôle de la police dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 a exacerbé ces demandes. Nous avons pu relayer ces constats et échanger avec la criminologue de parquet pour les 3 divisions judiciaires de l'arrondissement du Luxembourg. Le Procureur du Roi est sensible à la question et souhaite qu'on puisse lui relayer ces difficultés afin qu'il puisse directement agir. Un tuto vidéo en lien avec les droits face à la police quand on est victime est d'ailleurs en cours de réalisation.



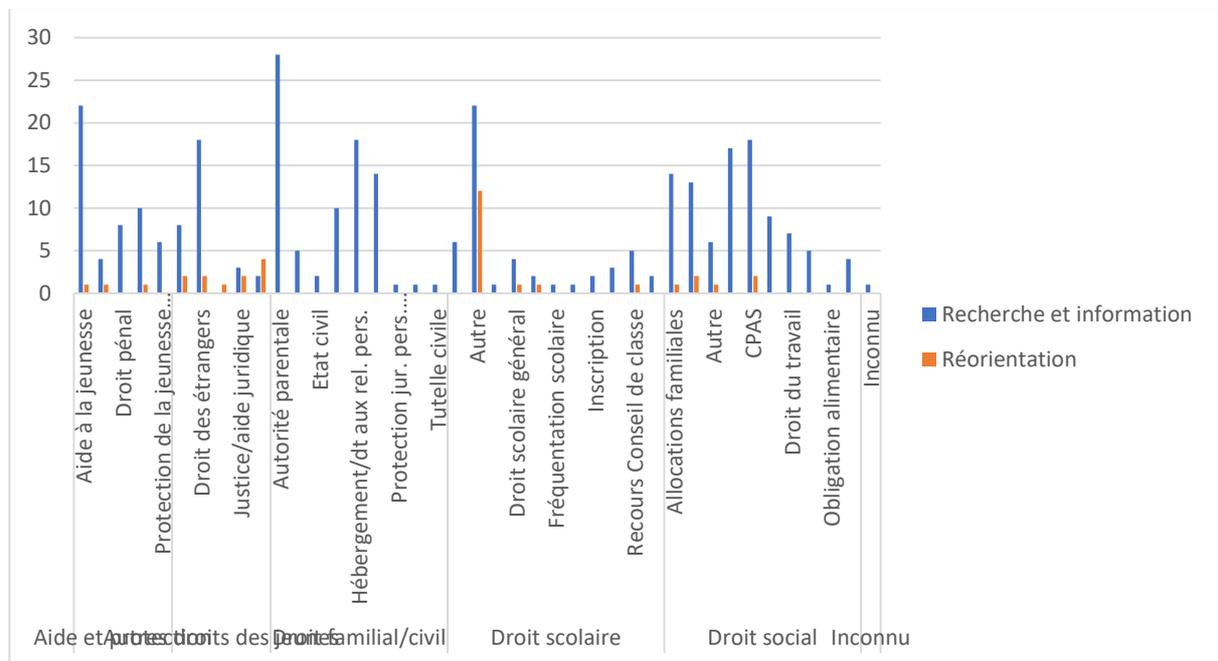
Le **droit des étrangers** atteint cette année 6,8% et les questions relatives à la **justice** et à l'aide juridique 5,2%. La catégorie **Autres** regroupe notamment des demandes relatives au droit du consommateur et à des normes établies par d'autres législateurs (France, Portugal).

Traitement de la demande



Dans 50,3 % des cas, les demandes des usagers sont rencontrées par une information directe dispensées par les intervenantes qui assurent la permanence.

Dans 41,8 % des cas, une **recherche** est nécessaire pour apporter une information complète compte tenu de la complexité ou de la particularité de la demande. Elles **sont essentiellement menées dans** le droit familial au niveau de l'autorité parentale, de l'aide à la jeunesse et de demandes spécifiques.



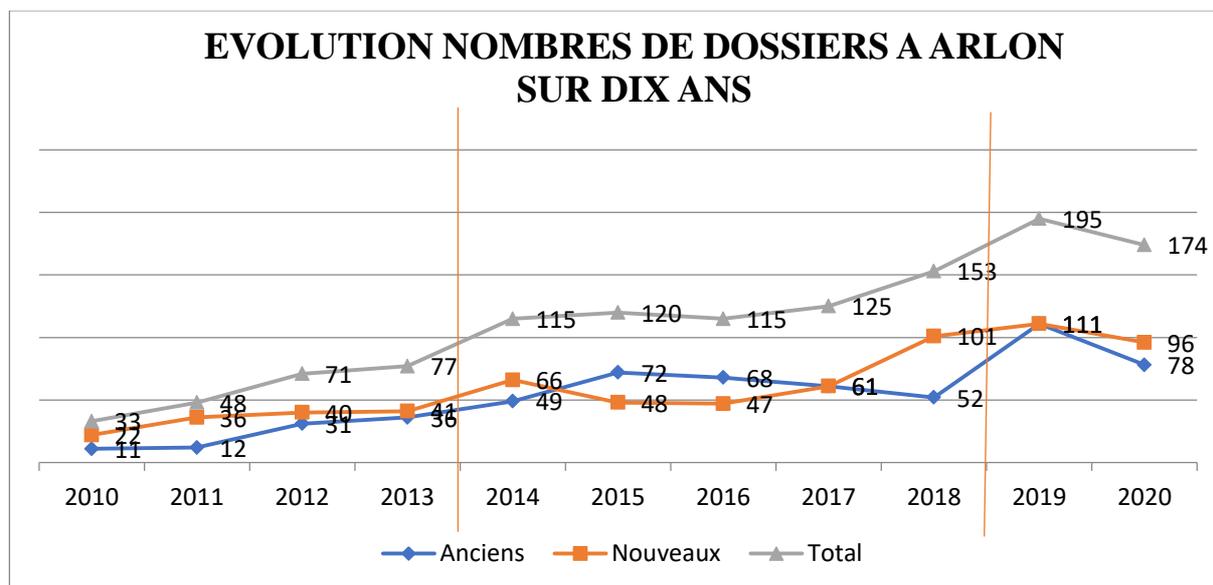
Dans 7,9 % des cas seulement, **le service réoriente** vers un autre service. Ce pourcentage est faible. On peut donc en déduire qu'une grosse majorité des demandes relèvent de notre compétence et que nous sommes adéquatement identifiés par les services et par les particuliers ou que, comme déjà indiqué, les possibilités de réorientation sont moindres qu'à Namur.

En 2020, les SDJ Arlon a notamment réorienté les jeunes et leurs familles vers la Fédération des Etudiants Francophones, les Bureaux d'Aide Juridique, des planning familiaux, le Service de Médiation Scolaire en Wallonie, les avocats spécialisés, les services de santé mentale.

a. Les dossiers ouverts

Comme pour Namur, en raison d'un nouveau système d'encodage réfléchi en équipe afin d'améliorer l'analyse et la lisibilité de nos données, il est à noter que les statistiques portent à nouveau, comme jusqu'en 2015, sur l'ensemble des dossiers et non, seulement sur ceux nouvellement ouverts.

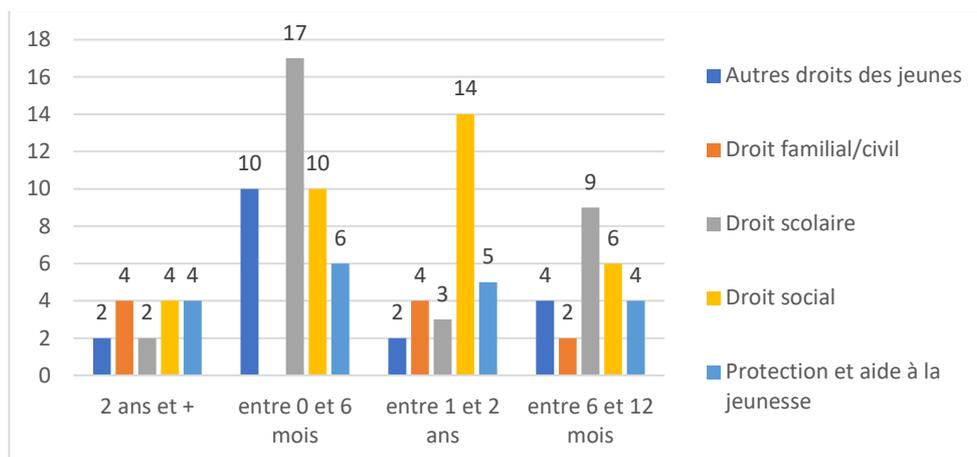
Nombre de dossiers



Le graphique est on ne peut plus explicite : le **nombre de dossiers est en augmentation permanente**. En effet, même si en 2020 une **diminution de -21 dossiers** est à noter, le nombre atteint malgré les périodes de confinement se maintient bien en deçà des années précédentes. Si l'antenne d'Arion a commencé avec 13 dossiers en 1998, l'équipe aujourd'hui composée de trois intervenantes sociales, a traité **174 dossiers sur l'année de 2020**¹⁸.

Malheureusement, au vu des réalités pédagogiques et financières de l'ASBL, le régime de travail de l'un d'elle a dû être réduit au 1^{er} janvier. Par ailleurs, Odile Buchet n'assure en réalité qu'un mi-temps d'intervenante sociale puisqu'elle consacre l'autre moitié de son temps de travail à la coordination de l'équipe en place et la représentation du service au sein du réseau.

¹⁸ L'encodage est historiquement réalisé selon le principe un dossier par jeune et par matière. **Le nombre total de jeunes accompagnés en 2020 est de 121 pour 174 dossiers traités.**

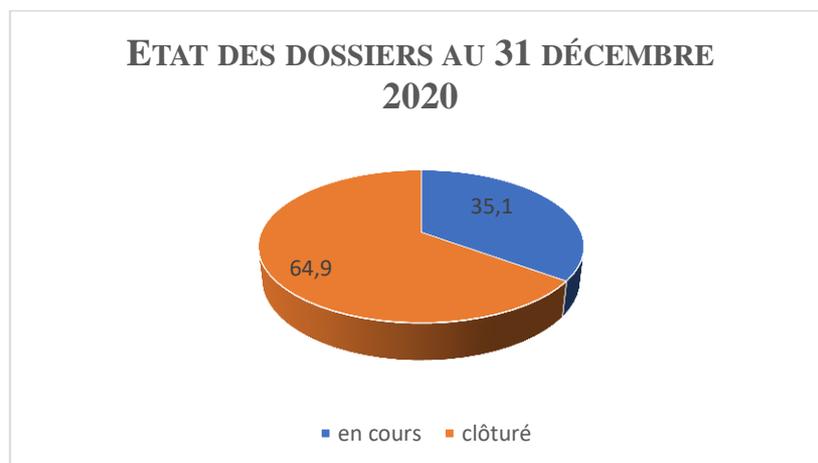


Actuellement, nous essayons de calculer la durée moyenne de prise en charge d'un dossier et de déterminer pour quelle matière les dossiers sont amenés à être traités dans la durée.

La **durée des dossiers** doit une nouvelle fois être soulignée à Arlon. Pour rappel, à Namur, 69% des dossiers sont clôturés en moins de six mois toutes matières confondues; et un seul dossier n'a une durée de plus de deux ans quand à Arlon ils sont au nombre de 16. Ici, même si la plus grande partie des dossiers se clôturent en moins de six mois, la proportion est bien moindre qu'à Namur puisqu'elle ne regroupe que 38 % des dossiers. Dans le même temps, 24% des dossiers sont traités entre 1 à 2 ans et 22% entre 6 à 12 mois¹⁹.

Plus prononcée encore qu'à Namur, la **corrélation Matière/durée** peut être soulignée entre le droit scolaire et un accompagnement « rapide /ponctuel » et les mises en autonomie nécessitant un accompagnement plus long.

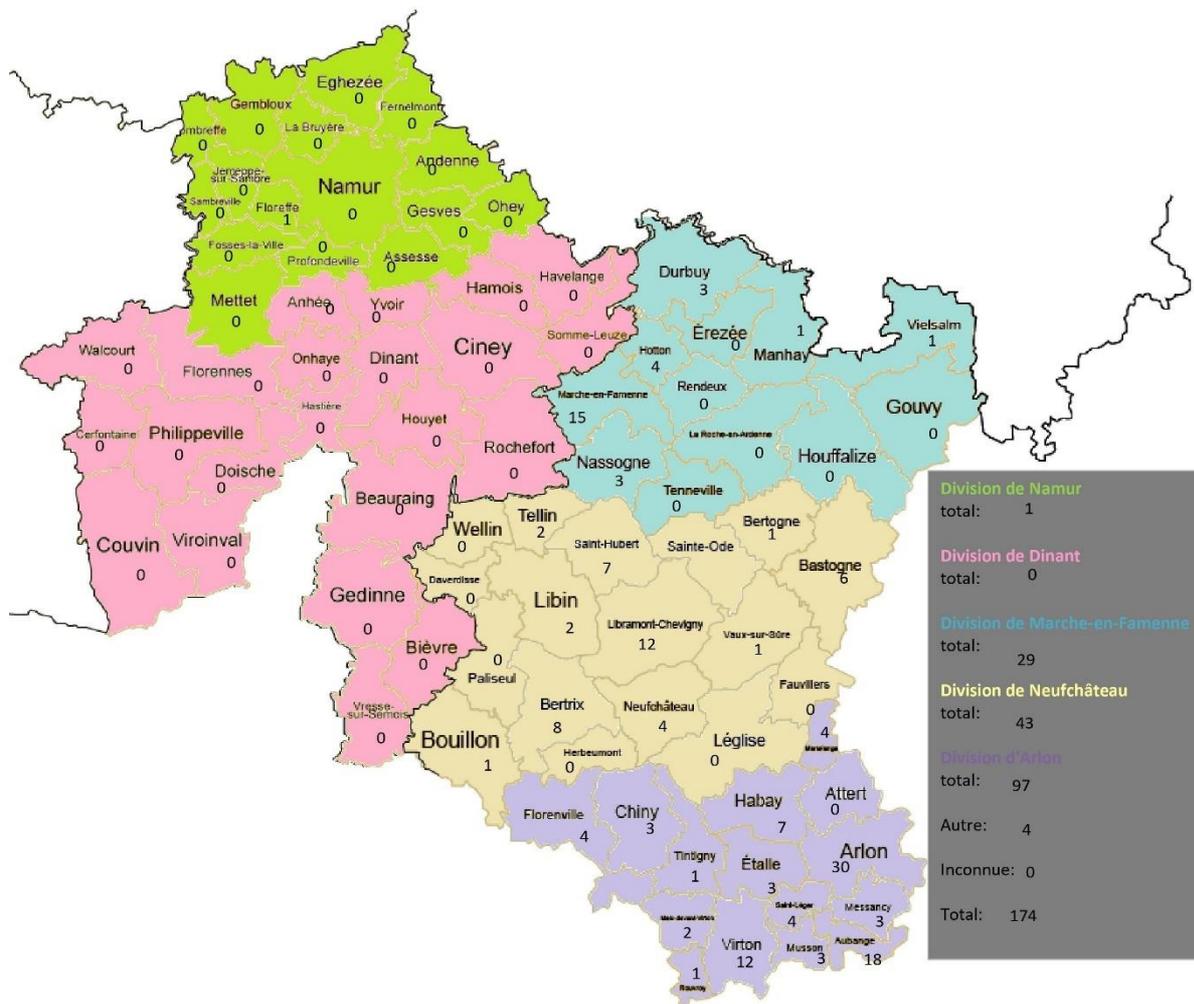
Par ailleurs, bien que l'engagement d'une nouvelle travailleuse en 2017 peut expliquer depuis 2018 une augmentation significative, **la proportion d'anciens dossiers reste conséquente**. Aussi, il est à noter que la coordinatrice clôture, en Février 2020, 27 dossiers. Ceux-ci sont repris dans le nombre de dossiers traités sur l'année. **Au 31^{er} janvier 2021, l'équipe accompagne encore 34 jeunes** (et non, 61 sur 174) ce qui signifie qu'au total **78,6 % (et non, 64,9%) des accompagnements de 2020 ont été clôturés**²⁰.



¹⁹ Ces données sont presque toutes identiques à 2019.

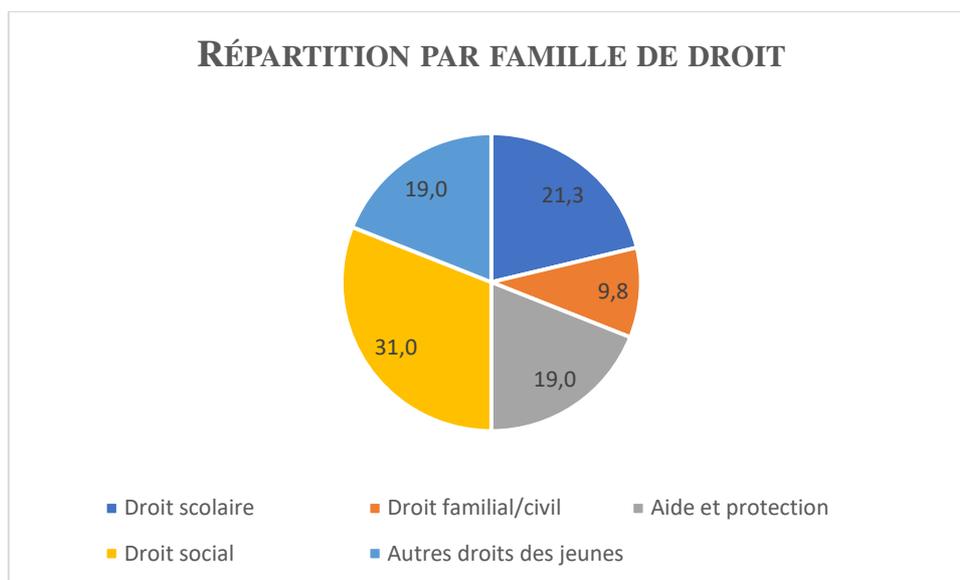
²⁰ Soit, 140 dossiers sur 170.

Couverture géographique



Comme pour les consultations, on constate que le nombre de dossiers ouverts par divisions judiciaires **varie selon la proximité géographique avec Arlon** : plus on s'éloigne, moins ils sont nombreux. Inévitablement, accompagner un jeune dans des démarches fréquentes et régulières voire, selon l'urgence, quotidiennes n'est pas optimal. Raison pour laquelle nous travaillons prioritairement en collaboration, de manière complémentaire, avec les AMO de la Province. L'équipe s'autorise à encourager davantage à une autonomisation lorsqu'un accompagnement est sollicité pour des démarches administratives plus lointaine.

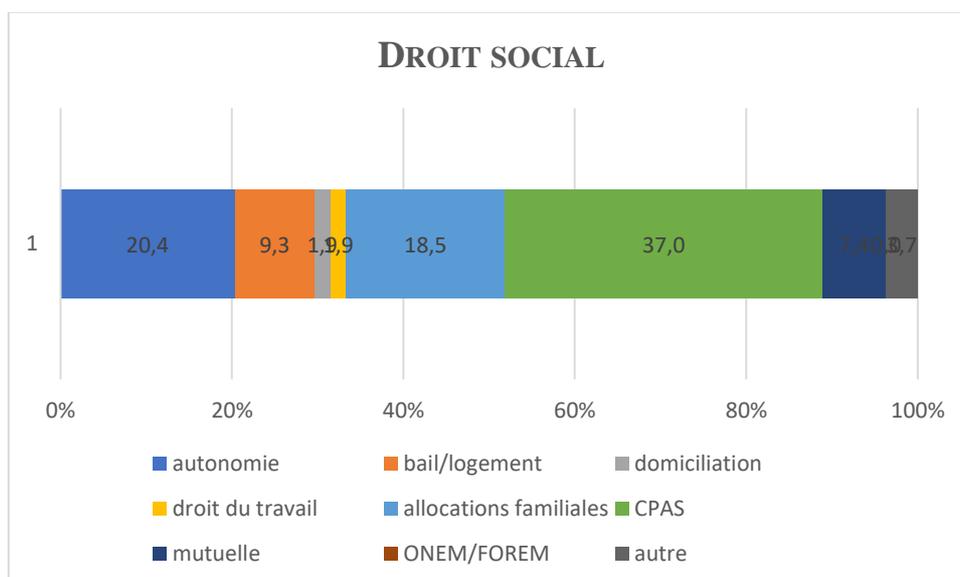
Objet des dossiers



Si les accompagnements relevant du **droit social** figurent depuis plusieurs années dans les prédominants, ils **ne se sont jamais autant distingués** à eux seuls d'autant qu'ils le sont spécifiquement, **tant dans les consultations que dans les accompagnements, à la fois sur Namur et sur Arlon.**

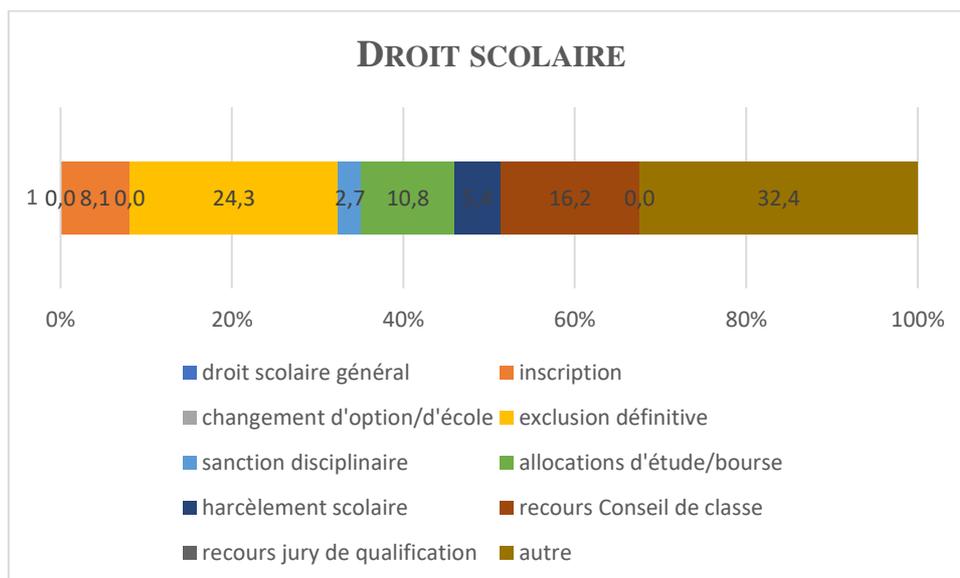
Le **droit scolaire** diminue de 7,7%, ce qui augmente directement la catégorie des **autres droits** quand celles relative à la **jeunesse** et au **civil** restent tout à fait stables.

Malgré des variations de pourcentages propres, l'ordre de prédominance des accompagnements par thématique n'a pas varié en regard de 2019.



Malgré une diminution de 12 dossiers, les demandes **d'accompagnement auprès des CPAS** regroupent encore spécifiquement le **plus grand nombre d'accompagnements sur l'ensemble des dossiers (20 dossiers)**. Par contre, la catégorie « **autonomie** » se stabilise à un pourcentage « moindre » depuis plusieurs années (6,3 en 2020; 4,8 % en 2019; 8,5 en 2018; 8,2 % en

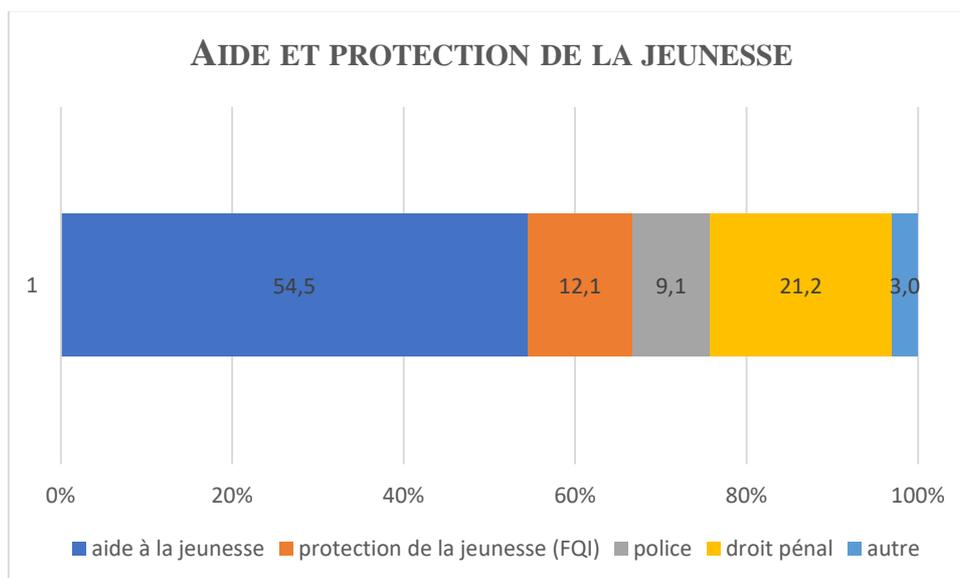
2017; 19,1 % en 2016; 16,7% en 2015; 16,5% en 2014)²¹. Il est intéressant de noter que, **tant pour les consultations que pour les dossiers, à Namur la sous-catégorie Autonomie prédomine largement celle du CPAS et inversement, pour Arlon, la catégorie CPAS domine celle de l'Autonomie.**



Nous intervenons essentiellement pour les exclusions définitives. La catégorie « **Autre** » est **particulièrement élevée pour la troisième année consécutive**. Elle est même encore en augmentation et proportionnellement près de **trois fois plus importante qu'à Namur**. Ces accompagnements visent à rédiger une lettre à la DGEO ou, à obtenir une équivalence, à réintégrer l'enseignement ordinaire, ou encore à obtenir la mise en place d'aménagements raisonnables. L'orientation et la réflexion accompagnée autour d'un projet scolaire qui soit adapté et fasse sens est aussi plusieurs fois demandée.

Les **recours contre les décisions du Conseil de Classe** sont – eux – deux fois moins importants qu'à Namur. Les **exclusions scolaires** ont très peu varié. En observant spécifiquement ces chiffres et en les comparant à Namur, on peut se demander quel impact a eu ici les législations scolaires spécifiques au Covid-19 ?

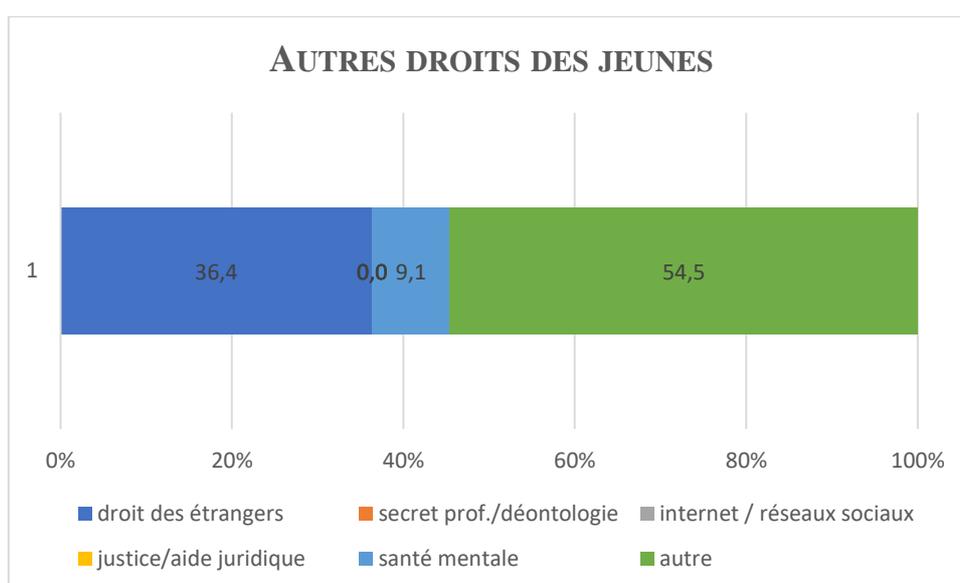
²¹ Cela pourrait s'expliquer par une (re)définition en équipe en 2016 de la thématique « autonomie » excluant dorénavant de sa catégorie l'accompagnement de jeunes déjà en logement autonome mais sollicitant notre aide, dans le cadre de cette autonomie, dans une autre matière telle que l'obtention d'une aide sociale, les allocations familiales ou la conclusion d'un bail.



D'année en année - et c'est une **spécificité d'Arlon** - les accompagnements en Aide à la jeunesse constituent directement les **deuxièmes types de dossiers ouverts** avec un total individuel de 18 dossiers sur 174, soit, 10,3% sur l'ensemble des dossiers.

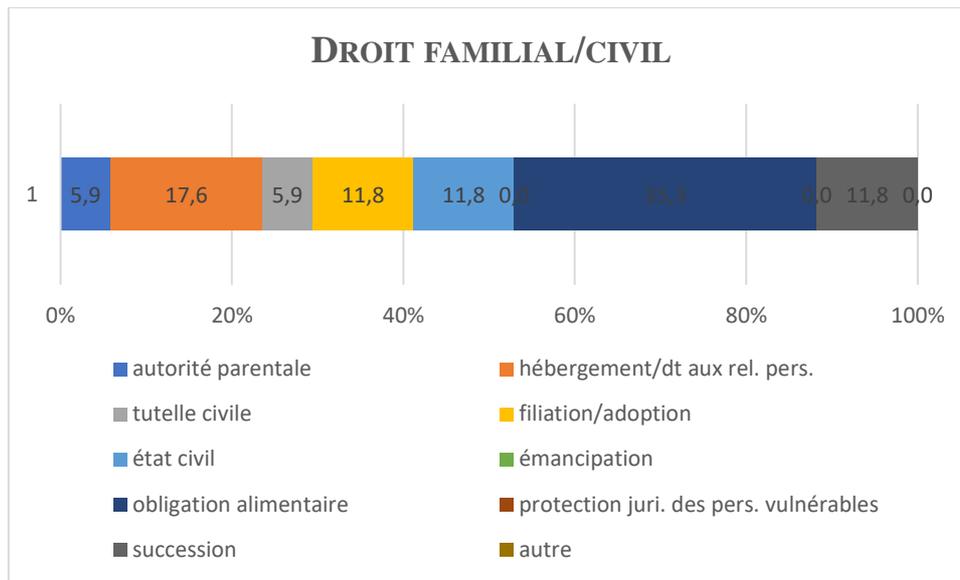
Il est intéressant d'observer que – comme pour les consultations – les **autorités mandantes de la Province de Luxembourg** réorientent très régulièrement les jeunes vers notre service : si les particuliers poussent nos portes « seuls » à raison de 63,8 %, ils sont orientés dans 36,2% des cas; et, près **d'un tiers de ces professionnels sont des autorités mandantes** (quand à Namur, sur 5,4% de professionnels, seul 1,4% constitue ces autorités).

Constat commun aux deux entités en 2020 – **l'augmentation des dossiers pénaux** et en matière de **police**. Nous indiquions d'ailleurs dans notre diagnostic social notre inquiétude en regard de **certaines communes à approches sécuritaires** et avons relayé aux Organes de Prévention nos constats quant aux **contrôles et violences policières**.



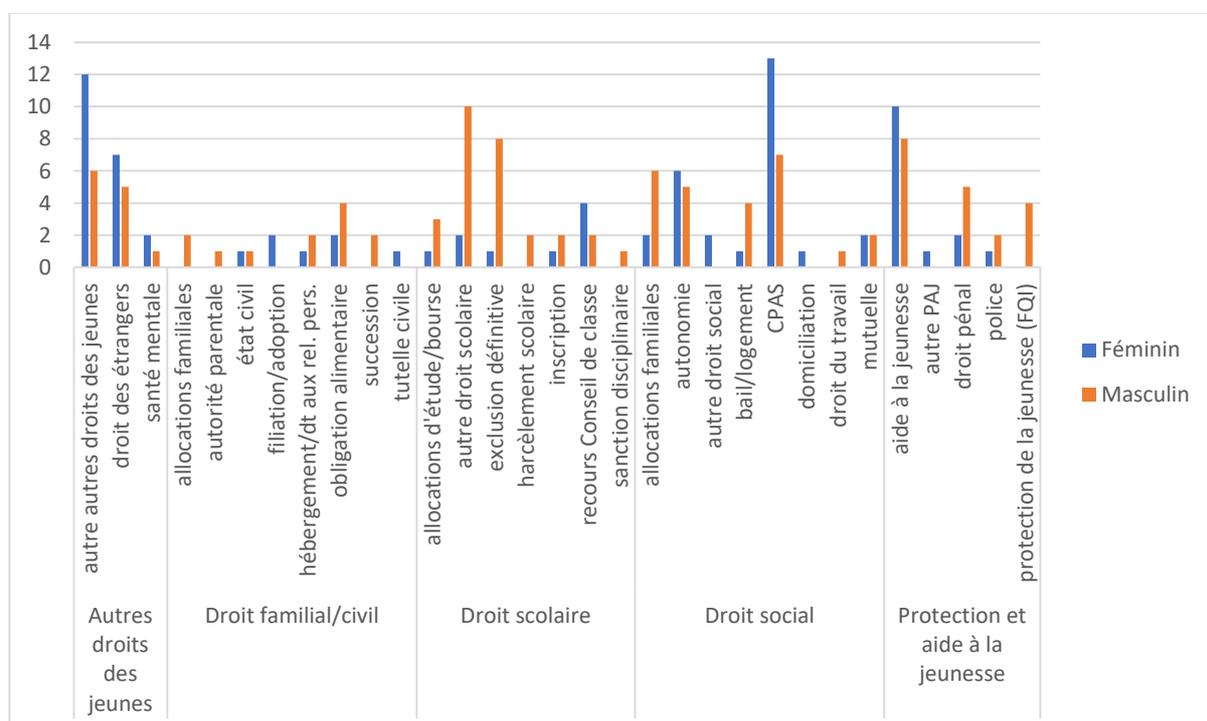
La catégorie « **Autres Droits des jeunes** » a en 2020, entre autres, inclut des démarches relatives à un changement de sexe, à la santé, aux dettes, aux carté d'identité et à l'ouverture comptes bancaires. Elle est très fort colorée par des demandes relevant du **droit du consommateur** raison pour laquelle cette catégorie a été intégrée à notre grille d'encodage pour 2021. Le nombre de

dossiers en **droit des étrangers** est, plus qu'à Namur, **en augmentation depuis plusieurs années** (12 dossiers en 2020). La **santé mentale triple sur l'année 2020** également.



Plus prononcée encore qu'à Namur, la distinction stable entre l'importance du nombre stable de consultations en matière familiale (27%) et le petit nombre de dossiers ouverts (9,8%) en la matière est à souligner. En effet, il **constitue à la fois le premier type de droit dans les consultations et le dernier pour nos accompagnements**. Nous formulons ici la même hypothèse selon laquelle notre positionnement clair aux côtés de l'enfant/jeune et non, des parents notamment dans le cadre des conflits parentaux limite nos interventions au stade de l'information.

Afin de réfléchir à notre pratique, il nous a semblé pertinent de croiser ces premières données de fonds avec d'autres :

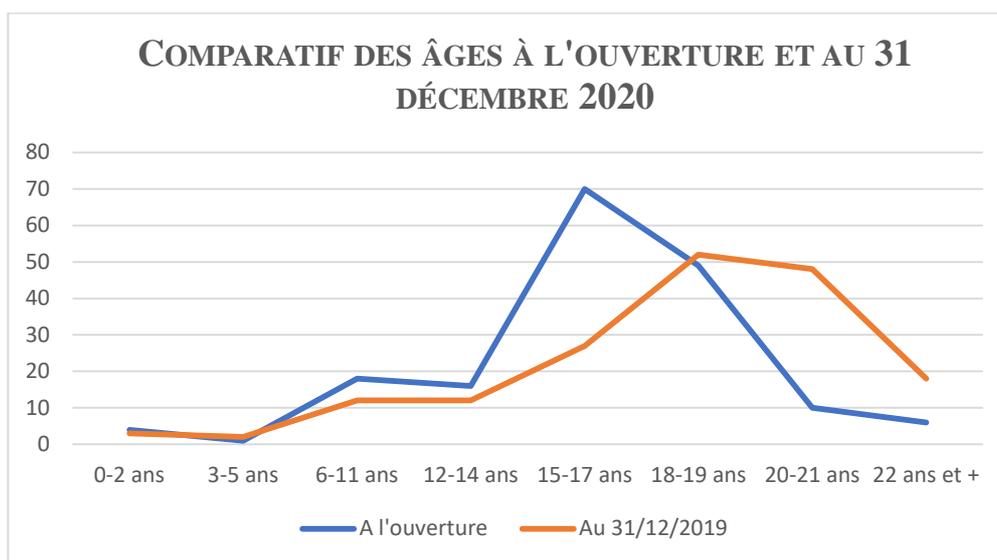


En 2020, les **garçons** ont sollicité un accompagnement à raison de 55,2% pour 44,8% de **filles**. Cette **légère surreprésentation** tend à se maintenir dans le temps.

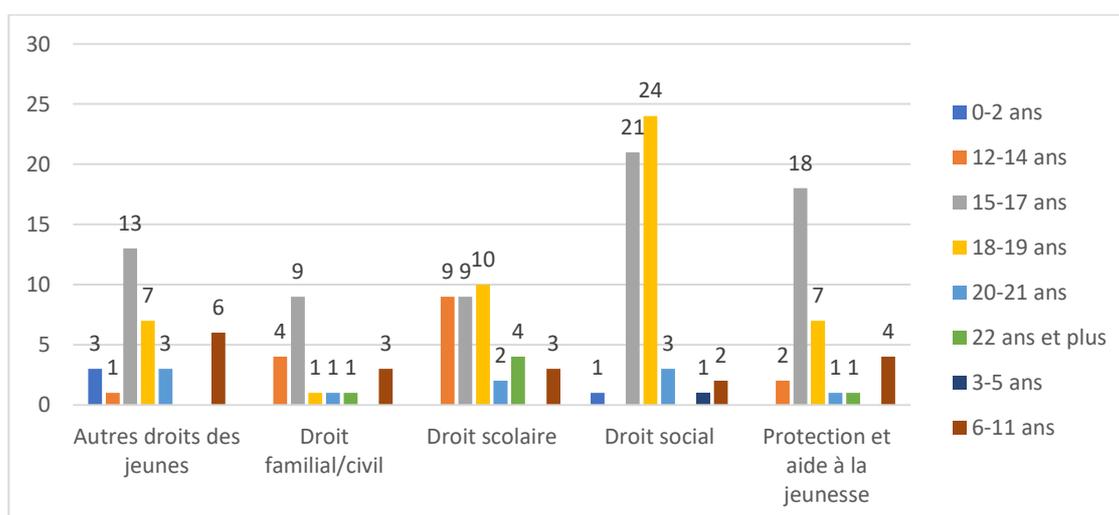
Comme chaque année, si dans certaines matières les garçons comme les filles nous consultent de manière indifférenciée, dans d'autres, des prépondérances en termes de genre semblent se confirmer voire s'accroître dans le cadre des accompagnements.

Les garçons sont, comme l'indiquent de nombreuses études relatives à la délinquance juvénile et aux enjeux de genre, concernés par des problématiques scolaires et pénales (pénal, protection de la jeunesse, exclusion définitive et autres droits/difficultés scolaires).

Les filles quant à elle sollicitent en 2020 davantage un accompagnement dans le cadre de demandes introduites auprès des CPAS et en aide à la jeunesse.



Comme à Namur, c'est indéniable, le service s'occupe essentiellement de grands adolescents. Au 31 décembre 2020, **2/3 des accompagnements concernent des jeunes majeurs**. Les **grands adolescents** proches de la majorité représentent 15,5% et les **moins de 15 ans**, tout à fait stable, 17%.

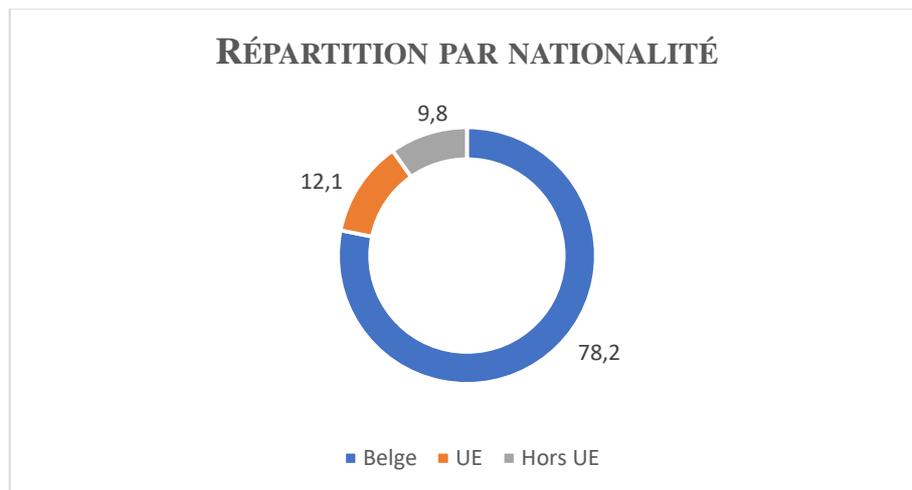


Les 18-19 ans nous sollicitent essentiellement dans le cadre de difficultés liées à leur mise en autonomie, à l'obtention du CPAS ou les droits du consommateur bien plus souvent que pour toute autre thématique.

Les 15-17 ans également; puis, similairement pour l'aide et la protection de la jeunesse bien avant le droit solaire à l'inverse des 12-14 ans qui semblent rencontrer majoritairement des problèmes au sein des établissements scolaires.

Les matières pour lesquelles les moins de 15 ans font appel à nous sont moins significatives.

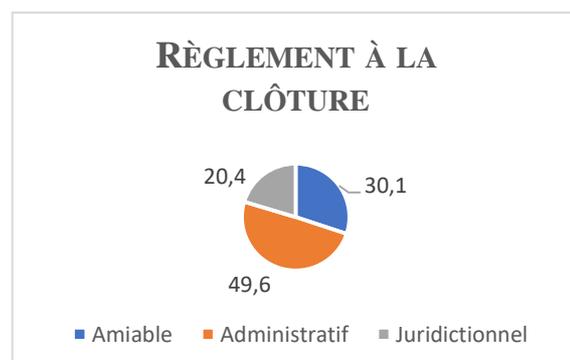
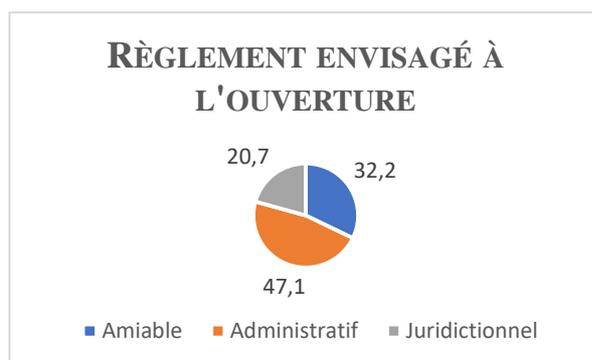
Nationalité



Les jeunes et les familles bénéficiant de notre aide en Province de Luxembourg sont essentiellement des belges mais la **proportion de jeunes provenant d'un autre pays en U.E et hors U.E. est en augmentation** (en lien avec l'augmentation des dossiers en droit des étrangers). Elle passe de 3,3% en 2017 à 11% en 2018 et se maintient depuis 2019 à 10%.

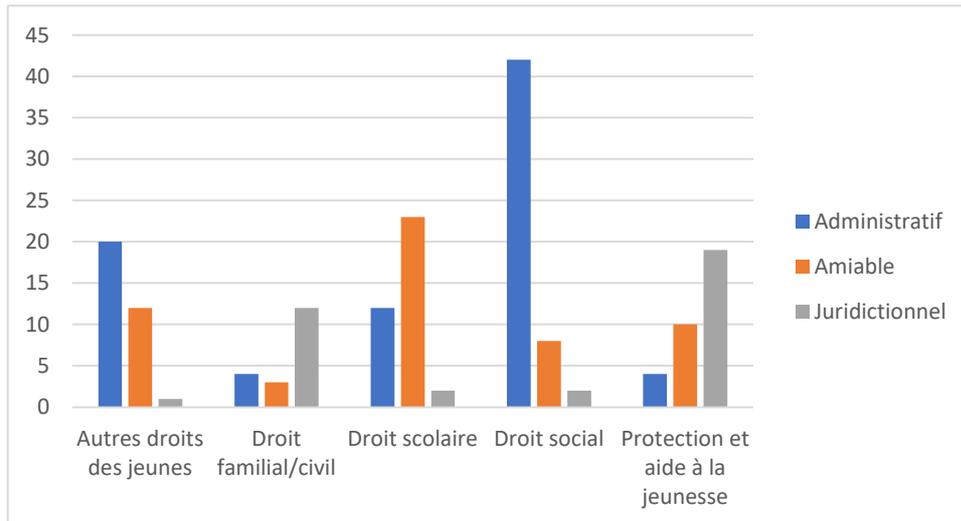
Résolution, Issue et utilisation du fonds de défense

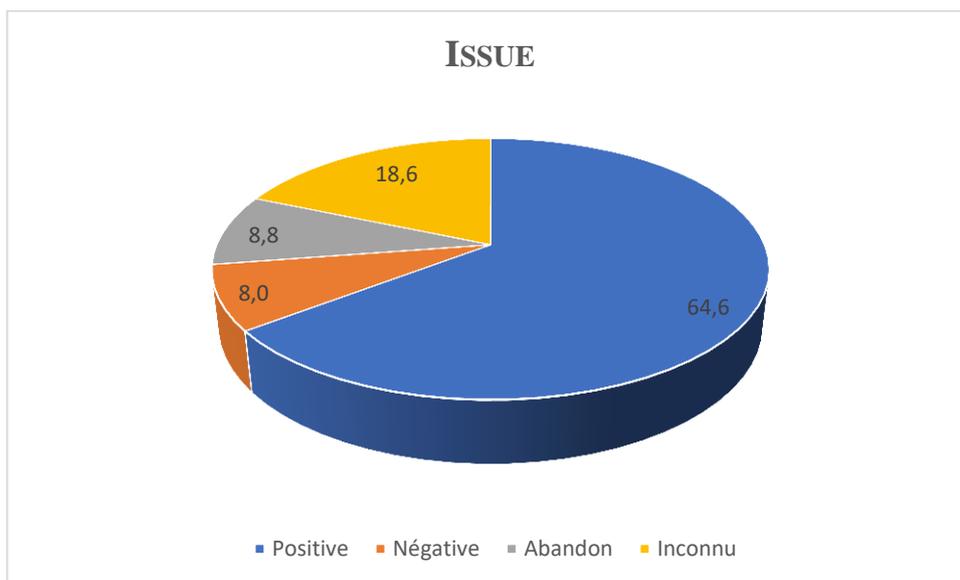
Depuis 2015, la grosse partie des dossiers se traitent, comme à Namur, dans le cadre de résolutions dites « administratives ». Aussi, les mêmes hypothèses sont formulées. Assez heureusement, 2019 semble avoir fait exception concernant le pourcentage élevé d'**issues juridictionnelles puisqu'après avoir atteint 40%, il atteint à nouveau en 2020, 20%**²². Il faut d'ailleurs souligner le **peu de variation entre le règlement envisagé à l'ouverture et celui de la clôture.**



²² Pour rappel, entre 2010 et 2013, les dossiers ouverts par l'antenne de Arlon étaient aussi majoritairement résolus par la voie judiciaire.

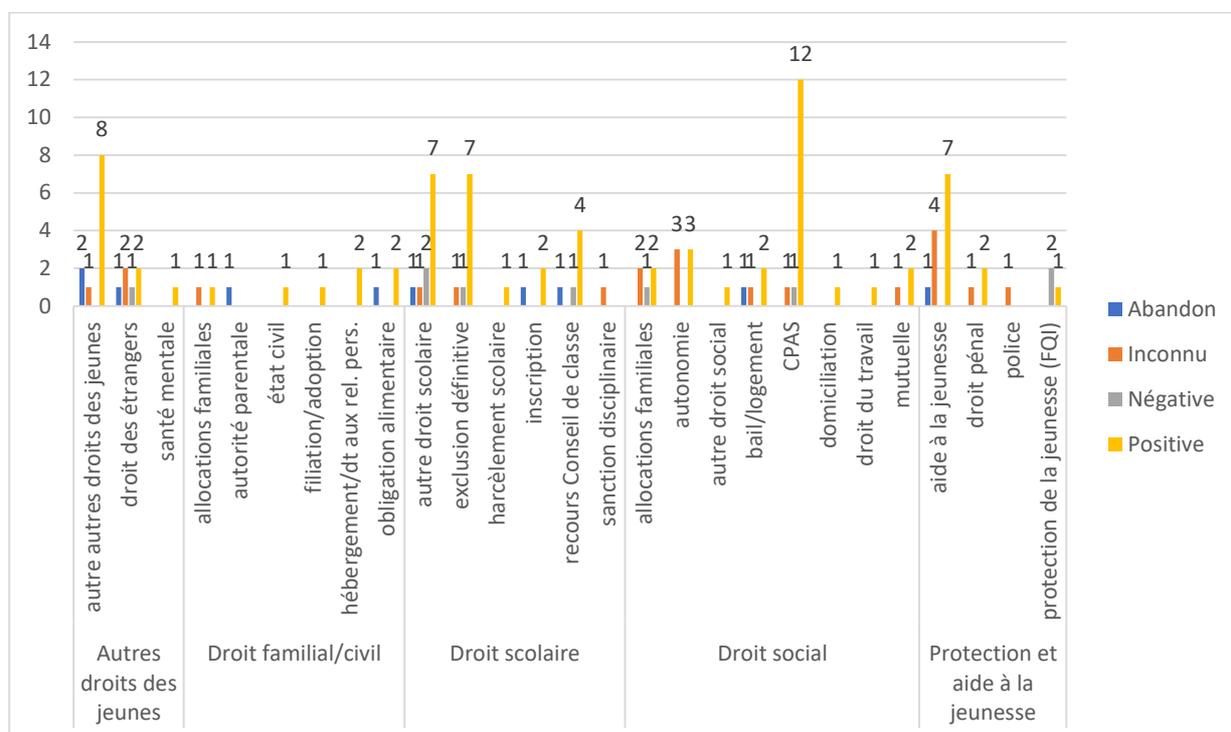
Bien que la voie amiable soit toujours privilégiée et que les usagers soient toujours informés des conséquences financières et affectives d'une action en justice, nous pensons devoir indiquer que les **types de règlement dépendent souvent de la matière traitée**. Cela dit, pour l'encodage, une réflexion a été menée en 2020 de manière à distinguer le règlement en lui-même de l'institution à laquelle le service adresse la demande. Les fruits de cette réflexion seront à observer en 2021.





Le nombre d'issues positives est majoritairement positif (pourcentage identique à l'année passée).

Assez exceptionnellement, les quelques issues négatives ne se situent pas spécifiquement dans le champ scolaire; de fait, pour 21 issues positives nous ne dénombrons en 2020 que 4 négatives dans cette matière.



2. LES ACTIONS DE PRÉVENTION SOCIALE

a. Groupe inter-SDJ relatif au droit scolaire

Ce groupe rassemble depuis près de deux décennies des travailleurs des différents SDJ (Namur-Luxembourg, Liège, Mons-Charleroi et Bruxelles) dans le but de travailler sur les questions inhérentes au droit scolaire.

En 2020, le groupe a finalisé la rédaction des recommandations sur les exclusions scolaires et a sollicité une rencontre avec le nouveau cabinet dans l'objectif de faire évoluer le droit sur cette thématique. Le groupe poursuit en parallèle le recueil et l'analyse des statistiques sur les situations d'exclusions définitives rencontrées par les différents SDJ.

De ce groupe de travail est né un sous-groupe qui s'est donné pour objectif de lire et d'analyser le nouveau Code de l'enseignement afin d'en proposer une présentation à l'attention de tous les travailleurs des SDJ.

Les perspectives pour 2021 visent à poursuivre le recueil et l'analyse des situations d'exclusions définitives ainsi que la poursuite de l'interpellation du cabinet sur base des recommandations rédigées par le groupe de travail.

- Date des réunions : 30 janvier, 15 Mai, 17 Juillet, 10 Septembre, 23 Octobre et 10 décembre.
- Dates des réunions du sous-groupe "Code de l'enseignement": 20 Mai, 16 Juillet, 11 août et 10 septembre

b. « L'as de l'A.S. » - Jeu sur l'accrochage scolaire

Partant des constats selon lesquels les jeunes et leur famille ont une méconnaissance du cadre, des règles scolaires et des services qui gravitent autour de l'école, un groupe de travail s'est mis en place pour réfléchir à ces questions en 2008. Il était composé du SDJ, des médiateurs scolaires actifs en province de Luxembourg et des criminologues attachés aux trois divisions du Parquet de la Province de Luxembourg.

Après plusieurs années de travail, le groupe a créé un outil ludique, l'as de l'A.S., poursuivant deux objectifs: d'une part, informer les jeunes sur la législation scolaire et les services existants, et d'autre part, recueillir leur parole sur le bien-être à l'école.

Le jeu a été soutenu financièrement par les 3 CAAJ de la Province de Luxembourg.

Le SDJ est en charge de la coordination du projet (partenariat, diffusion de l'outil, animation, regroupement des collectes des données...).

En 2020, nous avons, comme chaque année, poursuivi les animations au sein de différentes écoles.

Dates des animations :

- Athénée Royal de Bastogne (6 animations en premières années commune et différenciée) : 24 janvier
- Institut Sainte-Marie Arlon (toutes les classes de première année soit 9) : 27 janvier; 28 janvier; 30 janvier, 3 février; 4 février; 6 février; 10 février; 11 février; 17 février; 18 février; 20 février.
- Athénée Royal de Paliseul (6 animations avec tous les élèves de l'école) : - 10 février; 11 février; 12 février.
- Athénée Royal de Houffalize (2 animations, en première et deuxième différenciés) : 9 mars.

Quelques exemplaires du jeu ont été déposés chez des services partenaires sur l'ensemble de la Province de Luxembourg en vue de leur permettre d'être autonomes. Par conséquent, plusieurs animations effectuées en 2020 ont été planifiées à leur initiative. Nous constatons maintenant **une fidélité de la part de certains établissements scolaires**. Cela remplit l'objectif initial qui vise à pérenniser les collaborations dans le temps pour aboutir à une mise en projet avec les partenaires sur base des éléments exprimés par les élèves.

Des demandes d'utilisation émanant de l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont par ailleurs été formulées. Afin de pouvoir répondre positivement à celles-ci, **les autres Services droit des jeunes sont associés au projet.** Un exemplaire de l'outil est mis à leur disposition.

En 2021, nous souhaitons optimiser le recueil de la parole des jeunes. Le SDJ recueille depuis des années la parole des élèves sur le bien-être à l'école par le biais du jeu l'as de l'A.S. Jusqu'à présent, les données recueillies faisaient l'objet d'une analyse qui était relayée aux directions des établissements scolaires.

Afin d'optimiser ce recueil et de pouvoir exploiter les résultats à plus grande échelle, nous allons, en 2021, collaborer avec des chercheurs de l'HENALLUX en vue de créer un outil. Celui-ci sera testé et adapté au besoin. Un groupe de travail composé d'AMO, de la criminologue de parquet, de CPMS et du SAS sera constitué pour enrichir les réflexions qui feront l'objet d'un rapport sur le bien être des jeunes dans les établissements scolaires de la région à destination des directions ainsi que du réseau scolaire et parascolaire. Une matinée d'échange incluant une présentation vulgarisée à destination des jeunes est réfléchi.

Enfin, nous gardons en tête la nécessité d'adapter l'outil à l'enseignement spécialisé. Malheureusement, la charge de travail et les conséquences de la pandémie vécue en 2020 nous ont contraints à mettre cette réflexion en stand by.

c. Collectif C.com tvx !

« C.comtvx » est un collectif qui rassemble des travailleurs sociaux et des jeunes autour des questions relatives à l'autonomie des jeunes. Le collectif de travailleurs s'est constitué pour réfléchir, échanger, et poser des actes par rapport à la mise en autonomie afin d'aider au mieux les jeunes qui sont en semi-autonomie et qui souhaitent s'installer en kot. Ce collectif s'ancre dans deux axes de travail, l'un concerne les professionnels (auquel le SDJ participe) et l'autre, les jeunes. Pour une description plus précise de ces deux axes, nous vous renvoyons aux précédents rapports d'activités.

En 2020, le collectif professionnel a décidé de se mettre en stand by malgré les idées de projets réfléchies les années précédentes. En effet, une partie des travailleurs ont pour souhait d'ancrer les réflexions à un niveau plus local. Le SDJ reste intéressé par cette thématique et continuera à prendre part aux réunions de manière ponctuelle.

Dates de réunion : 17 février, 13 mars.

d. Projet « Autonomie Arlon »

Comme à Namur, le SDJ pose régulièrement le constat que certains jeunes, au vu de leur situation familiale et sociale, n'ont d'autre choix que de mettre en place un projet d'autonomie. Il importe que ces jeunes puissent bénéficier d'un suivi adapté afin de favoriser leur mise en autonomie et d'éviter un échec. L'accès à un logement avec un loyer décent ressemble souvent à un véritable parcours du combattant.

Ces jeunes relevant de l'aide à la jeunesse ou bénéficiant d'une aide du CPAS disposent de moyens limités pour faire face à l'ensemble de leurs dépenses. De plus, étant souvent livrés à eux-mêmes, il leur est difficile de gérer les aspects fonctionnels, administratifs ou encore affectifs liés à cette mise en autonomie (qui rappelons-le n'est pas toujours un choix mais plutôt une obligation).

Un autre aspect compliqué à gérer est l'isolement ressenti par ces jeunes. Il est indispensable qu'ils puissent se créer un réseau et avoir des personnes ressources sur qui compter en cas de problème. Les liens que ces jeunes entretiennent avec leur famille sont précaires voire inexistantes.

Dans ce contexte, il importe de mettre en place des projets afin de venir en aide à ce public vulnérable. **Développée depuis le début dans nos diagnostics sociaux, la thématique de l'autonomie des jeunes doit rester une priorité pour nous**, acteurs de préventions sociale et éducative.

Les constats que nous posons déjà depuis plusieurs années **sont également partagés par l'AMO Ado-Micile (Arlon)**. Nous avons donc décidé **d'unir nos réflexions** et de nous mettre en projet autour de la **mise en place d'un dispositif concret pour l'accompagnement** de ces jeunes. Des rencontres ont eu lieu avec d'autres services pour étoffer notre réflexion : Logé Sud (AIS de la division d'Arlon) et le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté. L'AIS sont également intéressés pour la mise en place d'un partenariat.

En raison des mesures prises en vue de la lutte contre le COVID-19, le projet n'a pas pu avancer comme nous l'aurions espéré et est toujours au stade de la réflexion et de la recherche de partenaires pour sa mise en place.

Dates de rencontres: 20 mai, 13 août, 15 septembre et 24 septembre

En 2021, nous allons poursuivre la réflexion avec l'AMO Ado-Micile sur la mise en place concrète du projet:

- Poursuite de la recherche de partenaires,
- Définition du rôle et de l'implication de chacun eu égard aux possibilités et limites de chaque service,
- Faisabilité du projet,
- ...

En parallèle, nous travaillerons la question au sein d'un groupe de travail constitué au départ du conseil de prévention d'Arlon.

e. Rencontre autour du protocole de collaboration entre les services du secteur de l'aide à la jeunesse et les Centres Psycho-médico-sociaux – Arlon

Au départ de la concertation AJ/enseignement de la division d'Arlon, un groupe de travail s'est constitué dans l'objectif d'organiser une journée de travail autour du protocole de collaboration AJ-CPMS en 2019. La journée avait pour but, dans un premier temps, de présenter les différents services ainsi que le protocole puis, dans un second temps, de mener une réflexion autour de situations fictives par l'application du texte. L'idée étant de relever les freins et les leviers que chaque service pourrait rencontrer en collaborant les uns avec les autres.

En 2020, face au constat d'une baisse de présence des acteurs scolaires à la concertation, il a été décidé d'aller à leur rencontre. Ces moments de rencontre poursuivaient deux objectifs: 1/ leur présenter le travail de la concertation scolaire et recueillir leurs attentes en vue de les inciter à y assister, 2/ les informer sur les missions concrètes des différents services du secteur de l'aide à la jeunesse et leur présenter l'outil informatique pour la procédure en cas d'absentéisme scolaire (<https://plateformeeoajlux.wixsite.com/ressources-ecoles>) que nous avons contribué à créer.

Les établissements scolaires de la division étant nombreux, cette rencontre se fera en plusieurs fois pour mobiliser un maximum d'établissements scolaires. Il a été décidé de profiter des réunions déjà organisées dans chaque réseau.

Durant l'année 2021, les rencontres se poursuivront avec les directions des écoles et les futurs objectifs de la concertation scolaire seront définis.

Dates de réunion : 20 janvier, 09 mars, 08 juin, 25 août, 14 septembre, 5 octobre, 16 octobre et 10 décembre

f. Projet « Appui à la parentalité, en lien avec la précarité, au croisement des savoirs »

Coordonné par l'ASBL « Santé en Développement », ce projet a reçu un soutien financier des trois conseils de prévention de la Province de Luxembourg dans le cadre du plan d'actions 2018-2020. Plusieurs AMO de la Province collaborent au projet : Chlorophylle, Inter-Actions, Mic-Ados et Point Jeunes Luxembourg. Les partenaires bénéficient du soutien méthodologique de RTA.

La première année du projet fut consacrée au recueil de la parole des professionnels des AMO participantes. Ceux-ci ont été amenés à échanger tant sur leur pratiques que sur les difficultés vécues en accompagnant des publics vivant des situations de précarité et plus particulièrement des parents.

En 2019, des focus-groupes ont été réalisés afin de recueillir, cette fois, la parole des bénéficiaires sur la manière dont chacun se situe dans sa situation de précarité propre et/ou dans sa relation à l'autre. Ces moments d'échange ont permis aux parents de s'exprimer notamment sur le harcèlement scolaire et les violences institutionnelles.

En 2020, d'autres entretiens, cette fois individuels, ont eu lieu pour recueillir la parole de parents en situation de précarité. Une rencontre a également été organisée entre les bénéficiaires et les AMO participantes, afin de leur faire un retour sur les divers entretiens et réfléchir ensemble sur la suite du projet.

Il a été déterminé que, **pour présenter le contenu des entretiens, un outil sous la forme d'un webdocu serait créé et mis en ligne**. Celui-ci sera à destination des travailleurs sociaux et futurs travailleurs sociaux, afin de les sensibiliser sur leur pratiques vis-à-vis de ce public. Pour créer cet outil, il a été proposé aux bénéficiaires de participer à la création de divers supports sous la forme de leur choix.

Le contexte covid ne nous ayant pas permis de finaliser ce projet, il se prolongera en 2021. Il se poursuivra par la diffusion des résultats de l'analyse du recueil de la parole des bénéficiaires et travailleurs et par la création du webdocu. La plupart des parents interrogés ont exprimé vouloir prendre une part active aux suites de ce projet, des réunions seront donc organisées en leur présence ainsi que des rencontres individuelles pour **créer l'outil de diffusion et de sensibilisation**.

Un **second projet, "au-delà des mots, des maux"** sera réalisé en 2021, suite au recueil de la parole des bénéficiaires. En effet, ceux-ci ont pointé des **difficultés à contacter les services d'aide**. Il consistera à interroger les bénéficiaires sur la pertinence de la **création d'un outil pour pallier cette problématique et les interroger sur la forme qu'ils souhaiteraient qu'il prenne**.

Dates des réunions : 12 mars, 10 septembre.

g. Interpell'AMOs – Sous-groupe Scolarité

Pour rappel, Interpel'AMOs est un **collectif ouvert de services AMO fondé autour de notre mission commune d'interpellation**. À la suite d'une rencontre commune, en 2019, il a été décidé de créer 3 groupes autour des thématiques de la mobilité, du partenariat et de la scolarité. L'objectif poursuivi par chaque groupe étant de proposer des interpellations concrètes. Un groupe porteur dont le SDJ est membre coordonne les différents groupes de travail.

Le SDJ a intégré le sous-groupe scolarité qui a été réparti en 3 sous-groupes : **le sens de l'école, le questionnement institutionnel par rapport à l'école (méta) et l'organisation interne de l'école**. Le SDJ fait partie de ce 3^{ème} sous-groupe au sein duquel un travail de réflexion a eu lieu concernant le choix d'une thématique. Au vu du délai initialement imparti (juin 2019), nous avons décidé de choisir une thématique précise : **l'encadrement des temps libres** dans l'enseignement et plus particulièrement dans l'enseignement fondamental afin de proposer une interpellation. Le délai fixé s'est révélé trop court. Le groupe a poursuivi son travail en 2020. Mais, le contexte sanitaire ne lui a pas permis d'avancer aussi rapidement que voulu. Le SDJ s'est occupé de la **rédaction d'un écrit reprenant le cadre légal en la matière**. Une réflexion autour de la méthodologie utilisée a été menée fin 2020 dans l'objectif de retirer des enseignements pour les prochaines interpellations.

Pour l'année 2021, nous avons décidé de **poursuivre notre interpellation** concernant cette problématique. Nous allons actualiser notre document et analyser les possibilités d'interpellation qui nous semblent les plus pertinentes.

Dates de réunions : 30 janvier et 10 mars.

h. Actions collectives auprès des Jeunes dans les établissements scolaires

- **Animations** à l'INDSé de Bastogne: 7 janvier (3TT) , 8 janvier (3GT), 10 janvier (3GT), 15 janvier (3GT).
- **Animation « les experts de l'info »** à l'Institut Sainte-Marie de Bouillon sur la thématique du droit familial et le régime d'incapacité: le 20 février (5ème TQ option agent d'éducation)
- **Projet visibilité** : coordonné par l'AMO Mic-Ados ce projet vise à améliorer la visibilité des services par le biais d'une animation au sein des écoles.
Participation aux animations : 1/12 (3 classes à l'Athénée Royale de Marche-en-Famenne).

i. Actions collectives auprès des jeunes dans d'autres institutions

Animations au sein de l'IPPJ de Saint-Hubert (3 sections):

Depuis plusieurs années, le SDJ Luxembourg réalise plusieurs fois par an une animation « les experts de l'info » au sein des 3 sections de l'IPPJ de Saint-Hubert. Plusieurs thématiques sont ainsi abordées (droit scolaire, police, droit familial, droit social, etc.). Ces animations sont suivies d'une permanence à laquelle les jeunes sont libres de s'inscrire.

Dates des animations et des permanences :

- 24/02 (animation)
- 28/02 (permanence)
- 03/03 (permanence)

3. AUTRES ACTIVITES DE L'EQUIPE EN 2020

a. Participation à des associations de travailleurs du secteur de l'aide à la jeunesse :

- **Journées Interservices AJ de Marche-en-Famenne** : le 1 octobre 2020 (annulée)
- **Journée ASAJA de Arlon** : le 17 septembre (annulée)
- **PLAMO** : le 10 janvier, le 20 mars, le 5 juin et le 7 juin
- **Date des journées inter-SDJ** : 21 septembre, 26 octobre, 19 novembre (*reportées*)

b. Participation à des concertations, conseils,... :

- **Plateforme inter-sectorielle AJ/enseignement** : 14 mai (visio), 15 octobre.
- **Conseil de concertation intra-sectorielle de Marche** : 10 février.
- **Conseil de concertation intra-sectorielle d'Arlon** : 2 mars.
- **Concertation AJ/CPAS de Marche** : 6 mars.
- **Groupe sur l'avocat des mineurs** : 31 janvier.
- **Conseil de prévention de Marche** : 9 mars, 21 septembre, 26 octobre.

- **Conseil de prévention de Neufchâteau** : 18/2 (+ réunion de préparation présentation DS), 6 mars (réunion inter-AMO pour préparation présentation DS), 26 juin, 24 septembre, 21 décembre.
- **Conseil de prévention d’Arlon** : 27 février (réunion de préparation présentation DS), 17 avril (visio PJJ pour préparation présentation DS AMO), 22 juin, 7 septembre, 12 octobre, 14 décembre.
- **Groupe de Travail sur les enfants confinés (visio)** : les mesures de confinement se sont révélées problématiques pour de nombreux jeunes notamment ceux suivis par l’aide à la jeunesse. En effet, la fermeture des écoles, internats et la diminution des contacts avec certains services ont contribué à l’amplification de difficultés vécues en famille. Face à ce constat, la plateforme AJ/EO a décidé de se réunir pour lister les jeunes dont les mesures sanitaires accentuaient gravement leur état de danger dans l’objectif de trouver une solution concrète de prise en charge en journée par les établissements scolaires et éventuellement la nuit au sein d’internat.

Date des réunions en visioconférence: 9 avril; 16 avril; 23 avril.

- **Groupe de Travail sur l’accrochage scolaire** : constitué afin de créer un outil à destination des établissements scolaires reprenant la procédure à suivre lors d’absentéisme scolaire et un listing des services compétent en la matière. Un site internet a été créé (<https://plateformeeoajlux.wixsite.com/ressources-ecoles>) : 4/5 , 30/6, 2/9, 16/9, 23/9, 30/9, 14/10
- **Plateforme SISMA jeunesse**: Pendant la crise COVID, de nombreux services se sont vus contraints d’adapter leur manière de travailler. L’objectif de SISMA était de centraliser les offres de services en un seul endroit pour, d’une part, les rendre visible au plus grand nombre et, d’autre part, préparer le déconfinement et le retour à une “nouvelle normalité”. Des sous-groupes de travail ont été organisés afin d’échanger sur plusieurs thématiques. Le SDJ s’est inscrit dans le sous-groupe « décrochage scolaire » et « l’isolement et la perte de liens sociaux ».

Réunion générale : 14 mai.

Réunion sous-groupe décrochage scolaire : 10 juin.

c. Rencontres ponctuelles avec des services extérieurs :

- **Rencontre avec Infor-Jeunes** concernant leur projet de prévention générale P.O.S.E. sur l’orientation scolaire : 2 juillet.
- **PEP du RLWP** : 8 juillet.
- **Rencontre avec les avocats Lambin et Vilaine pour une présentation mutuelle** : 4 février.
- **Coordinatrice du réseau Mathilda** : 19 février.

d. Interventions, colloques, séances d’informations, formations données, interpellations :

- **Présentation Code AJ, SP et protocole AJ/CPMS au CPMS WBE de Dinant** : 10 février.
- **Interview par DEI Belgique** sur l’enfermement des jeunes en conflit avec la Loi : 18 septembre.

e. Formations suivies :

- La réforme des allocations familiales par Famiwal (Namur) : le 16 janvier.
- Le mineur dans le droit pénal (jeunesse& droit) : le 23 septembre et le 6 octobre.
- Formation sur l'utilisation d'Instagram (CLPS Luxembourg) : le 9 décembre.

g. Colloques, journées d'études, tables-rondes... suivies :

- Bourse aux outils sur le harcèlement scolaire et les réseaux sociaux à Bertrix : le 12 février.
- Participation à une rencontre inter-sectorielle autour des violences intrafamiliales organisée par le réseau Mathilda : le 23 octobre.

e. Accompagnement de stagiaires et jury de mémoire

- Encadrement de janvier à mars 2020 d'une stagiaire assistante sociale étudiant en 3ème année Co diplomation HENALLUX et HERS à Arlon (stage interrompu à cause des mesures de confinement prises en vue de lutter contre la propagation du COVID-19).
- Rencontre avec une stagiaire suisse du SPJ de Neufchâteau : le 22 juillet.